

# Plan

	Page
Introduction	3
Préambule : Respect des critères de recevabilité	4
1. Le diagnostic du territoire	5
Un nouveau territoire cohérent et pertinent	5
Population, logement et mobilité	6
Economie et emploi	7
Environnement	9
Les principaux outils de développement des trois Communes partenaires	10
2. L'évaluation de Leader+	12
Les points positifs	12
Les difficultés rencontrées	15
Les principales leçons tirées de LEADER+ pour LEADER	16
Conclusions	17
3. La stratégie à l'horizon 2013	18
: Le choix du thème fédérateur	19
: Les objectifs et indicateurs de résultats	19
: Les modes de sélection des projets	20
: Les fiches projets	22
1 : Agriculture	22
2 : Environnement	28
3 : Services de proximité	35
4 : Tourisme	47
5 : Développement de la filière équestre	55
6 : Jardins solidaires et conservatoires	65
7 : Appui technique	71
: La cohérence entre les projets, la stratégie et le diagnostic du territoire	78
4. Le volet coopération	79
Valorisations socio-économiques de la ressource verger hautes-tiges	79
Rallye des saveurs au fil des saisons	82
L'ouverture aux propositions d'autres GALs partenaires	83
5. Le partenariat local, la méthodologie de conception du PDS et le choix des projets	85
Le GAL au cœur du partenariat	85
La conception de la stratégie	86
L'appel à projet	89
La sélection des projets	89
6. L'organisation du GAL et les moyens humains prévus	91
Gestion administrative et financière du GAL	91
Animation et accompagnement des acteurs locaux	91
Outils de communication et d'information	92
7. L'impact des projets sur l'environnement	93
8. Les dispositions de gestion financière	95
9. Le plan de financement	97

10. L'argumentaire par rapport aux critères de sélection	98
10.1 : La qualité et l'équilibre du partenariat	98
10.2 : La capacité à mettre en œuvre la stratégie de développement	98
10.3 : La cohérence des projets présentés	99
10.4 : Le plan de financement	99
10.5 : La cohérence globale du PDS par rapport au contexte local	100
10.6 : La dimension économique	100
10.7 : Le caractère innovant de la stratégie et des projets	101
10.8 : L'efficacité et la pérennité des projets	102
10.9 : La complémentarité avec les autres politiques de développement	102
10.10 : La qualité des actions de coopération prévues dans le PDS	102
11. Les dispositifs d'évaluation	104
L'auto-évaluation	104
Les évaluations externes	104
 Conclusions	 105
 Bibliographie	 107
 Annexes :	 110
1) Tableaux des principales statistiques du territoire	111
2) Carte du territoire d'Assesse, Gesves et Ohey, au cœur de la Région wallonne	118
3) Etude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM)	119
4) Schéma des effets liés au processus de périurbanisation	120
5) Tableau récapitulatif des grandes étapes de conception du PDS	121
6) Exemple de l'appel à projets et articles de presse	122
7) Liste des projets reçus suite à l'appel à projet	123
8) PV du CA élargi du 2 février 2008	124
9) Engagement des partenaires	127
10) Curriculum Vitae de l'appui technique	128
11) Statuts actuels du Groupe d'Action Locale Assesse-Gesves ASBL	129

## Introduction

Ce document constitue le dossier de candidature introduit par le Groupe d'Action Locale Assesse-Gesves-Ohey (GAL AGO) dans le cadre de l'appel à projets LEADER pour la période 2007-2013.

Il a été validé en date du 23 février 2008 par le Conseil d'Administration du GAL Assesse-Gesves ASBL, élargi aux représentants d'Ohey conformément à la décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2007.

Le plan de développement stratégique du GAL Assesse-Gesves-Ohey a été conçu et rédigé par les forces vives du territoire, avec l'aide de l'appui technique, économiste de formation. Le territoire a donc fait le choix de mobiliser ses propres ressources plutôt que de faire appel à une société externe de consultance.

Cette phase d'élaboration du PDS a été un véritable laboratoire permettant d'identifier les lieux de collaboration, d'intérêts communs et de visions partagées sur les enjeux du développement socio-économique du territoire. Ce fut aussi l'occasion, dans certains cas et dans certains domaines, d'identifier des lieux de possibles tensions et de difficultés, notamment liées à la mise en réseau d'acteurs économiques, s'inscrivant dans une dynamique strictement privée, comme également identifié dans l'étude du Programme de Développement Rural Wallon. La construction même du Plan de Développement Stratégique a ainsi contribué à renforcer le capital social du territoire d'Assesse, Gesves et Ohey.

Ce document est conforme aux recommandations du Guide du candidat LEADER de juin 2007. Il intègre les informations complémentaires transmises par le fonctionnaire de la Direction générale de l'Agriculture concernant en particulier les orientations à donner à LEADER en terme d'études de faisabilité économique et de mise en réseau des acteurs locaux mais aussi en terme d'éligibilité des dépenses et de niveau moyen de budget à allouer aux GALs.

Ce document a été relu par l'agent relais de la Fondation Rurale de Wallonie, Madame Myriam Bachy, que nous remercions pour ses remarques et commentaires.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre appui technique, Monsieur François Migeotte soit par téléphone au 083/670.341 soit par mail à l'adresse suivante : [migeotte.leaderplus@skynet.be](mailto:migeotte.leaderplus@skynet.be).

## Préambule : Respect des critères de recevabilité

Le territoire des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey respecte les trois conditions de base pour pouvoir introduire un dossier de candidature LEADER 2007-2013, à savoir :

### 1) Avoir un minimum de trois communes contiguës

Comme son nom l'indique, le territoire du GAL Assesse-Gesves-Ohey concerne les trois Communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Ces Communes sont contiguës et font toutes trois partie de la Province de Namur. Elles présentent une cohérence certaine du point de vue géographique, démographique et politique mais aussi en terme de dynamiques liées au développement de cette zone rurale confrontée au phénomène de périurbanisation (cfr infra).

### 2) Avoir une densité maximum de 150 habitants/km<sup>2</sup>

Selon les données des Administrations Communales, le territoire du GAL Assesse-Gesves-Ohey compte au 1<sup>ier</sup> janvier 2008 une population totale de 17374 habitants pour une superficie totale de 199,74 km<sup>2</sup> soit une densité de population de 87 habitants au Km<sup>2</sup>. Celle-ci est donc bien inférieure au maximum défini.

### 3) Totaliser entre 10.000 et 50.000 habitants

La population totale du GAL Assesse-Gesves-Ohey est de 17374 habitants au 1<sup>ier</sup> janvier 2008. Elle est bien comprise entre 10.000 et 50.000 habitants

En résumé :

	LEADER +	LEADER 2007-2013	Variation
Nombre de communes	2	3	+ 1
Nombre d'habitants	12.009	17.374	+ 45%
Superficie en km <sup>2</sup>	143.12	199.74	+ 40%
Densité (hab./km <sup>2</sup> )	84	87	+ 3%

De LEADER+ à LEADER, le territoire compte une commune supplémentaire, voit sa superficie d'intervention augmenter de 40% et la population totale bénéficiaire de la programmation croître de 45%.

# 1. Le diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire se base sur une double démarche. La première concerne la lecture d'articles scientifiques consacrés à l'étude du phénomène de périurbanisation. Cela concerne en particulier les travaux les plus récents de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) et ceux menés par le service scientifique fédéral (Cfr. bibliographie).

La seconde repose sur une étude AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) menée au sein d'un groupe de travail spécialement constitué au niveau du GAL et qui se base sur les dernières données statistiques disponibles<sup>1</sup>.

Le diagnostic intègre également les données recueillies au niveau d'autres outils de développement mis en œuvre sur le territoire et en particulier le Programme Communal de Développement Rural de Gesves et d'Ohey, le Programme de Développement de la Nature d'Ohey et les schémas de structure d'Assesse et de Gesves, l'étude du Professeur Poulain du GéDAP pour Assesse, ...

Voici les principaux enseignements du diagnostic.

## 1.1 Un nouveau territoire cohérent et pertinent

Le territoire d'Assesse-Gesves, inscrit dans la dynamique Leader+ depuis 2003, s'ouvre à une troisième commune rurale, celle d'Ohey. Ce choix est apparu d'emblée comme une évidence au sein du GAL. Les autres Communes limitrophes sont soit des villes (Namur, Andenne), soit déjà incluses dans un autre GAL (Havelange, Hamois et Yvoir) ou encore n'offrent pas la même cohérence physique et géographique. C'est précisément le cas pour la Commune de Profondeville dont la plupart des villages se trouvent de l'autre côté de la Meuse.

Les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey (cfr carte en annexe) se situent dans le triangle formé par les Villes de Namur, Andenne et Ciney. Les villages font partie du « Vrai Condroz » et du Condroz Ardennais. L'alternance de crêtes au sous-sol gréseux, nommées « tiges » et de dépressions calcaires, souvent appelées « chavées » qui s'allongent parallèlement aux crêtes, confère à la région la spécificité de sa trame naturelle. Les vallées du Bocq, du Samson et les affluents du Hoyoux structurent les paysages particulièrement diversifiés, offrant ainsi au territoire un cadre de vie de premier plan.

Parcouru par des axes de circulation modernes, comme l'autoroute Bruxelles-Luxembourg, la Nationale 4, l'axe Ciney/Andenne/Huy et le chemin de fer, ce territoire est rapidement accessible. Ces caractéristiques en font aujourd'hui une région qui par l'harmonie de ses paysages et l'originalité de sa trame rurale, constitue au centre de l'Europe urbanisée un territoire aux potentialités résidentielles, récréatives et économiques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'intégralité de l'étude AFOM et les principales données statistiques sont reprises en annexe.

<sup>2</sup> Extrait de BELAYEW et ORBAN, Géographie du « Vrai Condroz », dans : Trésors du Condroz, Namur, Société archéologique de Namur et Service de la culture de la Province de Namur, 1999, pp. 27-34.

Au-delà de cette cohérence géographique et de dynamique rurale, il convient encore de souligner une habitude de collaboration bien ancrée entre les trois communes, comme dans le montage du projet de l'Exposition de Photographies animalières et de nature des Condroz, la réflexion commune à l'éventuelle création d'un parc naturel, le partage de parcs à conteneur, la tenue régulière de réunions inter-collèges, ... Le fait d'avoir les mêmes majorités politiques au sein des trois communes et un réseau de personnes motivées ayant un niveau de relation interpersonnelle élevé consolide la démarche entreprise.

Enfin, le territoire gagne en pertinence compte tenu de sa nouvelle dimension, lui permettant d'atteindre la taille critique suffisante pour poursuivre dans de bonnes conditions des objectifs liés à la mise en réseau d'acteurs ou à la création de nouveaux marchés économiques<sup>3</sup>.

## 1.2 Population, logement et mobilité

La population du territoire est en constante progression depuis les années septante. Cette croissance est essentiellement due à un solde migratoire positif, plus marqué à Assesse et Gesves mais avec une pression immobilière de plus en plus importante sur Ohey. Le territoire connaît ainsi un phénomène de périurbanisation<sup>4</sup> et de rurbanisation marqué qui évolue en couronne à partir des grands centres urbains comme ceux de Bruxelles, Namur mais aussi de Liège.

La typologie des communes rurales wallonnes dressée par le GédAP (Groupe d'étude de démographie appliquée de l'UCL) classe la commune d'Assesse dans le type périurbain<sup>5</sup>. On retrouve dans ce groupe de Communes une bonne partie du Brabant wallon et quelques communes des périphéries liégeoise et namuroise. Les revenus des habitants y sont en moyenne les plus élevés de même que le coût de l'immobilier. La population est très instruite (en moyenne, 25% de la population possède un diplôme d'études supérieures contre 13 à 15% pour les autres groupes). A proximité des grandes agglomérations urbaines et encadrées par des voies de communications rapides, la qualité de l'air n'y est pas la plus favorable. Par contre, les indices de satisfaction des habitants par rapport à leur environnement proche et par rapport à l'offre de services de santé sont très positifs.

Les Communes de Gesves et d'Ohey sont reprises dans le groupe « nouveau périurbain ou périurbain récent ». Ce profil de communes est fort proche de celui des communes périurbaines tout en étant un peu moins riches, moins polluées et légèrement moins bien considérées sur un plan environnemental.

---

<sup>3</sup> Eurada, dans un article intitulé « L'importance des facteurs immatériels dans le développement régional » souligne tout l'enjeu lié à ces questions de masse critique et de réseaux du territoire.

<sup>4</sup> Suivant l'ULG, la périurbanisation caractérise le phénomène de redistribution de la population par des migrations dont les origines sont des centres urbains et les destinations des zones rurales directement adjacentes, d'abord au centre, ensuite aux zones déjà urbanisées. Deux caractéristiques : d'une part, l'utilisation extensive du sol et non-nécessaire continuité de l'espace bâti et, d'autre part, la séparation du lieu de travail et du lieu de domicile. La rurbanisation concerne plutôt le processus d'urbanisation de l'espace rural par déploiement de l'habitat et dissémination de noyaux d'habitat isolés les uns par rapport aux autres.

<sup>5</sup> Voir Eggerickx, Sanderson, Barhi et Hermia, GédAP.

Ainsi, les mouvements migratoires que connaît le territoire rural péri-urbain d'Assesse-Gesves-Ohey déterminent significativement l'évolution du chiffre de la population des communes, redessinent sans cesse leur portrait démographique, modifient la composition des ménages et des familles et par delà, transforment progressivement les mentalités et les spécificités des lieux (Eggerickx, ..., 2002). A l'horizon de 2015, ce phénomène devrait se maintenir (Debaise, 2002).

Ce processus de périurbanisation est essentiellement dû aux facteurs suivants : la détérioration du cadre urbain (augmentation des pollutions et nuisances, insécurité, dégradation du bâti, diminution des espaces verts, ...), le développement significatif du parc automobile et des infrastructures routières, l'augmentation du niveau de vie et de l'individualisme qui s'exprime notamment par l'affirmation du modèle d'habitat quatre façades entouré d'un vaste jardin clos, les mouvements qui prônent le retour à la nature et la recherche d'une meilleure qualité de vie mais aussi la prédisposition ou le volontarisme des collectivités locales, qui, compte tenu du régime de fiscalité actuel, peuvent être enclines à attirer des nouveaux ménages avec des revenus élevés (Eggerickx, ... SSTC et Dubois, 2005)<sup>6</sup>.

En terme d'attractivité, soulignons qu'Assesse occupe le 18 ième rang, Gesves, le 28 ième et Ohey le 80 ième dans le baromètre des conditions de vie dans les Communes bruxelloises et wallonnes établies par Eggerickx et al., 2007.

L'analyse de la structure de la pyramide des âges fait apparaître une surreprésentation des 30-40 ans et des personnes âgées par rapport à la moyenne de la Région wallonne. Il s'agit d'un profil migratoire typiquement périurbain, avec d'une part, des bilans migratoires très élevés pour les 30-40 ans et leurs enfants de moins de 10 ans, et d'autre part, des bilans migratoires très négatifs pour les jeunes adultes de 20-30 ans. Par ailleurs, les soldes migratoires sont à peine positifs au-delà de 45 ans, mais elles bénéficient d'une attractivité importante au-delà de 80 ans (Eggerickx, ..., 2002).

Le niveau de revenu moyen est plus élevé que la moyenne de la Région wallonne sur Assesse et Gesves alors qu'il est encore inférieur pour Ohey, bien que connaissant une progression constante. Ceci signifie un pouvoir d'achat local potentiellement élevé. A souligner toutefois que la répartition des revenus est de plus en plus inégalitaire, avec de plus en plus de revenus bas et de revenus élevés, même si le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration est relativement stable.

La qualité du bâti est en général élevée. Il convient toutefois de souligner les difficultés grandissantes rencontrées par une frange moins aisée de la population pour pouvoir accéder ou se maintenir sur le territoire compte tenu de l'évolution des coûts de l'immobilier. Les valeurs foncières et immobilières sont en hausse, ce qui risque de repousser les natifs et les populations les plus modestes soit dans les centres urbains, soit dans des régions enclavées, soit dans un habitat précaire.

---

<sup>6</sup> Pour un schéma des interactions et conséquences socio-économiques et environnementales de la périurbanisation, voir l'annexe 4.

En terme de mobilité, si le territoire est traversé par d'importants axes routiers et ferroviaires facilitant son accès, il implique également une grande dépendance à la voiture, notamment compte tenu de la faiblesse de l'offre de transports en commun. Cette situation peut déboucher sur un isolement relatif d'une frange de la population (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, ...).

Ainsi, la redistribution spatiale de la population au travers de la mobilité se double d'un processus de dualisation sociale de plus en plus marqué qui provoque un nivellement socio-économique vers le haut. Les communes périurbaines, dont celles d'Assesse-Gesves et partiellement Ohey, renferment d'avantage de ménages classiques alors que la population vivant dans des ménages « à risque » - ménages d'isolés et monoparental – y est sous-représentée. La situation des ménages apparaît moins fragilisée dans les communes périurbaines. Il s'agit donc d'un milieu démographiquement particulier, mais aussi socialement généralement privilégié. Les revenus y sont plus élevés, le chômage moins présent, la population bénéficie d'un meilleur niveau d'instruction et les logements sont plus chers, plus récents, mieux équipés et de plus grande taille que dans les autres lieux d'habitat (Eggerickx, ... SSTC).

### **1.3 Economie et emploi**

Du point de vue économique, le territoire se caractérise par un taux d'attractivité inférieur à l'unité, traduisant le fait que la plupart des personnes qui y habitent travaillent à l'extérieur de celui-ci, dans les bassins d'emploi de Bruxelles, Namur et Liège. Selon la théorie économique de la base, les communes d'Assesse, Gesves et Ohey ont ainsi une économie dite fortement résidentielle du fait de la mobilité des travailleurs (De Keersmaecker, 2007). La stratégie du GAL tient compte de cet élément de base.

Le territoire possède néanmoins une zone d'activités économiques sur le zoning de la Fagne à Assesse où travaillent quelques 350 personnes au sein d'une trentaine d'entreprises, dont certaines ont une renommée internationale.

Le nombre d'indépendants est en constante progression, notamment dans le domaine des services et travaillant à domicile, mais aussi dans le domaine de la construction et des parcs et jardins. Ceci est directement lié à la croissance démographique que connaît le territoire.

Le taux de chômage est relativement faible. Il est inférieur à la moyenne de l'Arrondissement et de la Région wallonne. Il traduit des situations parfois proche du chômage frictionnel (celui lié à la disponibilité entre deux emplois qui se suivent rapidement dans le temps) mais aussi de piège à l'emploi, là où les niveaux de salaire de base ne sont pas suffisamment élevés pour faire face à de nouvelles dépenses comme celles liées à la mobilité du travailleur. Il convient encore de souligner que les efforts consentis par les Communes en matière de logement social peuvent avoir comme conséquence une hausse de leur taux de chômage, devenant ainsi attractive pour un profil de ménages plus fragilisés sur le plan économique.

Malgré le phénomène d'urbanisation en cours, le secteur de l'agriculture reste déterminant pour l'économie de cette zone rurale périurbaine avec 60% du territoire réservé aux prairies et aux champs sur Assesse et Gesves et jusqu'à 80% pour Ohey.

Suivant une dynamique généralement observée, le nombre d'exploitations agricoles, évalué à deux cents unités selon le dernier recensement agricole, diminue chaque année avec en parallèle une augmentation de la superficie moyenne par exploitation. Il s'agit essentiellement d'exploitations dite mixtes, alliant la culture (céréales, betteraves, colza, ...) et l'élevage (essentiellement de Blanc Bleu).

Une enquête menée auprès des agriculteurs dans le cadre de Leader+ a révélé l'intérêt grandissant porté aux cultures liées à la production énergétique. Y est clairement mentionnée la nécessité de mener, à l'échelon local, les études de faisabilité nécessaires avant d'envisager de nouveaux choix de production et en tenant compte de l'évolution des prix des céréales fixés sur les marchés mondiaux.

Le secteur du bois, qui concerne jusqu'à 30% du territoire pour Assesse et Gesves mais aussi plusieurs entreprises dont des scieries, a jusqu'à présent été peu valorisé au travers des différents outils de développement mis en œuvre à l'échelon local. Il s'agit pourtant là d'un secteur potentiellement porteur compte tenu des nouvelles demandes liées aux énergies renouvelables.

Sur base des expériences menées sous Leader+, entre valorisation forestière et agricole, les vergers hautes-tiges ont été clairement identifiés comme une ressource naturelle à préserver et à développer, en particulier du point de vue de la transformation des produits.

Le développement du tourisme doux constitue un autre secteur de l'économie locale encore largement sous-valorisé au regard du potentiel du territoire, en particulier du point de vue du patrimoine archéologique et bâti, du patrimoine environnemental, dont celui des vergers, et du patrimoine culturel et de « terroir ». L'ouverture sur la Commune d'Ohey permet de rentrer en contact avec un nombre significatif de propriétaires d'hébergement. Ceux-ci constatent en particulier qu'en général les touristes qui logent chez eux restent peu ou pas dans la région, préférant, souvent faute d'informations adéquates, visiter les villes des environs comme Namur, Liège, Huy ou encore Durbuy. Il y a là un champ d'actions propice pour LEADER clairement identifié.

Entre agriculture et tourisme, le secteur lié au cheval représente un autre atout pour l'économie locale compte tenu des demandes de randonnées équestres non satisfaites mais aussi du fait de la présence sur le territoire de l'école provinciale d'élevage et d'équitation de Gesves et de plusieurs concours dans des disciplines très variées dont plusieurs ont acquis une renommée internationale. Ces manifestations drainent chaque année plusieurs milliers de visiteurs et les retombées pour l'économie locale méritent être accentuées. Cette observation est conforme aux recommandations du plan stratégique de structuration et de valorisation de l'offre touristique de la Région wallonne pour la période 2008-2016.

## **1.4 Environnement**

L'environnement, la qualité du cadre de vie et la diversité des paysages sont des atouts majeurs pour les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Ils justifient en grande partie l'attractivité du territoire mais vient s'y greffer une exigence de plus en plus marquée en matière de communication routière et de services divers.

Comme souligné précédemment, cette région du Condroz bénéficie d'une grande diversité de ses écosystèmes forestiers et des prairies. Plusieurs centaines d'hectares sont d'ailleurs classés en zone NATURA 2000 du fait de la présence d'espèces emblématiques comme la cigogne noir, le pic noir ou encore le cincle plongeur ou le martin-pêcheur.

La richesse de cette biodiversité est potentiellement mise en danger, notamment du fait de l'urbanisation croissante de la zone. Périurbanisation et consommation de l'espace vont de pair. A cela s'ajoute le risque de banalisation et de privatisation des paysages suite au processus de rurbanisation.

Sur base du succès d'opérations telles que la Journée de l'Arbre ou l'Exposition de Photographies animalières et de Nature des Condroz, celles développées dans le cadre de Nature Namur, des PCDR et PCDN, ... il est par ailleurs manifeste que la population locale est en demande d'actions concrètes et visibles afin d'améliorer son environnement et le niveau de connaissance qu'elle en a. Il s'agit là d'un terreau favorable à l'émergence de nouveaux marchés économiques, tant du point de vue de la gestion des ressources naturelles et de l'entretien des paysages que celui de l'animation, de la vulgarisation et du développement de formes spécialisées de tourisme doux.

En résumé, le territoire d'Assesse, Gesves et Ohey acquiert une taille critique qui lui permet de poursuivre de nouveaux objectifs et d'atteindre de nouveaux marchés économiques potentiels, en particulier dans le domaine de l'agriculture et des énergies vertes, de la valorisation du bois-énergie, des vergers, du tourisme et du secteur équestre. Il se doit également de répondre aux nouveaux besoins sociaux qui se posent à lui du fait de la dualisation sociale grandissante. La maîtrise de l'attractivité environnementale complète le défi à relever. Ce nouveau territoire se prête enfin particulièrement bien à une valorisation structurée de son capital social par une mise en réseaux des acteurs socio-économiques locaux.

Le processus de périurbanisation en cours sur les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey en fait un territoire rural à forts enjeux, selon l'expression utilisée par les analystes français. C'est là que se confronte avec le plus d'acuité la diversité des attentes et des usages entre les fonctions productive, résidentielle, récréative et environnementale du territoire.

### **1.5 : Les principaux outils de développement mis en œuvre dans les trois Communes**

La Commune d'Assesse a manifesté sa volonté de s'inscrire dans la dynamique du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) mais n'a pas obtenu à ce jour l'autorisation ministérielle de l'accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie. Elle est par contre en train d'élaborer un schéma de structure. Elle dispose d'une CCAT. Elle bénéficie en outre d'un office du tourisme et d'un service communal de la Culture. A souligner encore la présence d'une commission communale « chemins et sentiers ». La Commune ne bénéficie plus des services de l'Agence de Développement Local depuis février 2005.

La Commune de Gesves dispose d'un schéma de structure, d'un règlement communal d'urbanisme, d'une CCAT et d'un PCDR approuvé en 2006. Elle bénéficie encore toujours des services de l'ADL et a introduit un dossier de reconnaissance mono-communale qui vient d'être accepté dans le cadre du nouveau décret. Un syndicat d'initiative est actif sur le

territoire depuis de nombreuses années. Il n'a toutefois pas le statut d'office du tourisme reconnu par le Commissariat Général au Tourisme. A souligner encore que la Commune vient récemment de mettre en place une nouvelle commission Environnement-Energie. Depuis février 2008, elle se partage les services d'un Conseiller en énergie avec Ohey.

Une des particularités de la Commune d'Ohey est d'avoir depuis près de 15 ans un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Elle vient également de se lancer dans la dynamique du PCDR qui en est au stade du diagnostic de territoire et des consultations populaires. Ici aussi, il y a une CCAT active.

Les trois Communes font partie de la Maison du Tourisme du Pays de Namur. Elles appartiennent à la même zone de police des Arches et sont à cheval sur les contrats de rivière de la Haute-Meuse et du Hoyoux.

A souligner encore que ces trois Communes ont pris l'initiative, au début des années 2000, de faire voter au niveau de leur conseil communal respectif leur souhait commun d'étudier la faisabilité de la création d'un Parc Naturel. Par la suite, ce dossier n'a plus évolué du fait du moratoire pris en regard de cet outil de développement.

Tous ces outils de développement et la dynamique LEADER ne sauraient pleinement être mis en œuvre sans la présence d'un acteur incontournable pour l'animation territoriale : c'est celui d'un réseau dense et diversifié d'associations locales. De ce point de vue, et cassant l'image des cités dortoirs, les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey ont la chance de pouvoir compter sur un tissu associatif particulièrement actif, que ce soit au niveau des comités de quartier, du sport, de la musique et du chant, de l'environnement ou encore de l'aide aux personnes. Il y a là un terreau favorable à l'activation, via LEADER, d'un véritable capital social local.

## 2. L'évaluation de LEADER+

L'évaluation de LEADER+ pour le GAL Assesse-Gesves ASBL repose sur deux sources principales : d'une part, les autoévaluations réalisées chaque année en interne au niveau du GAL et, d'autre part, l'évaluation externe réalisée par l'ASBL STICS en juillet 2007. La participation régulière de l'appui technique aux évaluations de la Région wallonne, aux séminaires internationaux LEADER+ et à une enquête menée dans le cadre d'une thèse de doctorat complète la réflexion.

### 2.1 Les points positifs

Globalement, l'évaluation du GAL Assesse-Gesves peut être qualifiée de positive. La plupart des objectifs fixés en début de programmation ont été atteints. Le GAL Assesse-Gesves a ainsi significativement contribué à alimenter la réflexion sur la thématique de l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux. Il a également mené à bien toute une série d'animations originales et diversifiées, dont certaines ont participé au développement de l'économie locale et au rapprochement entre des profils de population en mouvement ayant des attentes et des perceptions diverses sur la ruralité et le devenir du territoire.

La participation de l'appui technique du GAL Assesse-Gesves, en qualité d'orateur, en début et en fin de programmation aux séminaires internationaux organisés par la Commission européenne (Bruxelles, octobre 2004), l'Unité Nationale Française (Vittel, janvier 2008) et la Cellule d'Animation du Réseau (Amay, février 2008) est perçue comme une forme de reconnaissance externe de la qualité du travail accompli.

Epinglons en particulier les éléments suivants :

#### - **Pour le projet Etude sociologique :**

Au travers de l'étude sociologique menée par le département de sociologie de l'ULB et intitulée *Analyse sociologique des relations sociales de proximité dans les Communes d'Assesse et de Gesves*, le GAL a pu donner à cette thématique propre à la Région wallonne une rigueur scientifique permettant de dépasser le simple clivage entre ruraux et néo-ruraux, ouvrant de nouvelles façons de penser la ou les ruralités en zone périurbaine.

#### - **Pour le projet Ruralités :**

Les demandes d'animations liées à cette fiche se sont rapidement multipliées en cours de programmation. Ainsi, le GAL a doublé ses objectifs en organisant une maraude annuelle plutôt que bisannuelle, deux Villages ouverts et fleuris par an plutôt que un, en accentuant la mise en avant des acteurs économiques locaux, ... La Fête de la Ruralité a été identifiée en 2007 par la Commission européenne comme faisant partie des meilleures pratiques LEADER+. De nouvelles activités ont également été financées dans le cadre de cette fiche. Cela concerne en particulier une enquête auprès des agriculteurs, la rédaction d'une charte de convivialité et le soutien à de nouvelles manifestations équestres. Cette souplesse a permis d'insuffler une réelle dynamique qui s'est traduite par la mobilisation de dizaines d'habitants et la participation de plusieurs milliers de visiteurs.

**- Pour le projet Services de proximité :**

LEADER+ a pu dans ce secteur jouer pleinement son rôle de laboratoire de nouvelles politiques adaptées aux réalités des zones rurales. C'est en particulier le cas pour le système de voiturage mis en place après avoir testé et évalué la mise en service d'un bus local. L'appui à la mise en place des Systèmes d'Echanges Locaux répond également manifestement à une demande locale. Dépassant les objectifs initiaux, LEADER+ a permis de financer une étude juridique montrant les perspectives mais aussi les limites de cette forme particulière de liens entre les habitants d'un territoire. L'édition papier du guide social a évolué en fin de projet vers la création d'un site internet, inscrivant dans la modernité l'échange d'informations sur l'échange de services.

**- Pour le projet Art et nature :**

Ce projet, particulièrement original dans sa conception, a permis d'utiliser le land art comme occasion de rencontre entre les habitants. De réelles dynamiques humaines se sont mises en place, en particulier au moment de la construction des œuvres. L'édition de cartes de promenade en début de programmation a permis de répondre à la forte demande des visiteurs et d'une partie des habitants du territoire.

Les animations sociales ont également contribué à ouvrir le territoire et ses habitants à d'autres réalités vécues par des publics cibles confrontés à différentes formes d'exclusion. Des animations annexes ont renforcé les liens entre les plus âgés et les plus jeunes.

Les réelles difficultés rencontrées avec l'opérateur de terrain ont malheureusement fortement et indépendamment de la responsabilité de l'ASBL GAL Assesse-Gesves, limité le potentiel lié à la cette démarche originale (cfr. infra).

**- Pour le projet Investissements sportifs**

Bien que déconnectés de son volet animation sportive (cfr infra), les investissements sportifs prévus ont été menés à bien (restauration d'un terrain de tennis, aménagement d'un parcours vita, aménagement et sécurisation d'espaces de jeux, ...), offrant ainsi au territoire du GAL de nouveaux lieux de rencontres, en particulier pour le public cible des jeunes.

**- Pour le projet de coopération Vergers conservatoires :**

Le GAL Assesse-Gesves ASBL a pris l'initiative de contacter celui du Pays des Collines, puis celui de la Haute-Meuse dinantaise pour inscrire ces trois territoires dans une dynamique commune liée aux réseaux des vergers conservatoires développés par le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux.

A l'échelon local, un réel intérêt grandissant pour les vergers hautes-tiges a pu être identifié suite aux actions de plantation, d'animation et de vulgarisation via la distribution d'une brochure didactique réalisée en commun. De nouvelles perspectives économiques se font jour depuis, en particulier dans le domaine de la transformation et de la commercialisation en circuit court des produits issus des vergers de la région.

- **Pour le projet de coopération Réalisation de 4 films wallons :**

LEADER+ a permis à travers ce projet d'illustrer par l'image les multiples facettes liées à cet outil de développement bien spécifique. La thématique particulière du lien social entre ruraux et néo-ruraux en zone périurbaine a pu ainsi être mise en valeur au travers d'actions concrètes d'animations menées sur le territoire.

Ce support média a été par la suite utilisé lors de colloques, de conférences et d'animations spécifiques, comme pour les 3X20, renforçant ainsi les réflexions et débats sur le thème fédérateur choisi par le GAL Assesse-Gesves.

- **Pour le projet de coopération Film breton :**

Ce projet est toujours en cours d'exécution au moment du dépôt du dossier de candidature. La mission préparatoire et les contacts qui s'en sont suivis avec le GAL breton partenaire montrent toute la pertinence de l'action de coopération initiée par le GAL Assesse-Gesves. Là aussi, le support média disponible et la valorisation de l'outil internet devraient prolonger les effets de LEADER+ sur la thématique « ruraux/néo-ruraux » au-delà de la programmation actuelle.

- **Pour le projet appui technique :**

L'appui technique du GAL Assesse-Gesves est économiste de formation, spécialisé en économie du développement et en développement local (cfr CV en annexe). Ceci est un atout compte tenu des objectifs poursuivis au travers de l'outil LEADER. En outre, il habite le territoire et est en fonction depuis le début de la programmation Leader+ après avoir rédigé le PDS du temps de l'Agence de Développement Local Assesse-Gesves où il travaillait auparavant. Il occupe le même poste depuis, offrant au territoire une stabilité bien nécessaire à la conduite de ce type de projet.

Ancien chercheur scientifique, il a veillé, avec le GAL, à associer les Universités chaque fois que cela s'est avéré possible et souhaitable. Cette optique a renforcé significativement l'efficacité et la crédibilité des actions menées par le GAL. Citons l'étude sociologique menée par l'ULB sous la direction de Françoise Noël, l'encadrement scientifique de la réalisation du film avec les bretons par Daniel Bodson (UCL), le suivi de l'enquête menée auprès des agriculteurs et l'analyse du projet de verger par l'ULg (M. Mormont), le suivi technique de la plantation des vergers (Marc Latteur du Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux), les animations intergénérationnelles encadrées par Dimitri Belayew (FUNDP, Namur) et les actions menées aux vergers et aux centres du mouton d'Haugimont des Facultés de Namur (M. Paquay et Debois).

La prise en compte des derniers résultats des recherches scientifiques menées sur la périurbanisation pour la conception et la rédaction du PDS s'inscrit dans cette même dynamique.

L'appui technique a également participé, notamment lors des évaluations, à formuler diverses suggestions concernant en particulier le fait de travailler sur un territoire pertinent de trois communes, de rendre éligible les dépenses de personnel auprès du Commissariat

Général au Tourisme (CGT), de faire reconnaître le GAL par le CGT ou encore d'avoir la possibilité de réorienter plus facilement les projets en cours de programmation lorsque cela s'avère nécessaire et indispensable.

A noter enfin que l'appui technique du GAL Assesse-Gesves a participé activement aux dynamiques de mise en réseau des GALs wallons et européens. Ainsi, il a participé aux colloques, séminaires et rencontres de Bruxelles (intervenant - 2004), Lorraine (2005), Finlande (2005), Italie (2006), Corse (2007), Portugal (2007), Vittel (intervenant 2008), Amay (intervenant 2008)... Il a ainsi pu acquérir une connaissance précise des mécanismes liés à LEADER et s'est constitué un important réseau de personnes ressources et de partenaires potentiels dans le cadre de la prochaine programmation.

## **2.2 Les difficultés rencontrées**

Ce constat général de réussite doit bien entendu être nuancé par les difficultés rencontrées et qui sont inhérentes à la conduite de ce type de projet innovant.

Soulignons en particulier celles liées à la gestion de la fiche art et nature pour le volet touristique pour laquelle l'ASBL Fête de Mai, opérateur de terrain, a obtenu en direct les arrêtés ministériels, sans passer par le GAL. Dès juillet 2005, le GAL a attiré l'attention de l'Administration fonctionnelle compétente sur les risques liés à la non comptabilisation correcte de l'avance financière par cet opérateur de terrain et à l'utilisation qui en a été faite. Des interrogations relatives à un éventuel risque de conflit d'intérêts dans l'attribution de certains marchés ont également été soulevées par le GAL en novembre 2006. Le risque de saucissonnage de marchés a également été clairement identifié en comité de projet.

Le GAL a ainsi utilisé tout son pouvoir d'influence et d'alerte dans les limites de ses compétences, de son devoir mais aussi de son pouvoir d'ingérence et de ses moyens. A ce sujet, il est nécessaire de rappeler que le CGT ne reconnaît pas à l'époque notre GAL, comme cela lui fut rappelé à plusieurs reprises, que l'arrêté ministériel de subvention lie directement l'ASBL Fête de Mai au CGT et que les actions en justice ne sont pas éligibles.

Soutenant la démarche du GAL, les Communes d'Assesse et de Gesves sont intervenues en justice fin 2006 pour contester la validité de la demande de mise en liquidation judiciaire de cette ASBL.

Le GAL, les Communes d'Assesse et de Gesves, mais aussi les Administrations régionales ont veillé à prendre toutes les mesures possibles afin de maximiser les marges budgétaires encore disponibles et minimiser l'impact négatif qu'a eu ce contexte conflictuel, indépendant de la responsabilité du GAL, sur la concrétisation des projets touristiques.

Le nouveau conseil d'administration de l'ASBL opératrice de terrain prend actuellement toutes les mesures nécessaires pour finaliser dans les temps les actions prévues dans l'axe touristique, volet promotion et investissement.

Comme confirmé lors des derniers comités de projet, l'ASBL Fête de Mai reste bien la structure juridique responsable de la justification de l'utilisation des fonds mis à sa disposition en direct par le CGT dans le cadre de LEADER+.

Les difficultés « externes » concernent essentiellement l'obtention des arrêtés ministériels. A ce sujet, et dans une démarche constructive, les observations suivantes méritent d'être faites :

- le GAL n'a pas obtenu tous les arrêtés ministériels sollicités. C'est le cas en particulier pour la fiche sport, volet animation, qui représente un budget total de 259.000,00 €, soit 22% du volet 1 animation, hors appui technique, et 16% de l'enveloppe totale dédiée au GAL Assesse-Gesves. Pour le volet coopération, l'ensemble du budget sollicité pour le film breton n'a pas été obtenu, sans possibilité de réaffecter ailleurs les soldes de 30.000,00€ disponibles. Cette réalité, indépendante de la volonté du GAL Assesse-Gesves, a eu une influence négative significative sur son taux de consommation budgétaire.
- Adoptant le principe de prudence, qui s'est révélé pertinent compte tenu des informations données ci-dessus, le GAL n'a démarré ses projets qu'une fois en possession des arrêtés ministériels de financement. Pour le volet 1, la plupart ont été obtenus en 2004 alors que le PDS prévoyait la mise en œuvre des projets dès 2003. Ce décalage d'un an sur une période de 6 ans correspond à une non dépense budgétaire d'environ 15%. Ceci a pu heureusement être partiellement compensé grâce à la collaboration des fonctionnaires régionaux et la réactivité du GAL via le mécanisme des adaptations budgétaires. Ainsi, à titre d'exemple, le volet animation de la fiche Ruralités a un taux de dépenses de plus de 100% par rapport aux premières prévisions de dépenses élaborées en 2002 et l'animatrice pour les services de proximité a pu passer à temps plein en fin de programmation.
- Pour le projet art et nature, la demande de l'opérateur portait sur le financement d'un animateur touristique et culturel. Pour des questions liées à l'éligibilité des dépenses, l'animation a dû prendre une optique sociale telle que définie en concertation avec la Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé (DGASS). Au fil du temps, le GAL a bien dû constater le manque d'intérêt réel porté par l'opérateur pour ce volet qui ne correspondait pas à sa demande initiale et/ou les incertitudes qui planaient quant à l'existence même de cette ASBL. Cette situation a eu des répercussions négatives, notamment sur le taux de dépenses du GAL. Celui-ci a essayé de corriger la situation en mettant lui-même en œuvre la fiche-projet, en collaboration avec certains bénévoles (2007) et en proposant lui-même diverses animations (2006, 2007 et 2008).

### **2.3 : Les principales leçons tirées de LEADER+ pour la programmation LEADER**

Sur base de l'expérience acquise sous LEADER+, le GAL a opéré plusieurs choix stratégiques dans la conception et l'élaboration de son nouveau PDS.

Ainsi, comme développé ci-dessous,

- le Gal est placé au cœur de la dynamique LEADER en étant le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain, responsable de la mise en œuvre des projets avec divers partenaires publics et privés mais aussi et surtout la structure juridique en charge de la justification des fonds alloués par l'Europe et la Région wallonne. Ce choix devrait renforcer encore l'efficacité du Gal et clarifier les rapports avec les différents partenaires institutionnels et acteurs de terrain.

- le GAL a procédé à un large appel à projets, offrant à tout un chacun, acteur du territoire, la possibilité de s'y investir. Il s'agit là d'une progression significative en terme de participation et d'ouverture par rapport à l'expérience menée sous LEADER+. Cet appel à projets a été lancé suite à une analyse fine du territoire réalisée notamment sur base des statistiques et d'une étude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces menée de façon participative.
- le GAL s'investit dans le secteur touristique, identifié comme secteur porteur. Il a pour cela sollicité et obtenu la reconnaissance du CGT.
- le GAL a pris en compte les trois dimensions économique, sociale, et environnementale dans la sélection des projets et l'élaboration de son PDS en adoptant une logique de développement durable.
- enfin, le GAL a veillé à donner une réelle dimension économique à l'ensemble de ses projets, même ceux traditionnellement réservés au domaine de l'action sociale. En limitant la durée des projets à 4 ans, il renforce les dynamiques internes. Ici aussi, il s'agit d'une évolution positive par rapport à LEADER+ qui vise à renforcer les spécificités LEADER liées au développement économique et à l'autoportance des projets bénéficiant d'un soutien temporaire des fonds LEADER.

## 2.4 : Conclusions

Compte tenu de ces différents éléments, le GAL Assesse-Gesves apparaît comme une structure juridique autonome capable de mettre en œuvre efficacement ses projets, en prenant les initiatives nécessaires pour lever les contraintes identifiées et maximiser les marges de manœuvre mises à sa disposition, tout en veillant à maintenir un partenariat public-privé équilibré et dynamique.

Le GAL Assesse-Gesves, élargi aux représentants privés et publics de la Commune d'Ohey, a tenu compte des observations de ses auto-évaluations et de l'évaluateur externe pour élaborer son nouveau Plan de Développement Stratégique.

### 3. La stratégie à l'horizon 2013

La stratégie à l'horizon 2013 s'inscrit dans le cadre analytique de l'économie résidentielle, de la théorie de la base, de l'approche du capital social et de l'économie des proximités tels que décrits dans De Keersmaecker et al., 2007 et Angeon 2006.

L'hypothèse de départ est de dire que le Produit Intérieur Brut (PIB) ne peut pas être considéré comme un indicateur de l'économie du territoire rural périurbain d'Assesse-Gesves-Ohey.

La base de l'économie locale, découpée en quatre secteurs, apparaît plus pertinente :

- 1) la base productive qui comprend les revenus du travail dans les secteurs agricole, commercial et industriel exportant en partie hors du territoire. Cette base productive dépend de la compétitivité locale et de l'attractivité au niveau régional, national, européen ou mondial des entreprises.
- 2) la base résidentielle comprenant les revenus des actifs résidants en ce lieu mais travaillant ailleurs, les revenus des retraités et les dépenses des touristes et des habitants de secondes résidences. Cette base dépend de la compétitivité locale du territoire, de son attractivité résidentielle et touristique et de sa dynamique résidentielle.
- 3) la base publique comprenant les traitements des personnes du secteur public.
- 4) la base sociale qui comprend les allocations sociales (allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations familiales et mutuelle).

L'économie du territoire périurbain repose à plus de 65% sur sa base résidentielle. Un des enjeux est donc d'augmenter la base productive et de capter au mieux les revenus des actifs qui travaillent ailleurs, ceux des touristes et des retraités. Ensuite, la capacité à rendre ces revenus productifs dépend de la dynamique du territoire et de sa capacité à s'organiser. C'est là qu'intervient l'argumentation liée au capital social et à l'économie de proximité. Par une meilleure collecte et circulation de l'information et par le renforcement des logiques d'action collective, le territoire est en mesure, au bout d'un certain temps, de se différencier sur le plan du développement territorial durable.

Comme le souligne De Keersmaecker et al. (2007), l'économie résidentielle nécessite la mise en oeuvre de stratégies publiques volontaristes de développement : développement économique basé sur des activités productives, l'attractivité touristique et les services aux retraités ; développement social visant à plus d'équité sociale et territorial et développement environnemental pour préserver les attributs du territoire.

La démarche participative a également largement contribué à la définition de la stratégie du GAL Assesse-Gesves-Ohey, tant au niveau de l'étude AFOM que celui de la définition des actions à mener suite à l'appel à projets lancé en octobre 2007.

Enfin, la stratégie du GAL s'inscrit dans les lignes définies dans le nouveau Programme wallon de Développement Rural (PWDR). Elle vise aussi à assurer les meilleures articulations possibles avec les autres outils de développement mis en oeuvre au niveau communal.

### 3.1 : Le choix du thème fédérateur

Le GAL Assesse-Gesves-Ohey a choisi comme thème fédérateur celui de l'économie résidentielle, du capital social et du développement territorial durable.

Les actions se rapportent à l'axe 3 du PWDR, à savoir : la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

### 3.2 : Les objectifs et indicateurs de résultats

Les objectifs du GAL par rapport à ce thème fédérateur sont au nombre de quatre :

- 1) **apporter un soutien temporaire au développement de l'économie locale** dans le secteur de la production agricole et des énergies renouvelables, du tourisme et des services de proximité destinés en particulier aux aînés,
- 2) **mener une action sociale ciblée** pour les bénéficiaires de l'action sociale, les plus exposés aux effets pervers de la périurbanisation,
- 3) **renforcer l'attractivité environnementale et limiter les risques de banalisation paysagère** pour sauvegarder cet atout du territoire,
- 4) **assurer une gouvernance locale équilibrée** visant « la conjonction d'analyses, de désirs et de savoir-faire collectifs qui permet de polariser l'action de chacun autour d'une ambition commune, de résister aux forces centrifuges, de surmonter les contradictions internes d'intérêts, de saisir les opportunités qui se présentent d'exploiter les marges de manœuvre, de replacer l'action de chacun improvisée en fonction d'événements aléatoires dans une perspective à long terme » (Calame dans Angeon, 2006).

La stratégie pour les atteindre, c'est de définir des projets cohérents, conformes au diagnostic réalisé avant le choix des projets, ayant une approche territoriale forte, associant acteurs privés et publics, pour une période de temps volontairement limitée à quatre années maximum. Le GAL a également veillé à correctement répartir dans le temps les projets afin d'augmenter les possibilités de synergies et d'effets multiplicateurs entre eux.

Les indicateurs de résultats, propres à chaque projet, sont détaillés au niveau de chacune des fiches projets. Les objectifs propres à chacun des axes identifiés comme prioritaires figurent au point 5.2.

### 3.3 : Les modes de sélection des projets

Suite à l'appel à projets lancé en octobre 2007 en toute-boîte sur Assesse, Gesves et Ohey, le GAL a reçu au 1<sup>er</sup> décembre 2007 24 propositions de projet pour une demande totale de financement de 4.300.000,00€, dont 700.000,00€ d'investissements.

Le groupe de travail mis en place (cfr infra) pour préparer le dossier de candidature du GAL Assesse-Gesves-Ohey a analysé les projets rentrés le 18 décembre 2007. Il a formulé une série de recommandations à l'attention du Conseil d'Administration élargi du GAL, chargé de la sélection des projets, sur base des critères de sélection des projets suivants :

- 1) Eligibilité supposée de la dépense
- 2) Approche territoriale, qui concerne les trois communes d'Assesse, Gesves et Ohey
- 3) Innovant
- 4) Economie locale et création d'emploi
- 5) Efficace et pérenne
- 6) Transférable
- 7) Approche intégrée, favorisant les synergies entre plusieurs secteurs
- 8) Partenariat public-privé et rejet des projets qui ne concernent qu'un seul porteur de projet et qui viseraient à utiliser l'outil LEADER sans laisser la possibilité à d'autres d'en bénéficier aussi. Attention toutefois à tenir compte des regroupements possibles.
- 9) Cohérence entre les projets, le territoire et la stratégie de développement

Le groupe de travail a en outre intégré les critères de sélection des PDS de la Région wallonne, à savoir :

- 1) la qualité et l'équilibre du partenariat
- 2) la capacité à mettre en oeuvre la stratégie de développement
- 3) la cohérence des projets présentés
- 4) le plan de financement
- 5) la cohérence globale du PDS par rapport au contexte local
- 6) la dimension économique des projets
- 7) le caractère innovant
- 8) l'efficacité et la pérennité des projets
- 9) la complémentarité avec les autres politiques de financement
- 10) l'intégration de la dimension de coopération dans le PDS

Pour chaque projet, un avis favorable, réservé ou défavorable a été émis<sup>7</sup>. Des regroupements de fiches ont eu lieu là où cela s'avérait utile et souhaitable. Sur base des recommandations du groupe de travail, après certains réajustements afin de respecter les contraintes budgétaires, notamment en terme de niveau d'investissement, le choix du GAL s'est porté le 2 février 2008 sur les projets suivants (voir aussi le point 5.4).

	Budget total	Investissements	Timing	Administration fonctionnelle
<b>Volet 1</b>	1.620.000			
Agriculture	179.000	42.000	2009-2012	DGA (M. Nihoul)
Environnement	236.000	42.000	2009-2012	DGRNE (M. Gabriel et Mme Liégeois)
Services de proximité	234.000	0	2009-2012	DGASS (M. Flahaux)
Tourisme	276.000	42.000	2011-2014	CGT (M. Bergiers)
Filière équestre	240.000	42.000	2011-2014	DGA (M. Mulders) /CGT (M. Bergiers)/DNF (M. Gabriel et Mme Liégeois)
Jardins solidaires	155.000	0	2011-2014	DGASS (M. Flahaux)
Appui technique	300.000	0	2008-2015	DGA (M. Braun)
<b>Volet 2</b>	180.000			
Vergers	100.000	12.000	2011-2014	DGA (M. Nihoul)
Produits locaux	50.000	0	2012-2015	DGA (M. Nihoul)
Autres à définir	30.000	0	2014-2015	DRI (Mme Leton ?)
<b>Total</b>	1.800.000	180.000		

Ce choix respecte les contraintes budgétaires connues au moment de la sélection des projets.

---

<sup>7</sup> Voir l'annexe 8. Les avis défavorables le sont essentiellement sur base d'une approche trop faible du point de vue des critères de l'approche économique et territoriale, de la mise en réseau et du caractère innovant. Certaines fiches concernent aussi plus directement d'autres outils de développement, comme les PCDR, pour les projets relatifs à des aménagements de salle.

### 3.4 : Les fiches projets du volet 1

#### 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Agriculture

1.2 Titre complet :

#### **Diversification agricole et énergie verte**

#### 2. Identification des intervenants

##### 2.1 Initiateur du projet

Ce projet s'inscrit dans la prolongation de l'enquête menée en 2006 auprès des agriculteurs d'Assesse et de Gesves dans le cadre du projet Leader+/fiche ruralités.

Il a été conçu par M. Philippe Hermand, agronome de formation, facilitateur biométhanisation auprès de la Région wallonne et échevin de l'agriculture à Gesves, en concertation avec les agriculteurs et les échevinats de l'agriculture des deux autres communes partenaires.

##### 2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le GAL Assesse-Gesves-Ohey ASBL

##### 2.3 Opérateur de terrain

Le GAL Assesse-Gesves-Ohey ASBL

##### 2.4 Partenaires privés et publics du GAL

- L'ensemble des agriculteurs du territoire (au nombre de 200 suivant le dernier recensement agricole) représentés par les Commissions Agricoles des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey

- Les trois Communes d'Assesse, Gesves et Ohey, représentées par leurs Echevins de l'Environnement, de l'Energie et de l'Agriculture, à savoir : pour Assesse, Monsieur P. Tasiaux ; pour Gesves, Monsieur Ph. Hermand ; pour Ohey, Monsieur D. Hellin.

- Les CPAS des trois communes précitées

- Les Commissions agricoles et Environnement et Energie des trois communes

##### 2.5 Autorité responsable

La DGA, services extérieurs.

Personne de contact : M. Philippe Nihoul

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet a pour but de permettre une diversification agricole locale axée sur les filières de production courtes comme le colza, le chanvre et la culture des taillis à courte rotation (TCR) en associant une transformation aisée vers l'utilisation énergétique et alimentaire.

Ce projet devrait impliquer économiquement à la fois le monde agricole, les citoyens, les CPAS et leur volet économie sociale et les pouvoirs publics à savoir les trois communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

Les rôles des acteurs peuvent être définis comme suit :

- A) des agriculteurs producteurs de colza, de chanvre et de taillis à courte rotation, acheteurs de tourteaux, d'huiles combustibles et d'huiles carburant ;
- B) le pouvoir public, à savoir les trois communes, lesquelles :
  - produiront les cultures précitées également sur essarts ;
  - utiliseront les huiles combustibles sur des projets de chaudière à huile de colza ou de chanvre ;
  - favoriseront l'utilisation au sein de leurs bâtiments des chaudières à bois et à huile de colza et/ou de chanvre et préconiseront l'achat des véhicules utilisant des biocarburants ;
  - promotionneront les huiles de colza alimentaires comme produits du terroir.
- C) le citoyen constituera une part de la structure et jouera un rôle dans le développement des filières chauffage bois et biocarburants. Le citoyen et les trois communes seraient également les acteurs en vue de la distribution, la promotion et la consommation des huiles alimentaires ;
- D) les CPAS veilleront à la mise au travail de personnes en difficulté d'intégration lors de la préparation des huiles, des TCR, du conditionnement des huiles alimentaires, voire de la récolte.

Au niveau du colza, l'objectif recherché est la production de quatre sous-produits :

- des tourteaux destinés à l'alimentation animale ;
- de l'huile combustible en vue d'alimenter des chaudières publiques ou privées ;
- des huiles carburant pour tracteurs agricoles ou véhicules communaux ;
- des huiles alimentaires dont la distribution serait locale.

Au niveau du chanvre, l'objectif est de produire :

- de la paille utilisée comme isolant dans les éco-constructions ;
- des huiles combustibles en vue également d'alimenter des chaudières publiques ou privées

Au niveau des taillis à courte rotation, l'objectif est de les produire, de les sécher et de les valoriser sur les communes du GAL Assesse-Gesves-Ohey via un développement de chaudière à bois. Le projet intégrera également l'analyse de la faisabilité de la valorisation des déchets de bois « A » issus des activités des services communaux desdites communes.

Afin d'atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de mener à bien les actions concrètes suivantes :

### 1) Etudes de faisabilité

- Evaluation de l'offre potentielle par une enquête auprès des agriculteurs des communes d'Assesse, Gesves et Ohey afin d'évaluer le potentiel de production de colza, de chanvre et de taillis à courte rotation, d'identifier les agriculteurs partenaires, chiffrer les quantités produites, et estimer les coûts de production et de livraison. Evaluation des possibilités d'extension de projet en fonction de la quantité d'huile susceptible d'être produite
- Evaluation de la demande potentielle par une enquête permettant d'évaluer les quantités de tourteaux de colza et de chanvre valorisables auprès des agriculteurs, des sociétés, du négoce, sur les trois communes. Evaluation des quantités d'huile de colza et de TCR valorisables comme combustible en chaudière avec incitation à développer l'utilisation des chaudières à l'huile de colza et à bois, voire la cogénération. Evaluation de la quantité d'huile de colza valorisable comme carburant et des coûts de modification des véhicules agricoles ou communaux en vue d'utiliser les huiles comme carburant.
- Evaluation de la rentabilité économique par une évaluation du coût de fabrication d'huile de colza alimentaire, de la quantité susceptible d'être produite et vendue ; évaluation des normes de qualité à respecter tant au niveau des carburants que de l'huile alimentaire; évaluation des coûts d'investissements et des possibilités de subsides sur investissements ; analyse de la faisabilité des prix garantis aux agriculteurs du colza, des TCR et du chanvre, des tourteaux, de l'huile combustible et du carburant ;

2) Analyse des conditions de création d'une structure juridique autonome permettant de valoriser la production locale, notamment via les investissements consentis grâce à LEADER. Sur cette base, mise en place d'une structure de type coopérative ouverte à l'ensemble des citoyens des trois communes ainsi qu'aux agriculteurs, en vue de rendre autoportante la structure.

### 3) Actions de sensibilisation et de communication

Sur base des résultats de l'étude de faisabilité, diverses actions de sensibilisation seront menées afin d'encourager l'installation de chaudières à l'huile de colza ou de chanvre et de chaudières à bois au niveau des bâtiments publics, des écoles et des installations agricoles mais aussi l'achat groupé de chaudières à huile et à bois. Ainsi, il y aura lieu de présenter les intérêts de la filière pour la population en termes de bénéfices, de temps de retour, de confort, de garantie d'approvisionnement, de protection de l'environnement et ce afin de développer l'achat de chaudières à huile et à bois.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Ce projet est conforme aux objectifs définis par le GAL au moment du diagnostic du territoire (voir le chapitre 5), à savoir :

- 1) Offrir l'encadrement technique nécessaire pour favoriser l'émergence de pistes de diversification agricole utile et nécessaire au maintien et au développement d'une agriculture compatible avec la valorisation du patrimoine naturel du territoire, notamment par des analyses et études de faisabilité des filières courtes (ex : colza, chanvre, maraîchage, ...)
- 2) Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination des manifestations organisées dans ce secteur
- 3) Travailler l'image de marque pour renforcer l'équilibre agriculture/population locale, dont l'embellissement des abords de ferme, la communication, ...

Ce projet offre également une complémentarité intéressante avec le volet environnement présenté ci-après en présentant alors la filière complète « énergie à partir de biomasse sèche ». Il permet également d'atteindre partiellement les objectifs relatifs à l'éco-construction.

Il s'adresse en particulier aux agriculteurs et à l'ensemble des habitants du territoire.

En terme économique et d'emplois, ce projet contribue au maintien de l'emploi agricole et ouvre de nouvelles perspectives de marchés qui, à terme, devraient être porteuses d'emplois. L'autoportance du projet est assurée par la création d'une structure juridique autonome suite aux études de faisabilité financées grâce à LEADER.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	1 étude de faisabilité	1 filière courte mise en place
2	1 investissement dans les presses	Au moins 15 agriculteurs mobilisés
3	1 action de communication	1 coopérative créée

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Le coût total du projet est de 179.000,00€ sur quatre ans, répartis

- en frais de personnel (un mi-temps universitaire+ fonctionnement) : 110.000,00€
- de consultance : 12.000,00€
- frais de communication : 15.000,00€
- frais d'investissement : 42.000,00€.

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet porte sur une période de 4 ans, de 2009 à 2012, phasé comme suit :

2009-2010 :

- études de faisabilité et enquêtes
- établissement du cadre technique et financier.

2010-2011 :

- choix des partenaires
- mise en place d'une structure
- lancement des productions
- analyse des techniques disponibles en matière de presse à colza, de préparation des tourteaux, de production des huiles alimentaires, du broyage des taillis à courte rotation, du traitement du chanvre ;
- conception de l'approche marketing de vente des huiles alimentaires.

2011-2012 :

- définition et achat du matériel prioritaire parmi une presse à colza, une unité de production d'huiles alimentaires ; un broyeur pour les taillis et une unité de séchage;
- première récolte, production et valorisation des sous-produits ;
- évaluation de la rentabilité et optimisation technique ;
- commercialisation de l'huile alimentaire

2012 -2013 :

- développement des filières d'utilisation des sous-produits
- diversification des sous-produits
- établissement des contrats de production et d'utilisation.

4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<i>Personnel</i>	49500	45	49500	45	11000	10	110000
<i>Consultance</i>	5400	45	5400	45	1200	10	12000
<i>Communication</i>	6300	45	6300	45	1500	10	15000
Investissements	18900	45	18900	45	4200	10	42000
<b>Total</b>	<b>81000</b>	<b>45</b>	<b>81000</b>	<b>45</b>	<b>17900</b>	<b>10</b>	<b>179000</b>

## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2009		2010		2011		2012	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement								
<i>Personnel</i>	12375	12375	12375	12375	12375	12375	12375	12375
<i>Consultance</i>	0	0	2700	2700	2700	2700	0	0
<i>Communication</i>	1350	1350	1350	1350	1800	1800	2250	2250
Investissements	0	0	0	0	18900	18900	0	0
<b>Total</b>	<b>13725</b>	<b>13725</b>	<b>16425</b>	<b>16425</b>	<b>35775</b>	<b>35775</b>	<b>14625</b>	<b>14625</b>

### 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Cette forme de diversification agricole centrée sur les énergies vertes contribue à diminuer les coûts énergétiques des trois communes et de leurs habitants, à proposer un nouveau produit du terroir original, à savoir l'huile alimentaire, et à proposer un nouveau type d'isolation d'habitation fort demandée en éco-construction.

Aussi, son incidence en matière d'environnement est évaluée positivement.

### 6. Annexes

Néant.

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Environnement

1.2 Titre complet :

### **Gestion durable des ressources naturelles, biodiversité et économie locale : un trio à intensifier**

## 2. Identification des intervenants

2.1 Initiateur du projet :

Cette fiche est le fruit du rapprochement de trois projets déposés au Gal suite à son appel à projets. Le premier a été conçu par les animateurs du PCDN d'Ohey, et en particulier l'agent de la Division Nature et Forêt, M. Gonne, avec différents gestionnaires publics et privés, dont le gestionnaire du domaine d'Haugimont des Facultés de Namur, ingénieur agronome de formation. Les deux autres projets, qui s'insèrent partiellement dans celui-ci, émanent des responsables de la société anonyme Forest Life de Sart-Bernard à Assesse et de l'exploitant d'une scie mobile à Ohey.

2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

2.3 Opérateur de terrain

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

2.4 Partenaires privés et publics du GAL

- les propriétaires et exploitants forestiers, dont les gestionnaires du domaine des Facultés à Haugimont et du domaine de Forest Life à Sart-Bernard
- les propriétaires et exploitants agricoles
- les structures existantes et actives dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement et de la vulgarisation auprès du grand public, comme le Domaine de Mozet par exemple
- l'ensemble des habitants du territoire des trois communes
- les trois administrations communales, propriétaires de bois et leurs commissions environnement et leurs diverses commissions ayant trait à l'environnement.

2.5 Autorité responsable

La DGRNE, DNF

Personne de contact : M. François Gabriel et/ou Mme Sandrine Liégeois

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet comporte les quatre axes suivants :

1. Etude du maillage écologique et de ses points faibles
2. Renforcement du maillage écologique
3. Gestion durable des ressources naturelles par les professionnels du milieu
4. Sensibilisation et vulgarisation auprès du grand public

#### **1. Etude du maillage écologique et de ses points faibles**

Le premier axe consiste à uniformiser le niveau de connaissance, actuellement inégal, du maillage écologique sur le nouveau territoire d'Assesse-Gesves-Ohey sur base des études existantes au niveau de chacune des Communes (PCDN d'Ohey, Schéma de structure sur Assesse et Gesves, PCDR à Gesves, ...). L'étude, à réaliser par un consultant, aura comme objectif essentiel d'identifier les points faibles du territoire du point de vue du maillage écologique et de formuler des propositions afin d'y remédier.

Ainsi, cette étude mettra en exergue les potentialités paysagères et écologiques du territoire. Les données et résultats de cette étude seront retranscrits sur un support cartographique afin de mettre en évidence les faiblesses et atouts des différentes communes. Il sera accessible aux services Urbanisme des trois Communes.

Cette analyse permettra de donner une meilleure vision des milieux écologiques existants et des pressions qu'ils subissent et dès lors de prévoir des couloirs de connexion (bandes boisées, bosquets, haies, mares,...) entre ces milieux pour favoriser, notamment, la dissémination des espèces.

#### **2. Renforcement du maillage écologique**

Sur base des données collectées, un renforcement du maillage écologique sera mené en ciblant les points prioritaires, tant sur terrain publics que privés. Dans ce dernier cas, l'intervention fera l'objet d'une convention garantissant sa bonne utilisation dans le temps en fonction des objectifs poursuivis. Cela concerne en particulier la question de l'accès du public afin que la gestion envisagée soit profitable à tous et la gestion future des entretiens réglementée de manière à assurer le maintien de la politique de gestion durable choisie au début de projet.

Afin de renforcer le maillage écologique du territoire, différentes actions sont dès à présent envisagées, dont :

- la plantation d'arbres en alignement le long des sentiers et voiries ;
- la plantation de haies ;
- la création de mares au sein des trois communes ;
- la plantation d'arbres fruitiers choisis pour leur richesse de patrimoine génétique

### **3. Gestion durable des ressources naturelles par les professionnels du milieu**

Ce volet consiste à professionnaliser encore d'avantage la gestion durable des ressources naturelles du territoire. A cette fin, deux créneaux sont privilégiés.

Le premier consiste à organiser différentes formations et visites de terrain destinées aux professionnels du milieu, propriétaires, exploitants agricoles et forestiers. Ces visites seront envisagées à raison de minimum trois par année sous forme d'animations variées et de haute qualité, présentant les dernières innovations et nouvelles orientations données au secteur, dont certaines consacrées à la gestion forestière Pro Silva et à Natura 2000. Ces animations contribueront à atteindre l'objectif d'avoir 30% de forêts certifiées PEFC (Certification forestière européenne de gestion durable) à l'issue du projet et à augmenter le nombre de mesures agri-environnementales les plus bénéfiques du point de vue de la biodiversité pour cette zone agricole.

Le second vise à mener une étude prospective sur les nouveaux marchés liés à la valorisation de la ressource bois-énergie sur Assesse, Gesves et Ohey, avec un cadastre de la ressource et l'identification des débouchés économiques potentiels. Cette étude sera mise à la disposition de tous les entrepreneurs désireux de s'investir dans les nouveaux créneaux identifiés. Il s'agit en particulier de la valorisation des sous-produits émanant de l'entretien des haies, des bois, des vergers, ... en tant que ressources énergétiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'ancrer une politique de gestion de l'énergie renouvelable sur le territoire. C'est là aussi une porte ouverte au développement de nouvelles perspectives de développement économique à l'échelon local en lien avec la gestion des ressources naturelles du territoire. Il s'agit ici de favoriser concrètement l'émergence de nouveaux métiers liés à l'entretien des paysages et de la biodiversité d'une zone rurale périurbaine.

### **4. Sensibilisation et vulgarisation auprès du grand public**

Ce quatrième axe vise à toucher l'ensemble des habitants du territoire, dont les nouveaux habitants et tous ceux, dont les touristes, qui veulent renforcer leur niveau de connaissance de la richesse et des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles du territoire qu'ils ont choisi d'habiter ou de visiter. Cette sensibilisation se fera au travers de trois moyens complémentaires.

Le premier consiste à installer des panneaux didactiques cohérents sur l'ensemble du territoire et mettant en avant non seulement les ressources naturelles actuellement présentes mais également les enjeux liés à leur gestion. Ces panneaux, évalués à 10 par Commune, seront placés aux endroits stratégiques, en particulier dans chacun des bois didactiques communaux mais également le long du Samson et/ou le long des cours d'eau, à proximité de zones humides, de haies, de vergers, ... endroits reconnus pour leur richesse environnementale. Cet

investissement renforcera l'attractivité touristique du territoire et complètera les circuits d'interprétation prévus par ailleurs (cfr fiche tourisme).

Le second moyen est d'organiser sur le territoire des trois Communes, au fil des saisons (soit 4 par an), des animations (promenades guidées, ateliers, ...) à destination du grand public et des écoles mais aussi des journées de formations nature destinées aux acteurs socio-économiques, dont les représentants du secteur Horeca et du tourisme, et les guides nature, renforçant ainsi leur connaissance de la biodiversité et de ses enjeux pour le territoire.

Le troisième moyen concerne l'organisation sur le territoire des trois Communes d'une variante actualisée de l'Exposition de Photographies animalières et de nature des Condroz qui arrive à terme. Cette exposition devrait dorénavant être conçue sous une forme permettant sa valorisation tout au long de l'année et son exportation vers d'autres Gals partenaires travaillant sur des thématiques liées à la gestion durable des ressources naturelles et à Natura 2000. L'idée est de proposer aux photographes animaliers de révéler par l'image les richesses environnementales présentes sur le territoire mais aussi de proposer un suivi photographique des actions positives menées en faveur de l'environnement.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Cette fiche projet contribue à atteindre les objectifs du GAL définis sur base du diagnostic de territoire en matière d'environnement (Voir chapitre 5), à savoir :

- Atteindre le même niveau de connaissance du maillage écologique entre les trois communes et donc mener les études complémentaires nécessaires
- Renforcer le maillage écologique là où c'est opportun et sous divers angles d'approche (haies, alignement d'arbres, bosquets, mares, vergers hautes-tiges, lien avec les mesures agri- environnementales, ...)
- Communiquer et sensibiliser le grand public et des groupes cibles comme les propriétaires et/ou les exploitants agricoles et forestiers par rapport à l'existant et aux potentiels liés aux ressources naturelles du territoire
- Etablir un lien avec les objectifs touristiques et de valorisation des énergies renouvelables

Les publics cible sont à la fois les professionnels du secteur et l'ensemble des habitants du territoire.

Les atouts du projet sont les suivants :

#### 1. Innovant

Ce projet est innovant dans l'espace qu'il investit. En effet, sa portée ne sera pas centrée autour d'une seule commune mais sera adaptée à un niveau supérieur : le supra communal. Dans ce contexte, il n'y aura pas de frontière communale mais bien une continuité de l'espace qui exposera à la population locale, aux touristes, aux investisseurs... une vision d'ensemble et, dès lors, le potentiel de son territoire qui est riche d'un point de vue environnemental.

L'interaction entre public et privé est également nouvelle dans sa mise en œuvre, tout comme la mise en réseau autour d'un projet commun des profils très différents d'acteurs : propriétaires, exploitants forestiers et agricoles, écoles, grand public, ...

LEADER permet également dans ce cas de créer de nouvelles articulations entre des outils de développement communaux comme les schémas de structure, les PCDR et les PCDN. A terme, ce projet pourrait relancer la dynamique de Parc naturel initiée à l'époque par les trois communes partenaires.

## 2. Développement économique local

Comme déjà exprimé ci-dessus, ce projet aura un impact direct sur notre économie locale via:

- La professionnalisation accrue des gestionnaires des ressources naturelles ;
- Le recours à des pépiniéristes pour les plantations ;
- Les plantations soutenues par LEADER auront un effet démonstratif fort qui peut avoir un effet multiplicateur significatif auprès des particuliers, notamment dans l'aménagement de leurs parcelles et jardins ;
- La formation/sensibilisation de guide nature locaux ;
- L'émergence de nouvelles formes de contractualisation pour la gestion des espaces publics et privés, en lien notamment avec les énergies renouvelables ;
- L'étude de marché prévue pour la valorisation de la ressource bois sera disponible pour tout entrepreneur souhaitant s'investir dans ce créneau. Il y a là un éventuel créneau pour la création d'emplois ;
- Le développement touristique, via notamment le circuit des panneaux d'interprétation, ...

## 3. Efficace, pérenne & transférable

La démarche proposée relève d'une logique clairement planifiée dans le temps et valorise des articulations utiles avec d'autres secteurs d'intervention soutenus par LEADER et d'autres outils de développement communaux ou supra-communaux. De ce fait, elle offre certaines garanties d'efficacité.

Elle est également pérenne dans la mesure où la démarche vise à rendre les acteurs autonomes dans des délais expressément relativement courts. Les aspects liés à la formation et à la recherche de nouvelles formes de contractualisation dans l'entretien de l'espace rural et de ses ressources naturelles contribuent à cette pérennisation.

Enfin, cette démarche est parfaitement transférable dans un autre territoire rural et ouvre plusieurs portes à un volet coopération, notamment du point de vue de la vulgarisation.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

Les indicateurs de suivi sont les suivants :

	Réalisation	Résultat
1	1 étude menée sur le maillage	30km de haie, 3 mares, 100 arbres, ...
2	1 étude menée sur la ressource bois	30% de forêt PEFC, +15% des mesures agri-environnementales
3	4 actions de sensibilisation/an	Un capital de 300 photos, 10 guides sensibilisés, 30 panneaux didactiques

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est prévu un budget total de 236.000€, répartis en

- frais de personnel (un mi-temps pendant 4 ans et fonctionnement) : 110.000€
- frais de consultance : 8.000€
- frais d'animation : 36.000€
- frais de renforcement du maillage écologique : 40.000€
- frais d'investissements (panneaux didactiques) : 42.000€

### 3.5 Planning de réalisation

La période de programmation est celle de 2009-2012, soit 4 ans au total. Ceci permet d'assurer une belle complémentarité avec la fiche agriculture.

## 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public		RW		Autres financements		Total
	FEADER						
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<i>Personnel</i>	49500	45	49500	45	11000	10	110000
<i>Consultance</i>	3600	45	3600	45	800	10	8000
<i>Animations</i>	16200	45	16200	45	3600	10	36000
<i>Maillage</i>	18000	45	18000	45	4000	10	40000
Investissements	18900	45	18900	45	4200	10	42000
<b>Total</b>	<b>106200</b>	<b>45</b>	<b>106200</b>	<b>45</b>	<b>23600</b>	<b>10</b>	<b>236000</b>

## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2009		2010		2011		2012	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement								
<i>Personnel</i>	12375	12375	12375	12375	12375	12375	12375	12375
<i>Consultance</i>	0	0	3600	3600	0	0	0	0
<i>Animations</i>	2700	2700	4500	4500	4500	4500	4500	4500
<i>Maillage</i>	0	0	6750	6750	6750	6750	4500	4500
Investissements	0	0	4500	4500	7200	7200	7200	7200
<b>Total</b>	<b>15075</b>	<b>15075</b>	<b>31725</b>	<b>31725</b>	<b>30825</b>	<b>30825</b>	<b>28575</b>	<b>28575</b>

### 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Le projet a comme volonté de consolider la dynamique locale des trois communes concernées en y associant un nombre d'acteurs variés, issus de tous les milieux. Cette association va permettre de renforcer la cohésion territoriale et de donner une image entreprenante de la région.

L'économie locale sera directement concernée par la mise en place du projet. En effet, la main d'œuvre locale sera sollicitée pour les plantations, entretiens, animations,... Le projet, désireux d'attirer un tourisme vert, aura un impact économique auprès du secteur de l'HORECA. De plus, différents points du projet tel que la mise en place d'une politique de certification pour les forêts du territoire auront également une répercussion positive sur l'économie locale.

Il va sans dire que le projet est conçu dans une dynamique de préservation des ressources naturelles de son territoire. Les effets escomptés seront :

- un renforcement de la prise de conscience des points forts et faibles du maillage écologique résultant de l'étude préliminaire menée par le bureau d'étude ;
- une extension du réseau écologique existant via les différentes liaisons qui seront créées (alignements d'arbres, haies, fruitiers, mares,...) ;
- une préservation de la qualité des milieux forestiers par la certification PEFC et des milieux agricoles par les mesures agri-environnementales ;
- une amélioration des connaissances et sensibilités environnementales locales et touristiques via les formations et les animations.

### 6. Annexes

Néant

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Action sociale

1.2 Titre complet :

### **Les services de proximité**

## 2. Identification des intervenants

2.1 Initiateur de la proposition :

L'ASBL CAIAC, la Commune d'Assesse, la Commune de Gesves, l'échevinat des affaires sociales à Ohey, le GAL

2.2 Bénéficiaire de la subvention :

le GAL Assesse-Gesves-Ohey

2.3 Opérateur de terrain :

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

2.4 Les partenaires privés et publics du Gal

l'ASBL CAIAC (Centre d'Accueil, d'Information, d'Animation et de Coordination).

Adresse : 15, rue Jaumain 5330 Assesse

Tél : 083/ 656 336

Fax : 083/ 656 256

e-mail : [caiac@swing.be](mailto:caiac@swing.be)

site Internet : [www.caiac.be](http://www.caiac.be) (en construction)

N° de compte bancaire : 068-2232481-53

Des collaborations sont envisagées avec différents partenaires privés, dont les clubs de 3X20, ou publics, dont les CPAS, en fonction des services de proximité qu'il est prévu de mettre en place.

2.5 Autorité responsable :

La Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé (DGASS)

Personne de contact : M. Guy Flahaux

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet présenté par l'asbl CAIAC vise à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire, en particulier celle des retraités, et à recréer entre les habitants des liens sociaux basés sur la solidarité. Il recouvre un des six secteurs identifiés comme prioritaires pour le territoire du GAL Assesse-Gesves- Ohey, à savoir celui des services de proximité et de l'économie sociale (voir chapitre 5).

Sur le territoire, les bénévoles des associations, les prestataires de services, les représentants du monde médical et paramédical, les services d'aides familiales, les travailleurs sociaux et les représentants du monde politique rencontrent régulièrement des habitants qui déplorent l'absence de services de proximité. Cette situation est parfois très mal vécue par une part non négligeable des habitants, souvent les plus fragiles du point de vue économique.

Plusieurs facteurs l'expliquent :

- les particularités du lieu de vie rural (dispersion du réseau d'habitat, transports en commun insuffisants, voire inexistant, éloignement géographique par rapport aux services généralement installés au centre des villages) ;
- les profondes mutations subies par le monde rural (fermeture des petits commerces et des petites écoles, transformations de hameaux et villages en villages-dortoirs, disparition de pratiques qui rythmaient autrefois la vie sociale, apparition de nouvelles formes de socialisation, cohabitation parfois difficile entre agriculteurs et le reste de la population, hausse du foncier) ;
- les bouleversements que connaissent les familles et que les conditions de vie à la campagne rendent encore plus difficiles (divorces, multiplication des familles monoparentales, travail des deux parents, allongement de la durée de vie, coexistence de quatre générations au sein d'une même famille).

Les habitants concernés estiment qu'il n'existe pas de solution à leur problème,

- soit parce qu'effectivement, il n'existe aucun service organisé susceptible d'y apporter une réponse ;
- soit parce que des services existent mais qu'ils sont méconnus ou mal connus de la population ;
- soit parce que les habitants éprouvent des difficultés à y accéder (problèmes de mobilité, par exemple) ;
- soit parce que la solution passe par la mise en relation, voire la coordination de différents services existants et qu'en l'occurrence, cette coordination fait défaut.

Le partenaire privilégié mais non exclusif du Gal, l'asbl CAIAC, a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et de recréer entre eux des liens sociaux basés sur la solidarité afin de permettre aux publics qu'elle considère comme fragilisés de continuer à vivre dans leur maison ou dans leur village.

Le projet vise donc :

- à identifier les besoins en services de proximité que la population ressent comme insatisfaits ;
- à mieux informer et à réorienter la population vers les services de proximité existants et qui sont en mesure de répondre à ces besoins ;
- à assurer la coordination éventuellement nécessaire pour que les services existants puissent répondre aux demandes des habitants ;
- à mettre en place, seule ou dans le cadre de partenariats, les services de proximité qui font défaut ;
- à s'ouvrir à des personnes représentant les associations, services et communes de Gesves et d'Ohey et désireuses de faire partie de l'Asbl et de s'impliquer dans la gestion du projet.

Le projet de services de proximité déposé dans le cadre de LEADER cherche à :

- étendre les missions que CAIAC s'est fixées à l'ensemble du territoire ;
- faire participer les habitants de l'entité d'Ohey aux services qu'elle a créés dans le cadre de Leader+ ;
- mettre en place de nouveaux services et plus particulièrement l'accueil communautaire des personnes âgées ;
- chercher des formules innovantes qui devraient lui permettre de rendre les projets les plus autoportants possible.

Dans le cadre de la programmation Leader +, en quatre ans, l'asbl a mené avec succès plusieurs projets correspondant à son objet social :

- elle a élaboré un guide social, version papier, distribué à tous les habitants des deux entités sous forme de toute-boîte et dont la seconde édition est parue en janvier 2008 ;
- elle a réalisé une enquête sur les problèmes de mobilité via un toute-boîte adressé à tous les habitants du territoire ;
- elle a prouvé que la formule du bus local ne permettait pas de résoudre les problèmes de mobilité de la population ;
- elle a créé un service de transport bénévole pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ;
- elle a mis sur pied un projet intergénérationnel en terme d'échanges de savoirs ;
- elle a soutenu la création d'un SEL (Système d'Echange Local) dans les communes d'Assesse, Gesves et Ohey ;
- elle a réalisé une enquête auprès des personnes de plus de 65 ans pour connaître leurs besoins réels en matière de services de proximité ;
- elle a créé un site internet pour présenter les missions de l'asbl et les services de proximité qu'elle propose, pour diffuser le guide social sur la toile et mettre en relation l'offre et la demande dans le cadre du service de covoiturage.

Tous ces projets ont permis de dégager de nouvelles pistes de travail.

Le projet de services de proximité proposé dans cette programmation LEADER concerne les axes suivants :

Axe 1 : Aide communautaire pour personnes âgées (coordination, animation);

Axe 2 : Projets autoportants

Axe 3 : Services de proximité (coordination, animation)

Axe 4 : Guide social (accueil information)

Axe 5 : Points relais et points multiservices (coordination, animation)

Axe 1 : Accueil communautaire pour personnes âgées (coordination, animation)

Sur base des résultats de l'enquête menée en 2007 pour connaître les besoins réels des personnes de plus de 65 ans, il s'agit de mettre en place un accueil communautaire.

L'accueil communautaire consiste :

- à accueillir des personnes âgées une ou plusieurs journées par semaine dans un local adapté à ce public spécifique ;
- à leur proposer des activités et animations valorisantes ;
- à les réunir autour d'une activité conviviale aussi importante qu'un repas préparé et pris ensemble ;
- à assurer l'encadrement de ces personnes par un personnel qualifié tel que les aides familiales.

Ce projet a pour objectif :

- d'accroître l'attractivité du territoire pour les retraités conformément aux objectifs liés au développement de l'économie résidentielle
- de lutter contre l'isolement social et de rompre la solitude des personnes âgées ;
- de soutenir leurs aidants proches ;
- de faire reconnaître officiellement l'accueil communautaire comme un maillon indispensable entre le maintien des personnes âgées à domicile et le choix d'une vie en maison de retraite ;
- de mettre en place et coordonner un partenariat entre les différents services et pouvoirs locaux ( CPAS, services d'aide à domicile, ACRF, Croix-Rouge, associations de 3X20, maisons de repos, secteur médical et paramédical) dans le but de pérenniser l'accueil communautaire sur le territoire.

En début de projet, les personnes âgées (vingt au maximum) seront accueillies un jour par semaine, puis, en fonction de la demande, trois jours par semaine, à raison d'un jour par entité.

L'animation sera assurée par une aide familiale de l'Asbl ADMR, Antenne d'Annevoie, à raison de 24h par semaine pendant un an ou de 12h par semaine pendant deux ans (voire une autre répartition horaire en fonction de l'ampleur du projet).

L'activité pourrait prendre place dans les locaux de l'ACRF, qui héberge à Assesse l'Asbl CAIAC.

Simultanément, l'Asbl travaillera à mettre sur pied des partenariats permettant d'organiser le plus rapidement possible un accueil communautaire dans chacune des entités du territoire. Dans ce cadre, il est indispensable de prévoir des aménagements et du mobilier pour adapter les lieux à ce public spécifique.

#### Axe 2 : Projets autoportants

En faisant appel le cas échéant à l'avis de spécialistes, l'Asbl examinera toutes les formules possibles et légales, de la plus traditionnelle à la plus innovante, pour rendre les projets les plus autoportants possible.

La participation financière demandée aux bénéficiaires devra se rapprocher du prix coûtant du service.

Néanmoins, l'Asbl veillera à maintenir des tarifs accessibles pour les services proposés aux publics-cibles définis comme fragilisés, notamment en envisageant des pistes telles que la solidarité mutuelle des bénéficiaires, un système de cotisations à l'Asbl, la participation financière des bénéficiaires calculée à partir des revenus, la recherche de sponsors ou de mécènes, la mise en place de partenariats, la création d'un fonds de solidarité ou encore la création d'une coopérative sociale.

#### Axe 3 : Services de proximité (coordination, animation)

##### - Voiturage et covoiturage (coordination)

Il s'agit d'assurer le suivi dans la coordination des services mis sur pied lors de la précédente programmation, services qui visent à résoudre les problèmes de mobilité de la population, à savoir le service voiturage et le service de covoiturage. Il faudra également étendre ces services à l'entité d'Ohey.

##### - Ambassadeurs culturels (coordination, animation)

Il s'agira de lancer et développer un service d'"Ambassadeurs Culturels" en collaboration étroite avec l'asbl « Article 27 » dont l'objectif est de faciliter l'accès à la culture pour des publics fragilisés. Un tel service consiste à permettre au public fragilisé de bénéficier de tickets « Article 27 » et d'encadrer les bénévoles qui préparent des sorties culturelles et y accompagnent ces personnes.

##### - Ecrivains publics (coordination)

Il s'agit de mettre en place un service d'écrivain public et donc d'assurer une formation aux personnes intéressées par la mission d'écrivain public, de coordonner une équipe d'écrivains publics, de chercher un local à mettre à la disposition de celle-ci et de faire connaître le nouveau service au public. L'objectif est d'apporter une aide à toute personne qui rencontre

un problème avec l'écrit et donc avec la rédaction ou la compréhension d'un texte quel qu'il soit

- Ecole de devoirs (coordination)

Après avoir mené une enquête auprès des écoles et des services concernés, enquête qui déterminera s'il existe un besoin réel dans ce domaine, il s'agira de chercher et de mettre autour de la table les partenaires potentiels pour la création éventuelle d'une école de devoirs.

- Services d'aide (information, coordination)

Pour répondre à des demandes en matière de services d'aide, l'Asbl veillera à informer le public sur les services existants (aides familiales, gardes à domicile, ouvriers polyvalents, aides ménagères titres-services, services des ALE, ...) et à favoriser le recours à ces services. Pour répondre à des besoins spécifiques non rencontrés par les services d'aide existants, elle pourrait mettre en place un réseau de bénévoles choisis en fonction de leurs compétences.

Axe 4 : Guide social (accueil, information)

L'animatrice renseigne le public sur les services existants sur le territoire, dont ceux mis en place par Caiac. Elle a également pour mission d'aider les personnes qui la sollicitent par téléphone, par courrier ou lors d'un entretien, en les orientant vers le service susceptible d'apporter une réponse appropriée à leur problème.

Dans le cadre de Leader+, un guide social a été édité en version papier pour les communes d'Assesse et de Gesves. Lors de la prochaine programmation, l'Asbl collectera les informations relatives aux domaines social et associatif de la commune d'Ohey et assurera la mise à jour des données concernant l'entièreté du territoire. Cette mise à jour sera accessible au public via le site internet récemment créé. Elle permettra également à l'animatrice de renseigner les personnes n'ayant pas accès à l'internet.

Axe 5 : Points-relais et Points-multiservices (coordination, animation)

1. Points-relais (animation)

L'objectif est de favoriser la vie sociale dans les villages et de rompre l'isolement des personnes durant la journée, en relançant des activités en semaine et en journée, et ce, particulièrement dans les villages et hameaux où toute activité telle que commerces, services et écoles ont disparu.

Dans un premier temps, il est prévu de favoriser la création de « Points-relais », à savoir des lieux où, dans le cadre d'une charte ou convention, des particuliers accueilleraient régulièrement l'activité de commerçants, de services ou de professions libérales (coiffeuse, pédicure, prof de gym ou de yoga...), dans l'hypothèse où les informations recueillies au préalable montrent que cela s'avère opportun.

## 2. Points-multiservices (coordination)

Les résultats tirés de l'expérience des Points-relais devraient permettre de prouver la nécessité de créer dans certains villages des structures plus importantes tels que des Points-multiservices permanents et surtout d'identifier et de soutenir dans ces villages, les personnes susceptibles de porter ensemble un tel projet dans l'espoir de le voir éventuellement déboucher sur un emploi à temps partiel ou à temps plein.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Ce projet est conforme aux objectifs poursuivis dans l'axe 6 de son appel à projets, à savoir :

- 1) accroître l'autonomie des publics plus vulnérables du territoire (dont les aînés, les jeunes, familles mono-parentales, ...),
- 2) tendre vers l'auto-portance économique, en étudiant des formules inédites de financement de ce secteur a priori non rentable, notamment en visant à mobiliser l'épargne locale de la population qui serait invitée à soutenir des projets sociaux du territoire qu'ils ont choisi d'habiter

Les services mis en place s'adressent à l'ensemble de la population du territoire.

Toutefois, le projet accorde la priorité aux publics considérés comme fragilisés, c'est-à-dire :

- les personnes à faibles revenus, telles que les pensionnés, les familles monoparentales, les familles nombreuses, les ménages ne pouvant compter que sur un seul revenu, les personnes aidées par les CPAS ;
- les personnes isolées ou souffrant de solitude ;
- les personnes ayant des problèmes de mobilité ;
- les femmes jeunes et moins jeunes qui assument de plus en plus souvent le rôle de chef de ménage ;
- les femmes de plus de 70 ans qui appartiennent à une génération qui bien souvent restait au foyer et ne conduisait pas ;
- les personnes du 3e, voire du 4e âge qui vont constituer une part toujours plus importante de la population et leurs aidants proches.

Ainsi, le projet bénéficie à l'ensemble des 17374 habitants actuels du territoire, parmi lesquels on compte :

- 1442 personnes isolées<sup>8</sup>
- 1126 déclarations renseignant des revenus inférieurs ou égaux à 10 000 €/an
- 2226 personnes de + de 65 ans (13 % de la population)
- 966 familles monoparentales<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Année 2004. Source : Union des Villes et Communes de Wallonie

<sup>9</sup> Au 1<sup>er</sup> décembre 2001. Source : Institut National de Statistiques

## Ce nouveau projet dédié aux services de proximité en zone rurale périurbaine

### 1) est innovant :

- l'accueil communautaire se développe en région wallonne, mais il n'existe pas à l'échelon local ;
- les projets qui ciblent les publics définis par l'Asbl comme fragilisés dépendent en général presque totalement de subsides : toute formule mise au point pour rendre les actions menées dans le cadre du projet les plus autoportantes possible ne pourra être qu'innovante ;
- les services de proximité qu'il est prévu de mettre en place n'existent pas sur l'ensemble du territoire. Quand ils existent dans une des entités, c'est sous une forme embryonnaire et non-structurée. Dans tous les cas, ils gagneraient à profiter d'une action de coordination et d'un recours éventuel à de nouveaux partenariats ;
- à notre connaissance, la formule des Points-relais et des Points-multiservices n'existe nulle part en région wallonne ; elle n'existe pas sur le territoire.

### 2) est efficace et pérenne :

- le projet est efficace car il prévoit de valoriser les services existants, et donc de ne pas reproduire ce qui existe déjà ; il vise également à créer une synergie entre les partenaires éventuels ;
- il se veut pérenne puisqu'il cherche à rendre les projets les plus autoportants possible, notamment en mettant en place les conditions d'une participation financière des bénéficiaires et une mobilisation de l'épargne des ménages du territoire, qui ont pour un nombre grandissant d'entre eux des revenus moyens supérieurs à ceux de la Région wallonne.

### 3) contribue au développement de l'économie locale :

- par son action de coordination, le projet favorise le recours aux services existants (aides familiales, gardes à domicile, ouvriers polyvalents, aides ménagères titres-services, services des Ale) et de ce fait, peut contribuer à ce que ces services génèrent des emplois supplémentaires dans le secteur de l'économie sociale;
- il contribue à renforcer l'attractivité du territoire pour les aînés. Ce public est clairement identifié comme public cible dans la stratégie de développement de l'économie résidentielle ;
- le service voiturage favorise la fréquentation des commerces de proximité ;
- les Points-relais et les Points multiservices pourraient contribuer à relancer une activité économique dans les villages où elle a disparu ou à soutenir une activité économique existante mais qui pour survivre, doit prendre une nouvelle forme ou trouver une nouvelle orientation ;

### 4) est transférable :

- les publics-cibles du projet peuvent se trouver dans tout territoire rural européen ;

- les services et projets qu'il est prévu de développer ne nécessitent en général pas de moyens énormes, notamment en terme d'infrastructure ; ils reposent en fait sur la qualité du travail d'animation et de coordination, qui est primordiale.

Le projet LEADER permettra à terme d'avoir sur son territoire une ASBL spécialisée en services de proximité. Celle-ci aura eu le temps de se doter des moyens nécessaires, en particulier en personnel, pour pérenniser et rendre l'asbl autonome et autoportante dans ses actions, une fois la nécessité et l'efficacité des services de proximité reconnues.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

<b>Critères de suivi :</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Objectifs chiffrés</b>
<b>De réalisation</b>	1. Création d'un accueil en journée pour personnes âgées	- 7 partenaires - 1 local par entité
	2. Projets autoportants	-12 réunions par an d'un groupe de travail pendant 2 ans - 1 spécialiste consulté
	3.1. Extension des services de voiturage et de covoiturage à Ohey	- 3 nouveaux chauffeurs bénévoles pour le service de voiturage - dépôt de 100 nouvelles offres et demandes pour le service de covoiturage
	3.2. Création et animation d'un groupe d'ambassadeurs culturels	- 1 convention signée avec l'Asbl Article 27 - 4 réunions du groupe par an
	3.3. Création d'un service d'écrivains publics	- organisation de 2 formations - 2 réunions de coordination par an
	3.4. Création d'une école de devoirs	- 1 enquête réalisée - 40 partenaires potentiels mis en relation
	3.5. Services d'aide	- 3 rencontres avec des demandeurs par an - 1 fichier de bénévoles
	4. Extension du guide social à la commune d'Ohey Mise à jour régulière de l'ensemble du guide social	- 50 interviews de représentants d'associations et services d'Ohey - 12 mises à jour par an des fiches sur internet - 1 vérification systématique de toutes les données tous les 2 ans
	5. Points-relais et Points-multiservices	- 2 réunions/village concerné/an - 60 prestataires de services contactés par entité

<b>De résultats</b>	1. Création d'un accueil en journée pour personnes âgées	- 1 journée d'accueil par semaine et par entité - accueil de 15 personnes âgées par journée
	2. Projets autoportants	- 2 projets présentant un équilibre frais de fonctionnement – participation des bénéficiaires - 2 projets présentant un coût de fonctionnement nettement moindre que le coût prévu dans le budget
	3.1. Extension des services de voiturage et de covoiturage à Ohey	- 8 demandes de transport supplémentaires par mois pour le service de voiturage - 50 consultations des annonces supplémentaires par an pour le service de covoiturage
	3.2. Création et animation d'un groupe ambassadeur culturel	- 4 ambassadeurs culturels - 10 bénéficiaires dès 2009, entre 20 et 40 à partir de 2010 - 20 tickets Article 27 utilisés en 2009, 40 par an à partir de 2010 - 2 sorties minimum effectuées sans tickets (sur l'entité) par ambassadeur
	3.3. Création d'un service écrivain public	- 3 écrivains publics (1 par entité) - 30 bénéficiaires - 24 services rendus par an - 8 heures de permanence par mois par entité
	3.4. Création d'une école de devoirs	- 6 bénévoles (2 par entité) - 36 bénéficiaires - 1 permanence dans chaque entité - 4 heures de permanence par mois par entité
	3.5. Services d'aide	- 3 personnes par an réorientées vers les services adéquats - 5 interventions de bénévoles par an

	4. Extension du guide social à la commune d'Ohey Mise à jour régulière de l'ensemble du guide social	- 100 consultations par an de la base de données - 50 demandes de mise à jour de leurs données transmises par les services et associations par an - 100 demandes de renseignements par écrit ou par téléphone par an
	5. Points-relais et Points-multiservices	- 2 points relais par entité - 1 groupe de porteurs potentiels d'un projet de point-multiservices identifié par entité

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Afin de réaliser ces divers objectifs, un budget de 234.000,00€ est nécessaire, réparti en

- frais de personnel : 180.000,00€ (un temps plein pendant 4 ans + fonctionnement)
- frais d'animation : 54.000,00€

Par souci d'efficacité, le souhait du Gal est de valoriser l'expérience acquise par l'animatrice engagée sous Leader+. Compte tenu des contraintes budgétaire et des niveaux de salaire, le recours à un point APE cédé par la Commune d'Assesse au Gal est envisagé. Ceci permet une réduction des cotisations patronales évaluée à plus de 8500,00€ par an.

A défaut, le montage financier devra être revu en adaptant le niveau de salaire, la répartition entre frais de personnel et d'animations et/ou la durée du temps de travail et du projet.

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet s'étend de 2009 à 2012.

## 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>Fonctionnement</b>							
<i>Personnel</i>	81000	45	81000	45	18000	10	180000
<i>Animation</i>	24300	45	24300	45	5400	10	54000
<b>Investissement</b>	0	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	105300	45	105300	45	23400	10	234000

## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2009		2010		2011		2012	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement								
<i>Personnel</i>	20250	20250	20250	20250	20250	20250	20250	20250
<i>Animation</i>	4050	4050	6750	6750	6750	6750	6750	6750
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>24300</b>	<b>24300</b>	<b>27000</b>	<b>27000</b>	<b>27000</b>	<b>27000</b>	<b>27000</b>	<b>27000</b>

### 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Le service de voiturage et de covoiturage est susceptible d'avoir une incidence largement positive en matière d'environnement. Ceci n'est pas négligeable, puisqu'un tel service contribue à limiter l'usage individuel de la voiture et par conséquent la pollution générée par le trafic automobile.

### 6. Annexes

Néant

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Tourisme

1.2 Titre complet :

**Tourisme doux au cœur du vrai Condroz :  
Valorisation des atouts touristiques, mise en réseau des acteurs locaux et  
nouvelles technologies de l'information**

## 2. Identification des intervenants

### 2.1 Initiateur du projet

Ce projet est le fruit de deux démarches complémentaires initiées suite à l'appel à projet. Par soucis de cohérence et d'efficacité, le Gal a choisi de fédérer les deux initiatives.

La première émane de propriétaires de gîtes du territoire (Mmes Defoin, en charge de la reconnaissance des gîtes par la Région wallonne pour la Province de Namur, et Cathy Ernest, agricultrice), des responsables du Syndicat d'Initiative d'Ohey et de trois archéologues passionnées par le territoire où elles ont choisi de vivre (Mmes Tilmant, Bonato et Pottier).

La seconde vient d'un groupe de citoyens d'Assesse particulièrement actifs dans la défense des chemins et sentiers (M. Ballez, Bosseret, De Bruyn, Lantonnois et Pirot).

### 2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

### 2.3 Opérateur de terrain

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

### 2.4 Partenaires du GAL

- les propriétaires d'hébergements touristiques, les acteurs locaux actifs dans le secteur touristique, dont les restaurateurs et les Grottes de Goyet,
- les syndicats et offices du tourisme des trois Communes
- les trois Administrations communales
- les associations actives dans la défense des chemins et sentiers, dont Appel à Assesse.
- L'ensemble des acteurs et ASBL actifs dans la valorisation du territoire

### 2.5 Autorité responsable

DGEE - Commissariat général au tourisme (CGT)

Personne de contact : M. Jean-Pol Bergiers

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Ce projet s'inscrit pleinement dans les lignes de conduite définies dans le plan stratégique de structuration et de valorisation de l'offre touristique 2008-2016 pour la Région wallonne.

En particulier, il a pour ambition

- de proposer des produits thématiques et spécifiques afin d'augmenter la dépense moyenne et/ou la durée de séjour des clients dans les hébergements, notamment par la mise en réseau des prestataires d'activités de loisirs pour proposer des Week-end thématiques à plus forte valeur ajoutée que la location « sèche » mais aussi une mise en valeur des atouts touristiques du territoire offrant aux visiteurs émotion, identification et expérience ludique, en particulier pour les enfants ;
- d'inciter à la mutualisation des démarches de promotion touristique, notamment par l'outil Internet, et de renforcer l'image du territoire pour en faire un vecteur déclencheur du choix du séjour ;
- d'identifier les cibles de clientèles, d'assurer une cohérence entre les outils de promotion touristique et ces groupes cibles et de renforcer, via des formations, la sensibilisation des attentes des clientèles

Ainsi, le projet comporte les trois axes complémentaires suivants :

- Premièrement, la valorisation des atouts touristiques liés aux patrimoines qui ont l'avantage d'être riches et variés au sein du territoire formé par les trois communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

Dans le domaine lié au patrimoine bâti et archéologique, citons les grottes de Goyet, le menhir de Haillot, les villas gallo-romaines de Maillen et de Gesves, le site gallo-romain d'Evelette, l'église romane de Strud, le donjon médiéval de Crupet, l'abbaye de Grandpré, les fermes-châteaux et châteaux, l'archéologie industrielle liée à l'exploitation des carrières de pierre et de terre plastique, Crupet et Mozet, figurants parmi les Plus Beaux Villages de Wallonie, .... En replaçant, le long des circuits projetés, les témoins de ces atouts touristiques et patrimoniaux dans leur contexte et leur histoire, un regard neuf sera dès lors jeté sur le territoire des trois communes.

Dans le domaine lié au patrimoine paysager et environnemental, citons les vallées du Crupet, du Samson, de Lillot mais aussi les trois bois didactiques communaux, qui font l'objet de nouveaux investissements en terme de vulgarisation, deux vergers conservatoires plantés dans le cadre de Leader+, des circuits de promenade balisés, ...

Citons enfin les patrimoines culturels et de terroir, avec des circuits de land art, les producteurs locaux, les artisans mais aussi les nombreux artistes locaux, actifs notamment dans le domaine de la peinture.

- Deuxièmement, la mise en réseau et la formation des acteurs économiques locaux directement ou indirectement concernés par le développement touristique du territoire.

Il s'agit ici d'établir une liaison dynamique entre les activités de promotion touristiques et les professionnels du secteur, dont les hébergements et attractions touristiques, le secteur de l'Horeca, les producteurs locaux, mais aussi les offices du tourisme et les guides locaux afin de proposer des produits touristiques nouveaux invitant les visiteurs à rester dans la zone qu'ils ont choisi de visiter et/ou pour se loger.

De cette manière, l'information circulera plus efficacement entre les différents partenaires au sein du projet et ce, à travers le territoire pertinent des trois communes.

- Troisièmement, l'animation touristique mais aussi la sensibilisation des habitants eux-mêmes, dont les nouveaux habitants, en vue d'une cohabitation harmonieuse entre les fonctions résidentielles et de développement touristique du territoire. Ce point figure parmi les 10 facteurs clés de succès pour la structuration d'une filière touristique du plan touristique 2008-2016 de la Région wallonne

La réalisation pratique de ce projet s'envisage selon les quatre étapes suivantes :

### **1. Etude prospective sur les actions de promotion et d'investissements touristiques à mener, sur les potentialités patrimoniales du territoire et sur son image de marque**

Le recours à une société de consultance spécialisée dans le développement touristique territorial est prévu afin de formuler des recommandations opérationnelles dans les domaines suivants de la promotion et des investissements touristiques :

- Image de marque et identité touristique du nouveau territoire formé par les trois communes/positionnement stratégique par rapport à d'autres territoires
- Bilan de la situation patrimoniale existante et méritant une promotion touristique

Lors de cette phase, seront déterminés les différents endroits et le type de support didactique à valoriser via le recensement des itinéraires permanents. Ce dernier doit prendre en considération l'importance de ces lieux en terme de patrimoines, de paysages et d'anecdotes (lieux-dits,...) afin de les intégrer au mieux dans une continuité de parcours d'interprétation.

- Définition des outils et de la stratégie de communication adéquats à développer sur le territoire des trois communes en fonction du profil des touristes attendus (en ce compris les questions liées aux publics cibles et à l'usage des langues).

Cette étude devra impérativement être menée en étroite collaboration avec les structures (dont les offices du tourisme) et les personnes ressources locales au travers d'un comité d'accompagnement à mettre en place.

## **2. Mise en place de la stratégie de promotion touristique et des investissements**

Cela concerne en particulier

- la rédaction des textes (français et néerlandais, ...) pour la publication de brochures d'accueil et de cartes à destination des touristes, à mettre à disposition dans les gîtes, les commerces, les Maisons du Tourisme; spots radio et TV, DVD, ...
- les créations visuelles à intégrer aux panneaux des circuits d'interprétation (volet investissement)
- le développement d'une stratégie à suivre afin de mettre en réseau les secteurs concernés avec les activités organisées (système d'intranet et de veille informative)
- et enfin, la confection d'un stand interactif à placer lors des principales manifestations ayant lieu sur le territoire des trois communes.

La définition précise de ces outils (dont le nombre d'exemplaires) dépendra des résultats de l'étude préalable prévue avant les dépenses de promotion et d'investissement proprement dite.

Un autre élément innovant dans la stratégie de communication est la création d'un portail internet avec téléchargement des circuits de promenades. Cette technique déjà largement utilisée en France et dans d'autres Gals européens permet au candidat promeneur d'effectuer sa balade et d'obtenir les explications nécessaires, soit en les téléchargeant afin de les lire ou de les écouter via un MP3 par exemple. Des circuits relatifs au village de Florée, aux patrimoines des châteaux et fermes-châteaux, des œuvres de land-art, ... sont dès à présent proposés.

## **3. Valorisation de la promotion touristique par la formation et la mise en réseau des acteurs professionnels du secteur**

Une fois la politique de communication mise en place, le projet se poursuit par la sensibilisation des secteurs de l'HORECA, des hébergements et autres acteurs touristiques, via des séances d'informations et de formations aux techniques de guidage, évaluation, ... en s'appuyant sur les personnes ressources existantes au sein des initiateurs du projet.

C'est à partir de ces rencontres opérationnelles que démarrera la mise en réseau des acteurs touristiques locaux, tant privés que publics. C'est à ce moment que de nouveaux produits touristiques pourront être élaborés afin de proposer des Week-end thématiques à plus forte valeur ajoutée que la location « sèche » mais aussi une mise en valeur des atouts touristiques du territoire offrant aux visiteurs émotion, identification et expérience ludique, en particulier pour les enfants.

## **4. Valorisation de la promotion touristique par les animations touristiques**

Ce dernier volet concerne l'organisation de balades thématiques et de visites suivant un calendrier à définir en collaboration avec les acteurs de terrain. Un rythme de 4 séances par an paraît réaliste.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Le projet contribue significativement à atteindre les objectifs définis par le Gal en terme de tourisme doux (Voir le chapitre 5), à savoir :

- 1) Doter les trois Communes d'une identité propre
- 2) Accroître l'attrait et la visibilité du territoire
- 3) Renforcer le développement de cette facette de l'économie locale, notamment en
  - mettant en réseau les acteurs concernés, dont le secteur Horeca, de l'hébergement et des attractions touristiques
  - analysant et en renforçant les nouvelles opportunités liées à l'e-tourisme et aux circuits d'interprétation
  - renforçant les circuits permanents de promenade et la signalétique des lieux intéressants

Le public cible est d'une part les acteurs touristiques locaux et d'autre part la clientèle visée sur base de l'étude prospective à mener. Ce projet bénéficiera aussi à l'ensemble de la population du territoire.

Cette fiche joue un rôle central dans la construction du PDS du GAL en établissant des liens, en particulier via le site internet prévu, avec d'autres thématiques développées ailleurs, dont celles de l'environnement, des jardins conservatoires et des événements équestres, ...

Elle permet également de concevoir des projets ou de répondre à des sollicitations d'autres gals actifs dans le domaine du tourisme doux, dont des gals français valorisant déjà les ressources patrimoniales et archéologiques comme atout touristique.

Les atouts du projet sont les suivant :

- Innovant

Ce projet est innovant par la mise en réseau des différents acteurs (habitants, HORECA, hébergements, touristes) qui jusqu'alors étaient isolés et peu valorisés. L'objectif poursuivi est le renforcement de la dynamique intersectorielle avec, finalement, une image de cohésion bien réelle auprès du grand public.

L'étendue du territoire sur lequel la démarche sera mise en place constitue un atout supplémentaire. Le projet ne se limitant pas géographiquement à une seule commune, il donnera une réelle cohérence territoriale aux trois communes.

Il innove également pour le territoire grâce au recours aux téléchargements des circuits de promenades via Internet.

- Développement de l'économie locale

L'impact du projet sur l'économie locale est bien réel :

- Développement touristique via les structures de communication mises en place ;
- Augmentation de la fréquentation des structures HORECA et des hébergements via la mise en réseau ;
- Augmentation de la dépense moyenne et/ou de la durée de séjour ;
- Professionnalisation des acteurs (guides, animateurs,...)

- Efficace, pérenne et transférable

L'intervention d'une structure de consultance permettra de légitimer la démarche envisagée. La formation et la sensibilisation des acteurs, développée sur la base des compétences internes au groupe de recherche et des conseils rendus par l'étude de consultance, viseront à les rendre autonomes. De plus, le lien dynamique engendré par la mise en réseau de ces derniers sera un gage de pérennité supplémentaire.

La méthodologie de mise en place du projet se fera dans la plus grande transparence (consultance, cahier des charges,...) afin de rendre la démarche transférable sur tout territoire, national ou européen, qui déciderait d'entrer dans une dynamique similaire.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	1 étude menée sur le marketing touristique	1 site internet créé et 10 promenades MP3
2	1 mise en réseau des acteurs locaux	3 forfaits touristiques
3	30 panneaux d'interprétation (Investissements)	Augmentation des nuitées de 12%

Ainsi, les résultats attendus sont de plusieurs ordres :

- La mise à disposition facile de l'information auprès des publics demandeurs via les panneaux, les folders et brochures d'accueil, mais également via l'intégration de nouvelles technologies telles que les fichiers numériques, directement téléchargeables (MP3 et MP4) sur un site créé à cet effet ;
- L'augmentation de la fréquentation des parcours balisés par un plus large public (dont les touristes mais aussi les habitants du territoire eux-mêmes)
- La valorisation de la richesse patrimoniale des trois communes
- La valorisation économique de l'HORECA, des différents types d'hébergement, des producteurs locaux et des sites touristiques déjà en activité via leur intégration au sein d'un réseau.

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Le budget total du projet est de 276.000€, répartis en

- frais de personnel et de son fonctionnement (un ¾ temps pendant 40 mois ou un mi-temps plus de 4 ans. Ce choix sera fait en fonction des candidats) : 137.000€

L'enveloppe maximise volontairement la nouvelle possibilité offerte par le CGT en terme d'éligibilité des dépenses de personnel.

- frais de consultance liés à la promotion touristique : 20.000€
- frais d'animation et de mise en réseau pour optimiser la promotion touristique: 15.000€
- frais de promotion : 62.000€
- frais d'investissement : 42.000€

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet s'étale sur quatre ans, de 2011 à 2014.

Afin de répondre au mieux à la demande du CGT, le planning semestriel suivant est prévu :

- semestre 1 : lancement de l'étude de marché (rédaction du cahier des charges, mise en concurrence, sélection du prestataire, ...)
- semestre 2 : mise en œuvre des recommandations de l'étude pour le volet promotion (confection de brochures et cartes, site internet, ...)
- semestre 3 : poursuite de la mise en œuvre des outils de promotion et lancement de la confection des panneaux d'interprétation (investissements)
- semestre 4 : mise en place des panneaux d'interprétation et lancement de la mise en réseau des acteurs touristiques locaux
- semestre 5 : Lancement des actions de formation des acteurs locaux, dans la prolongation de la mise en réseau
- semestre 6 : Développement des animations touristiques (cycle de promenades, nouveaux forfait, ...)
- semestre 7 : Poursuite du développement des animations touristiques (cycle de promenades, nouveaux forfait, ...). Evaluation et clôture du projet.

### 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>Promotion</b>	105300	45	105300	45	23400	10	234000
<i>Personnel/fonct.</i>	61650	45	61650	45	13700	10	137000
<i>Consultance</i>	9000	45	9000	45	2000	10	20000
<i>Mise en réseau</i>	6750	45	6750	45	1500	10	15000
<i>Promotion</i>	27900	45	27900	45	6200	10	62000
<b>Investissements</b>	18900	45	18900	45	4200	10	42000
<b>Total</b>	124200	45	124200	45	27600	10	276000

## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2011		2012		2013		2014	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
<b>Promotion</b>	30960	30960	31410	31410	31410	31410	11520	11520
<i>Personnel/fonct.</i>	18360	18360	18360	18360	18360	18360	6570	6570
<i>Consultance</i>	9000	9000	0	0	0	0	0	0
<i>Mise en réseau</i>	1350	1350	1800	1800	1800	1800	1800	1800
<i>Promotion</i>	2250	2250	11250	11250	11250	11250	3150	3150
<b>Investissements</b>	0	0	9450	9450	9450	9450	0	0
<b>Total</b>	30960	30960	40860	40860	40860	40860	11520	11520

### 5. Incidence du projet en matière d'environnement

La volonté d'impliquer des acteurs variés sur un large territoire ouvre la porte à la création d'une image locale forte et cohérente. Ce projet participe clairement au renforcement d'une identité globale et trans-générationnelle.

Comme évoqué ci-dessus, les retombées économiques toucheront l'ensemble des secteurs côtoyant de près ou de loin le tourisme. Un second facteur favorable à la mise en place de ce projet pourrait être celui de la création d'emplois directs ou indirects.

Les ressources patrimoniales seront préservées et leurs valeurs accentuées. En effet, leurs richesses seront mises en évidence grâce à une signalétique adéquate et leur environnement naturel et paysager sera garanti.

### 6. Annexes

Néant

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Développement de la filière équestre

1.2 Titre complet :

### **Le cheval, partenaire privilégié de la ruralité et atout pour le développement d'Assesse, Gesves et Ohey**

## 2. Identification des intervenants

### 2.1 Initiateur du projet

Cette fiche est le fruit d'une large mobilisation des acteurs liés au monde équestre actifs sur le territoire des trois communes. La coordination et la rédaction du projet ont été assurées par l'ASBL La ligue équestre Wallonie-Bruxelles, établie à la Pichelotte à Gesves, à proximité des bureaux du Gal.

#### **Pour les concours :**

*Le Cercle Equestre de l'Ecole Provinciale d'Elevage et d'Equitation de Gesves*

Mme Christiane Duchène et M. Pol Mertens  
16 rue de Haras 5340 Gesves - 083/677.468

*Le Concours de Complet International d'Arville – Soprocom Asbl*

Mme Barbara de Liedekerke  
5330 Sart-Bernard - 02/658.00.53

*La Fête de la Ruralité Asbl*

M. Louis Bechet  
9 rue de l'Eglise 5340 Faulx les Tombes – 081/57.01.16

*Les Attelages de la Posterie*

M. Luc Pierson  
1 rue de la Posterie – 5306 Courrière – 0475/834.701

*Le Concours International de Cutting*

M. David Wagneur  
3 rue de Han 5340 Haltinne

#### **Pour les randonnées équestres :**

*Le Groupe de Défense des Chemins et Sentiers Assessois*

M. Paul Ballez  
6, rue Basse Marie 5336 Courrière - 083/655.268 - 0479/995.376

*Les Meneurs de l'E-Space*

M. Michel Finoulst  
13, rue de Space 5340 Gesves - 083/677.020

*L'Elevage de Brionsart*

M. Paul Denblyden  
59, rue de Brionsart 5340 Gesves - 083/677.673 - 0474/795.091

*Le groupe Chemins, Sentiers et Paysages du PCDN d'Ohey*

M. Michel Dussart  
191, rue de Gesves 5350 Ohey - 085/611.769

*Les Cavaliers des Arches*

M. Jacques François  
72, rue Pierre Froidebise 5350 Ohey - 085/612.221

*Le manège Les Ecuries de Faulx*

M. Sébastien Bourgeois  
49, ch. de Gramptinne 5340 Faulx-Les Tombes - 081/229.615 - 0477/306.912

*Le tour du Condroz, la malle poste*

Jean-Claude Dejardin, 0474/638117

**Pour les hébergements équestres :**

*Le Domaine de la Rochette*

Mme Michèle Slunecko & M. Frédéric Van Eslander  
62 rue du Baty 5350 Evelette – 085/255.284

*L'Asbl Equinox*

Mme Micala Brasseur  
143/1 Grande Ruelle 5350 Ohey – 0478/722.854

Mme Katy Ernest

Propriétaire de gîtes pouvant accueillir des cavaliers  
Rue de La Bergerie, 1 5340 Sorée – 083/690.999

**Et enfin,**

*La Ligue Equestre Wallonie Bruxelles ASBL*

M. Marcel Nejszaten  
11, rue de la Pichelotte 5340 Gesves - 083/234.070

2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

## 2.3 Opérateur de terrain

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

## 2.4 Partenaires du GAL

Outre les intervenants identifiés comme initiateur du projet, les trois Administrations communales, notamment pour le volet chemins et sentiers.

## 2.5 Autorités responsables

Cette fiche s'adresse aux autorités responsables suivantes :

- DGA (M. Mulders, dans la prolongation de la fiche Ruralités) pour l'essentiel de la fiche
- CGT (M. Bergiers) pour le balisage d'un circuit de randonnée spécialement dédié aux cavaliers
- DNF (M. François Gabriel et/ou Mme Sandrine Liégeois) pour la remise en état de chemins et sentiers afin de les rendre praticables aux cavaliers.

## 3. Contenu de la proposition

### 3.1 Description du projet

Le cheval a depuis toujours occupé une place centrale au cœur de l'économie des zones rurales. Autrefois essentiellement utilisé pour l'exploitation agricole et forestière, il est de plus en plus appelé à assumer de nouvelles fonctions dans le paysage rural actuel, dans des secteurs en plein développement comme ceux du tourisme, des loisirs mais aussi de l'élevage.

Les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey ont la particularité de concentrer sur leur territoire plusieurs acteurs de référence dans le domaine du cheval, dont l'Ecole Provinciale d'Equitation de Gesves. Chaque année y sont également organisés plusieurs concours, dans des disciplines variées, dont certains ont rapidement acquis une dimension internationale, drainant ainsi plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Assez paradoxalement, il n'existe pas à ce jour de gîte équestre et/ou de circuit de randonnée officiellement reconnus. Pourtant, la demande est bien là, comme en témoignent les cavaliers qui souhaitent valoriser et étendre des circuits de randonnée propres à cette zone du Condroz, élargissant ainsi l'offre traditionnelle de la côte ou des « Ardennes ».

Cette fiche est le fruit d'une collaboration inédite entre divers acteurs, dont des professionnels, liés au secteur du cheval et relevant tant du domaine des concours que celui de la randonnée et du tourisme, deux secteurs habituellement clairement distincts. Cette mobilisation commune, véritable ébauche d'une future mise en réseau des acteurs locaux, mérite d'emblée d'être soulignée.

Entre tradition et modernité, le projet vise à redonner au cheval une place de choix dans le développement rural des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey, en analysant en particulier

les connections possibles avec le secteur agricole. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'il soit géré essentiellement au niveau de la DGA, puis du CGT et de la DNF pour les dépenses particulières qui les concernent (balisage et aménagement des chemins et sentiers).

Le projet se structure autour des trois axes suivants

1. Mise en réseau des acteurs locaux et communication
2. Soutien aux concours existants et à venir pour le volet innovation, ouverture au grand public, valorisation de l'économie locale et des métiers liés au cheval
3. Professionnalisation du secteur du tourisme équestre et de la randonnée

### **Axe 1 : MISE EN RÉSEAU ET COMMUNICATION**

Comme souligné précédemment, il y a beaucoup d'activités « équestres » variées sur les trois communes : manèges et poneys clubs, école provinciale d'élevage et d'équitation, sites de compétitions, centres d'élevage, centres d'attelage, groupements informels de cavaliers, maréchaux ferrants, vétérinaires, magasins spécialisés, bourrellerie, ...

L'idée ici est de créer, via le Gal, les conditions favorables à l'émergence d'une mise en réseau des acteurs locaux liés directement et indirectement au secteur du cheval en

1. Mettant en place un support de communication commun à l'ensemble des acteurs professionnels notamment par un site Internet informant de toutes les possibilités équestres, des disponibilités propres à chacune d'entre-elles et des ressources locales d'hébergement, notamment dans les fermes, d'accueil, de commerce, de service médical (humain et vétérinaire) capables d'assurer plaisir, confort et sécurité.
2. Rassembler les différents acteurs professionnels sous un logo commun avec une charte faisant référence à des concepts d'accueil et de respect des personnes (dont les habitants du territoire pour une cohabitation harmonieuse), des animaux, ... Respect aussi des sites de passage ou de séjour privés ou communaux et enfin engagement à soutenir l'économie locale, notamment dans le choix des fournisseurs. Cette charte pourrait être exportée au niveau européen.
3. Créer un lieu de rencontre privilégié entre les professionnels/utilisateurs – pour favoriser la mise en réseau, l'idée étant de stimuler et de pérenniser la dynamique liée au secteur du cheval à l'échelon local. Les personnes actives dans le domaine de la randonnée souhaitent en particulier créer une nouvelle ASBL à cet effet.

## **Axe 2 : Soutien au développement économique local via les concours équestres**

Les principaux concours existants actuellement sont les suivants :

- Concours Complet International d'Arville *seul dans la discipline en communauté française – 9 nations – 8.000 visiteurs en 2007*
- Concours à l'Ecole Provinciale d'Elevage et Equitation de Gesves :  
*Championnats de Belgique des Jeunes Chevaux d'Obstacles (20.000 visiteurs) –  
Concours Communautaires et Nationaux de Dressage, d'Obstacles et d'Attelage –  
Expertise centrale pour les étalons reproducteurs du Cheval de Sport Belge (sBs)  
– Expertise centrale pour les chevaux « Ibériques » de Belgique.*
- Fête de la Ruralité de Faulx-les-Tombes – *900/1.000 visiteurs*
- Concours National d'Attelage de Courrière – *4.000 visiteurs en 2007*

Dès 2008, il est prévu l'organisation d'un nouveau concours dans une discipline très peu connue chez nous :

- Concours d'équitation américaine de « Cutting » au manège de Faulx-les-Tombes. A terme, ce concours devrait avoir lieu dans un autre endroit qui reste à définir, soit du côté d'Haltinne voire sur la Commune d'Ohey si les infrastructures disponibles le permettent.

Il est proposé que LEADER vienne en appui temporaire pour soutenir les initiatives visant à :

- favoriser la fréquentation des manifestations par le grand public, non initié aux mondes équestres : les habitants du territoire mais aussi les touristes.
- favoriser les liens avec l'économie locale, en terme de fourniture, exposition de producteurs et artisans locaux,
- valoriser les différents métiers liés au cheval,
- identifier des demandes communes favorisant la cohabitation harmonieuse avec les habitants, comme par exemple le fléchage temporaire des manifestations, ...

Une enveloppe globale annuelle sera partagée entre les différents concours en fonction des propositions soumises au GAL, garantissant ainsi une véritable dynamique allant dans le sens des objectifs poursuivis.

### **Axe 3 : Professionnalisation de la randonnée équestre**

Deux objectifs principaux sont ici poursuivis :

- d'une part, avoir des circuits de randonnée équestres praticables (DNF) et balisés (CGT)
- d'autre part, avoir des lieux d'accueil adaptés pour les cavaliers et leurs montures, tant pour la journée que pour la formule séjour (DGA)

Ainsi, il est proposé que le GAL apporte un encadrement favorisant

- le développement d'un ensemble de liaisons vertes inter et intra villages pour favoriser le tourisme doux par la création d'itinéraires à l'usage des chevaux et des attelages, par

- L'établissement d'un inventaire exhaustif des chemins et sentiers avec leurs situations réelles.
- Une circulation maillée sera dégagée par la réhabilitation des tronçons inaccessibles – en comblant les chaînons manquants – par la mise en place d'un balisage.
- La mise en œuvre d'une équipe de responsables de secteur pour assurer la surveillance et la contribution à l'entretien des circuits de promenade.

- le développement de sites d'hébergement pour chevaux et cavaliers sur des écarts de maximums 25 kilomètres pour parvenir d'ici à la fin de la programmation à avoir deux ou trois gîtes équestres labellisés.

- l'incitation à ouvrir des lieux, en particulier au sein des exploitations agricoles, pour l'accueil en journée avec des services minimum à définir ( mise à disposition de boxes, liens, prairie, aire de repos, éventuellement repas, ...), créant ainsi un nouveau marché potentiel.

En lien avec la création d'emplois, il convient de souligner que cette dynamique générale favorise une intégration encore plus grande des jeunes diplômés de l'Ecole Provinciale d'Élevage et Equitation de Gesves à l'activité équestre locale par la multiplication des sites de séjour, de concours et d'entraînement.

#### **3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles**

Le projet se rapporte à l'axe 2 (agriculture, monde du cheval, ...) de l'appel à projets. Il permet d'utiles connections avec d'autres axes, en particulier celui du tourisme et des manifestations conviviales visant la mise en avant de l'économie locale. Il peut également contribuer à façonner une image de marque territoriale cohérente et différenciée par rapport à d'autres territoires wallons.

Sous divers aspects, il permet aussi d'envisager des prolongements dans la sphère de la coopération avec d'autres Gals. Des demandes liées au secteur équestre ont d'ailleurs déjà été identifiées sous Leader+, en provenance par exemple de la France ou de la Hongrie.

Ainsi, les objectifs poursuivis sont conformes à ceux définis par le GAL sur base du diagnostic du territoire (Voir chapitre 5), à savoir :

- 1) mettre en réseau et étendre les différentes disciplines équestres développées sur les trois communes
- 2) et, - les deux éléments sont liés - , favoriser les retombées pour l'économie locale
- 3) utiliser ce secteur comme « produit d'appel » en lien avec le développement du tourisme doux du territoire
- 4) un quatrième objectif complémentaire est également poursuivi. Il concerne directement l'agriculture et vise à apporter des réponses concrètes et opérationnelles à la question posée dans la revue « Les nouvelles du printemps de la Direction générale de l'Agriculture de la Région wallonne du second trimestre 2006 : « Le cheval en Région wallonne : une véritable filière agricole ? ».

L'intervention dans ce secteur est conforme à la stratégie de développement territorial du Gal inscrite dans le cadre analytique de l'économie résidentielle. Il s'agit en particulier d'accroître l'attractivité du territoire pour une clientèle de niche dont le niveau de dépenses est généralement plus élevé que celui observable pour les autres formes de randonnée.

Cette stratégie est conforme aux recommandations du plan stratégique de structuration et de valorisation de l'offre touristique en Région wallonne 2008-2016, où le potentiel lié au secteur équestre est clairement identifié.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	Soutien à 6 manifestations par an	Fréquentation de 35 à 40000 visiteurs
2	1 balisage spécifique aux cavaliers	3 gîtes équestres labellisés
3	1 mise en réseau des acteurs locaux	Création d'une nouvelle ASBL, d'un logo et d'une charte

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Pour mettre en œuvre ce projet, un budget de 240.000€ est nécessaire, réparti entre

#### DGA

- frais de personnel et de fonctionnement (un mi-temps) : 96.000€
- frais de communication : 15000€
- frais d'animation : 87.000€

#### DNF

- frais de remise en état des chemins et sentiers : 22.000€

#### CGT

- frais de balisage : 20.000€

Une personne ressource accompagnera la mise en place de ces projets sur 4 ans.

#### - Son profil :

- Niveau d'études : graduat.
- Spécialisation : la communication avec des compétences en informatique afin d'entretenir un site Internet.
- Spécificité : proche du milieu du cheval

#### - Ses missions :

##### - En général :

- Favoriser les contacts entre organisateurs et fournisseurs locaux.
- Soutenir la recherche de partenaires publiques et/ou privés.
- Contacter les écoles locales pour intégrer le support « cheval ».
- Informer la presse.
- Organiser le partenariat avec les offices de tourisme.
- Créer des « folders » toutes boîtes pour annoncer les évènements.

##### - Pour les Concours :

- Mettre en chemin les liens avec le public local.
- Mettre en avant les différents métiers liés au cheval.
- Etudier la faisabilité des nouvelles organisations en tenant compte de la sécurité et du respect des personnes et animaux – participants et voisinage.

- Favoriser le développement de l'économie locale lors de ces manifestations (fournisseurs, marché, identification de nouveaux services, ...)

- Pour la randonnée équestre

- Accompagner les porteurs qui veulent créer un gîte dans leurs démarches administratives.
- Créer un support d'information – Internet.
- Susciter la diversification agricole vers le cheval par le contact avec les fermiers.
- Assurer le suivi du dossier chemins et balisage

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet dure 4 ans, de 2011 à 2014

#### 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<b>DGA</b>	89100	45	89100	45	19800	10	198000
<i>Personnel</i>	43200	45	43200	45	9600	10	96000
<i>Communication</i>	6750	45	6750	45	1500	10	15000
<i>Animations</i>	39150	45	39150	45	8700	10	87000
Investissements	18900	45	18900	45	4200	10	42000
<b>DNF</b>	9900	45	9900	45	2200	10	22000
<b>CGT</b>	9000	45	9000	45	2000	10	20000
<b>Total</b>	<b>108000</b>	<b>45</b>	<b>108000</b>	<b>45</b>	<b>24000</b>	<b>10</b>	<b>240000</b>

#### Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2011		2012		2013		2014	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
<b>DGA</b>	25089	25089	21487	21487	21262	21262	21262	21262
<i>Personnel</i>	10800	10800	10800	10800	10800	10800	10800	10800
<i>Communication</i>	4500	4500	900	900	675	675	675	675
<i>Animations</i>	9789	9787	9787	9787	9787	9787	9787	9787
Investissements	0	0	9450	9450	9450	9450	0	0
<b>DNF</b>	0	0	4914	4914	4914	4914	0	0
<b>CGT</b>	0	0	4536	4536	4536	4536	0	0
<b>Total</b>	<b>25089</b>	<b>25089</b>	<b>30937</b>	<b>3097</b>	<b>30712</b>	<b>30712</b>	<b>21262</b>	<b>21262</b>

## 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Le développement de la filière équestre nécessite un cadre attractif pour la clientèle visée. Ceci se traduit nécessairement par un niveau d'exigence élevé quant à la qualité de l'environnement dans lequel les manifestations et les randonnées ont lieu. Ceci, couplé à un nécessaire entretien et balisage des chemins et sentiers, plaide en faveur d'une incidence largement positive en matière d'environnement.

## 6. Annexes

Néant

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Action sociale

1.2 Titre complet :

### **Création d'un réseau de jardins conservatoires et solidaires**

## 2. Identification des intervenants

2.1 Initiateur du projet :

Cette fiche est le fruit d'une combinaison de trois propositions relatives au secteur de l'action sociale et du maraîchage émises suite à l'appel à projets lancé par le Gal par le CPAS de Gesves, l'entreprise privée Les semailles de Faulx-Les tombes, le domaine de Mozet et la société privée Forest Life.

2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

2.3 Opérateur de terrain

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

2.4 Partenaires privés et publics du GAL

- Les CPAS des trois entités
- La société Les semailles de Faulx-Les tombes
- Le domaine de Mozet, les grottes de Goyet, la société Forest Life, et un autre partenaire restant à identifier sur Ohey pour accueillir une parcelle de jardin conservatoire et solidaire.

2.5 Autorité responsable

La Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé

Personne de contact : M. Guy Flahaux

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet concerne la création d'un réseau de quatre jardins conservatoires et solidaires sur le territoire des trois Communes du Gal. Ce projet permettra d'étendre et d'intensifier les activités du service de réinsertion du CPAS de Gesves, section maraîchage, reconnu comme opérateur de l'économie sociale, en l'ouvrant aux deux autres communes partenaires du Gal et à leur CPAS.

La caractéristique principale de ce projet est qu'il s'adresse spécifiquement aux personnes en réinsertion sociale ou professionnelle provenant des CPAS des trois communes concernées. Dans ce cadre, les jardins conservatoires sont considérés, avant tout, comme des outils intéressants de réinsertion. Le projet a aussi un aspect original, à savoir celui de réunir des partenaires publics et privés pour une collaboration inédite.

Concrètement, il s'agit de créer un réseau d'au moins quatre jardins conservatoires de variétés potagères, condimentaires et médicinales sur les trois Communes. Deux partenaires privés sont d'ores et déjà identifiés : le Domaine de Mozet et les Grottes de Goyet. Les gérants souhaitent s'investir dans ce créneau qui leur offre une intéressante complémentarité avec leurs activités propres centrées sur l'accueil de visiteurs. Ils sont néanmoins bien conscients que l'accent est mis sur la réinsertion des personnes qui cultiveront les terrains mis à disposition. Les deux autres jardins viendront s'ajouter aux premiers par la suite, avec les mêmes principes de partenariats publics-privés à des fins de réinsertion socioprofessionnelle de personnes vivant aux environs des jardins créés.

La société Forest Life, implantée à Assesse et qui s'intéresse de près au potentiel lié à la valorisation dans le secteur du maraîchage du bois raméal fragmenté (BRF) a également marqué un accord de principe. Sur Ohey, plusieurs parcelles ont également déjà été identifiées.

Les trois C.P.A.S., quant à eux, ont déjà des contacts réguliers dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle. Ils collaborent régulièrement pour la mise en place de formations communes, pour l'engagement de personnel sous contrat de travail art. 60, ...et souhaitent pouvoir intensifier cette collaboration prochainement.

Dans ces jardins conservatoires, des variétés de plantes et de légumes régionaux anciens (comme les laitues blondes de Laeken, les poireaux gros vert de Huy, les haricots roi des Belges,...) ou oubliés (tels que les topinambours, les rutabagas, les panais, les radis noirs, les radis serpents, les arroches rouges ou les claytones) seront cultivés sous les conseils de la société privée spécialisée dans ce domaine et implantée sur le territoire du Gal, la société Les Semailles de Faulx-Les tombes.

Ainsi, en pratique, les différents jardins seront cultivés par des personnes en réinsertion sociale ou professionnelle provenant essentiellement des C.P.A.S. des 3 Communes concernées. S'y ajouteront ponctuellement des jeunes pensionnaires de la maison d'accueil La Pommeraie - il existe une convention d'immersion professionnelle dans ce cadre- ainsi que des personnes devant accomplir des heures de travail d'intérêt général (Conventions avec les asbl Option et Le Choix à ce niveau).

Les jardins conservatoires seront mis en place grâce aux semences et graines biologiques de variétés anciennes ou oubliées fournies par l'entreprise « Les Semailles » de Faulx-Les-Tombes. Cette entreprise a déjà assuré le Centre de sa collaboration régulière. En plus des fournitures de graines, les Semailles assureront un appui technique régulier : conseils pratiques, formations de terrain, aide à la conservation des graines pour les productions suivantes, ...

Il convient également de souligner que le projet proposé sera également soutenu par l'asbl Jardins et fermes solidaires de Wallonie-Bruxelles dont le service de maraîchage du C.P.A.S. de GESVES est un des membres fondateurs. Les nouveaux jardins créés pourront entrer dans ce réseau et bénéficier, à ce titre, d'un appui logistique, d'une aide en termes de formations, d'échanges de connaissances et de légumes, d'aides en termes de publicité et de développement du réseau commercial.

Les légumes, condiments et autres seront vendus en partie par le biais de paniers livrés à domicile auxquels chacun peut s'abonner. Ces légumes anciens et oubliés s'ajouteront aux légumes biologiques plus classiques déjà cultivés par ailleurs. Il existe à ce jour une liste de près de 100 clients déjà abonnés ou futurs abonnés aux paniers sur les communes associées.

Une forte demande a clairement été identifiée ces dernières années pour ce type de consommation qui couvre des objectifs économiques, de santé mais aussi sociaux et environnementaux. Cette demande est en augmentation constante, à la fois pour la production certifiée bio et pour les variétés plus insolites. Ainsi, un doublement de la clientèle paraît réaliste à moyen terme.

Une autre partie des légumes, condiments et plantes seront disponibles dans des points de dépôts, comme, par exemple, Les Jardins de Pascal à Gesves, qui se sont d'ores et déjà montrés intéressés. Ainsi, la priorité est donnée aux circuits courts de vente, qui semblent les plus adaptés au type de production envisagée. Enfin, une dernière partie sera conservée en vue d'en récolter les semences et graines.

En terme de développement économique et de création d'emploi, il convient encore de souligner que l'asbl Jardins et fermes solidaires de Wallonie-Bruxelles envisage de créer prochainement une coopérative maraîchère à Gesves. Cela pourrait devenir un débouché intéressant en termes d'emplois à plus long terme pour les personnes ayant bénéficié d'une période de réinsertion au service de maraîchage. Il faut noter également que l'entreprise "Les Semailles" de Faulx-Les-Tombes est également à la recherche de personnel qualifié en vue d'étendre ses activités.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Les principaux objectifs poursuivis sont, par ordre d'importance, les suivants :

1. Insertion ou réinsertion sociale ou professionnelle du public le plus fragilisé du territoire du Gal et formations sur le terrain en vue d'une plus grande autonomie
2. Contribution à la sauvegarde de la bio-diversité de la flore de notre région
3. Contribution au développement du tourisme rural, puisque les jardins se situeront dans des endroits ouverts déjà fréquentés par les écoles, les touristes et divers groupes
4. Promotion d'une alimentation goûteuse, saine et moins stéréotypée. Cet objectif renforce ceux poursuivis au niveau du volet coopération (projets vergers et rallye des saveurs au fil des saisons).

Ils sont particulièrement cohérents avec la stratégie du Gal qui repose sur le développement de l'économie résidentielle, avec d'une part la captation de ressources financières auprès des nouveaux ménages dont les revenus moyens sont en général supérieurs à ceux de la région wallonne et d'autre part, une action volontariste afin d'atténuer les effets négatifs dû à la dualisation sociale de plus en plus marquée liée au phénomène de périurbanisation, notamment via les contraintes liées à la mobilité, à l'accès à l'emploi et à l'évolution du coût du foncier.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	4 jardins créés	25 variétés anciennes à nouveau cultivées
2	1 encadrement temporaire des travailleurs	250 paniers de légumes vendus/an
3	5 formations minimales/an	3 emplois créés

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Le service de maraîchage dispose déjà d'une certaine infrastructure. Il y a également du personnel en place pour l'encadrement et la gestion générale. Mais ce personnel est insuffisant si la production augmente, si le nombre de terrains cultivés croît et si la clientèle se développe. De plus, le suivi social et technique des personnes en réinsertion doit pouvoir être renforcé. Il est actuellement largement insuffisant pour être efficient. Une coordination sur le terrain devient indispensable (production, commercialisation, développement, formation, encadrement, comptabilité).

Aussi, afin de lever ces contraintes essentiellement liées à de la coordination de projet, un budget total de 155.000,00 € est nécessaire, réparti en

1. Soutien financier permettant l'engagement d'un coordinateur de terrain, à 3/4 temps au moins, ayant des compétences tant au plan social qu'au plan horticole (+ ses frais de fonctionnement) : budget de 33 000 €/an, pendant 4 ans, soit 132 000 €
2. Formation spécialisée en production de graines : 8 000 €

3. Aide à l'achat de petit matériel horticole, en vue de mécaniser un peu plus le processus de production et aide à l'achat des semences spécifiques de base : 5 000 €

4. Soutien en matière de publicité et de communication (ouverture aux autres communes du GAL, extension de la clientèle, création d'un blog sur internet,...) : 10 000 €

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet s'étale sur une durée de 4 ans, de 2011 à 2014.

## 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<i>Personnel</i>	59400	45	59400	45	13200	10	132000
<i>Animation/formation</i>	5850	45	5850	45	1300	10	13000
<i>Communication</i>	4500	45	4500	45	1000	1	10000
Investissements		0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>69750</b>		<b>69750</b>		<b>15500</b>	<b>10</b>	<b>155000</b>

### Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2011		2012		2013		2014	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement								
<i>Personnel</i>	14850	14850	14850	14850	14850	14850	14850	14850
<i>Animation/formation</i>	1350	1350	1575	1575	1575	1575	1350	1350
<i>Communication</i>	450	450	1350	1350	1350	1350	1350	1350
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>16650</b>	<b>16650</b>	<b>17775</b>	<b>17775</b>	<b>17775</b>	<b>17775</b>	<b>17550</b>	<b>17550</b>

## 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Le projet contribue à revaloriser des variétés anciennes de plantes et de légumes, spécifiques à ce terroir et encourage une consommation en circuit court. La labellisation de la production en bio est également un atout majeur du projet.

## 6. Observation annexe

Les responsables communaux craignent parfois que les services « commerciaux » gérés par eux-mêmes ou par le biais de leurs C.P.A.S. puissent être taxés de concurrence déloyale et puissent être critiqués à ce titre.

Dans le cas qui nous occupe ici, il y a lieu de remarquer qu'il n'y a jamais eu de plaintes à ce niveau. Au contraire, les partenariats avec le privé qui se mettent en place montrent bien que cet écueil est évité.

Le projet envisagé doit faire face à des contraintes propres : personnel en réinsertion ayant besoin d'un encadrement particulier et ayant une productivité limitée, formations données dans le cadre des heures de travail, horaires beaucoup moins flexibles que dans le privé...

De plus, le service de maraîchage du C.P.A.S. dispose d'un numéro de T.V.A. et respecte les mêmes obligations que le privé à ce niveau.

Enfin, le créneau des livraisons de légumes via paniers d'abonnement (principal mode de vente) n'est pas exploité par le privé actuellement. Les clients abonnés continuent d'ailleurs à se fournir dans le privé pour une part de leurs achats de légumes.

## 1. Intitulé du projet

### 1.1 Secteur d'intervention :

- d'une part la gestion administrative et financière du Gal,
- d'autre part l'animation et la gouvernance locale du nouveau territoire

### 1.2 Titre complet :

## **L'appui technique**

## 2. Identification des intervenants

### 2.1 Initiateur du projet

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

### 2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

### 2.3 Opérateur de terrain

Le Gal Assesse-Gesves-Ohey

### 2.4 Partenaires privés et publics du GAL

Les administrations communales et les partenaires privés représentés au sein de l'Assemblée générale du Gal

### 2.5 Autorité responsable

La Direction générale de l'Agriculture (DGA)

Personne de contact : Mme Anne Dethy

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet consiste à assurer les volets suivants, indispensables à la mise en œuvre du PDS :

##### 1) la gestion administrative et financière du Gal

Au niveau de la gestion administrative, comme sous leader+, l'appui technique, dont le Curriculum Vitae est repris en annexe, sera la personne de référence et de contact pour la mise en œuvre du PDS. Il assurera un rôle d'interface entre les administrations fonctionnelles compétentes, les animateurs du Gal, le Conseil d'Administration du Gal, les trois Communes partenaires et les acteurs privés du territoire.

Il veillera à la remise dans les temps et sous les formes demandées des différents rapports administratifs : rapport semestriel, auto-évaluation, rapport de publicité, ...

L'appui technique se chargera encore des procédures liées à la gestion du personnel (recrutement, paiement des salaires, évaluation, ...).

Au niveau de la gestion financière, il assurera le suivi du paiement des factures, de la trésorerie et encodera lui-même les déclarations qui seront introduites dans les temps, comme sous Leader+, tant au niveau des administrations régionales qu'auprès des opérateurs locaux pour la récupération des 10%.

Il encodera les données comptables et sera la personne de référence pour la clôture des comptes par un organisme indépendant et vis-à-vis des vérificateurs aux comptes.

50 % du temps de travail sera réservé à ces différents aspects de gestion.

##### 2) l'animation du Gal et la gouvernance locale

Comme sous Leader+, l'animation du Gal se portera à différents niveaux :

- celui de l'assemblée générale et du conseil d'administration

L'appui technique se charge des invitations aux assemblées générales et aux conseils d'administration et propose aux secrétaires un procès-verbal de réunion. Il formule des propositions de modifications des statuts de l'ASBL et veille à la participation des membres de l'association. Il vérifie le respect de la représentation majoritaire des privés aux prises de décision.

- celui des animateurs

Régulièrement, comme sous Leader+, l'appui technique organisera des réunions de travail communes aux animateurs engagés sous ce projet, afin notamment de favoriser les synergies entre les actions Leader menées sur le territoire.

A chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, il consacrera également du temps, individuellement, à chaque animateur afin de résoudre les questions soulevées.

- celui des partenaires et acteurs de terrain

L'appui technique participera aux différentes réunions relatives à la mise en œuvre des différents projets, en appui aux animateurs. En cas de besoin, il interviendra également au niveau des conseils d'administration des acteurs locaux ou des collèges communaux.

Il prendra l'initiative de provoquer les réunions nécessaires à l'amélioration de la gouvernance locale, en particulier du point de vue de la mise en réseau des acteurs locaux. Cela concerne notamment les producteurs locaux pour le volet coopération.

- celui des réseaux Gal

L'appui technique continuera à être particulièrement actif dans la participation aux réseaux des gals wallons et européens, via les journées de formation et autres séminaires.

- celui des autres outils de développement mis en œuvre au niveau des Communes partenaires

Ici aussi, chaque fois que le besoin se fera sentir, l'appui technique interviendra au niveau des différentes commissions et groupes de travail mis en place au niveau communal, comme les CLDR, les réunions du PCDN, les commissions environnement, ... son rôle étant de contribuer à une bonne articulation entre ces différents outils de développement qu'il connaît et maîtrise.

### 3) la communication

L'appui technique aura en charge le volet communication tel que décrit supra.

Il sera la personne de contact pour

- les relations avec la presse,
- la publication d'articles dans les revues et sites internet communaux,
- la participation à des colloques et séminaires,
- la rédaction et la publication d'une brochure
- le site internet du Gal

Comme pour ce dossier de candidature, il fournira la base des photographies pour illustrer les différents supports de communication utilisés.

Il veillera auprès des animateurs et des acteurs de terrain que soient respectées les demandes de l'administration en terme de visibilité de l'action Leader (références aux sources de subvention, logos, ...).

Enfin, il continuera à participer aux diverses manifestations organisées sur le territoire, favorisant ainsi l'émergence de bonnes conditions pour la mise en réseau des acteurs locaux.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

La coordination générale telle que proposée est essentielle pour la mise en œuvre du PDS. Au-delà des bonnes pratiques de gestion, le Gal s'inscrit dans une démarche analytique des processus en cours liés au phénomène de périurbanisation que connaît le territoire.

Il sera particulièrement attentif aux effets des choix stratégiques posés dans ce PDS, effets positifs mais aussi éventuellement effets négatifs ou dérives à corriger, créant ainsi une réelle dynamique de gestion territoriale durable.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	10 CA/an	Taux de dépense de 95%
2	5 séminaires européens au minimum	2 bonnes pratiques Leader identifiées
3	2 actions de communication/an	1 site internet avec 500 visites/an

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

La volonté est de pouvoir consacrer un temps plein à la fonction d'appui technique et de valoriser l'importante expérience acquise sous Leader+.

Cela représente un coût salarial estimé à 313.000,00€, hors frais de fonctionnement et moyennant le recours au système de réduction des charges patronales via l'attribution d'un point APE, pour la période d'octobre 2008 à septembre 2015, soit une période totale de 7 ans.

Afin de respecter les contraintes budgétaires liées à une demande d'intervention financière plafonnée à la moyenne de 1.800.000€ communiquée par la DGA et pour permettre le financement d'un maximum de projet, le Gal propose de plafonner l'enveloppe appui technique à 17% du total du PDS et

- de maintenir le recours au système du point APE,
- de valoriser financièrement le travail effectué par l'appui technique pour la mise en œuvre du volet coopération en faisant porter une partie de ces frais sur ces budgets et à hauteur maximum de 72.000€, cette méthode ayant été appliquée avec succès par d'autres GALs sous LEADER+.

Une enveloppe totale de 300.000 € est donc réservée au poste appui technique, avec

- des frais de personnel de 251.000€ (auxquels doivent s'ajouter 62.000€ issus du volet coopération pour avoir un temps plein avec la même personne)
- des frais de consultance (comptabilité et évaluations externes) : 20.000€
- des frais d'acquisition de compétence : 4.000€
- des frais de fonctionnement : 25.000€ (auxquels doivent s'ajouter 10.000€ issus du volet coopération)

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet appui technique s'étend d'octobre 2007 à septembre 2015.

## 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<b>Gestion</b>							
<i>Personnel</i>	56475	45	56475	45	12550	10	125500
<i>Fonctionnement</i>	5625	45	5625	45	1250	10	12500
<i>Consultance (comptabilité et évaluation)</i>	9000	45	9000	45	2000	10	20000
<b>Animation</b>							
<i>Personnel</i>	56475	45	56475	45	12550	10	125500
<i>Fonctionnement</i>	5625	45	5625	45	1250	10	12500
<i>Formation (Séminaires, ...)</i>	1800	45	1800	45	400	10	4000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>135000</b>	<b>45</b>	<b>135000</b>	<b>45</b>	<b>30000</b>	<b>10</b>	<b>300000</b>



## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
<b>Fonctionnement</b>																
<i>Personnel (50% gestion 50% animation)</i>	4950	4950	18450	18450	18900	18900	19800	19800	13275	13275	13725	13725	14625	14625	8775	8775
<i>Fonctionnement (50% gestion 50% animation)</i>	562.5	562.5	2250	2250	2250	2250	2250	2250	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1212.5	1212.5
<i>Formation</i>	0	0	225	225	225	225	337.5	337.5	337.5	337.5	337.5	337.5	225	225	112.5	112.5
<i>Consultance</i>	0	0	900	900	900	900	900	900	2250	2250	900	900	900	900	2250	2250
<b>Investissements</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	5512.5	5512.5	21625	21625	22275	22275	23287.50	23287.50	16987.50	16987.50	16087.50	16087.50	16875	16875	12350	12350

5. Incidence du projet en matière d'environnement

Ce projet n'a pas d'incidence en matière d'environnement.

6. Annexes

Néant.

### **3.5 : La cohérence entre les projets, la stratégie et le diagnostic du territoire**

Ces projets, couplés à ceux relatifs au volet coopération, présentent une forte cohérence entre eux mais aussi avec la stratégie et le diagnostic du territoire.

La stratégie se base sur les derniers résultats des recherches scientifiques consacrées au développement des territoires périurbains, en particulier du point de vue du développement de l'économie dite résidentielle. L'action vise la production locale et l'attractivité territoriale pour les touristes et les aînés. Elle intègre une dimension sociale forte et vise à préserver l'atout majeur du territoire qu'est son environnement.

L'enchaînement dans le temps de la réalisation des projets favorise les synergies. C'est le cas pour la fiche agriculture et la fiche environnement. Une fois mené, ces projets conforteront la démarche suivante consacrée au tourisme et au développement de la filière équestre. La valorisation sociale des jardins conservatoires ira de paire avec les actions de coopération entreprises dans le domaine des vergers et de la valorisation des produits locaux. La synergie s'applique aussi entre les deux programmations, via des versions actualisées des projets de service de proximité et des vergers.

L'ensemble des pistes d'action lancées dans l'appel à projets est couvert. Les budgets disponibles n'ont cependant pas permis de répondre favorablement à l'ensemble des demandes, en particulier dans le domaine de l'éco-construction. Toutefois, la fiche agriculture propose d'étudier la production de fibres de chanvre à destination de ce secteur.

Les actions proposées sont conformes aux principaux résultats de l'étude AFOM.

## 4. Le volet coopération

Le Conseil d'administration élargi du GAL, réuni le 2 février 2008, a choisi trois axes pour son volet coopération. Le premier concerne une extension du projet de vergers conservatoires entamé sous LEADER+, le second la valorisation des produits locaux et la mise en réseau des producteurs. Pour ces deux projets, le GAL est prêt à jouer le rôle de chef de file. Une marge budgétaire est réservée pour permettre à notre GAL de répondre à une ou plusieurs demandes émanant d'autres Gals.

### 4.1 : Valorisations socio-économiques de la ressource verger hautes-tiges

Suite à l'appel à projet, plusieurs acteurs, dont des privés, ont marqué leur souhait de poursuivre et d'étendre l'action relative aux vergers conservatoires entamée sous LEADER+.

Parmi ces acteurs, figurent, outre les Communes, le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux qui a marqué un réel intérêt pour notre démarche, le domaine d'Haugimont des Facultés de Namur, l'initiateur des « vergers du val mosan » qui entretient des vergers, notamment à Assesse, et commercialise du jus de pommes de la région issu de pommiers haute-tige, mais aussi des propriétaires de vergers dont la production n'est plus valorisée actuellement. C'est le cas par exemple de M. Collinge, agriculteur et propriétaire de gîtes à Ohey ou encore des propriétaires du centre équestre d'Ivoy à Assesse.

Plusieurs vergers hautes-tiges, parmi les plus importants de Wallonie, se situent sur le territoire du GAL. Les animations menées dans le cadre de LEADER+ ont montré l'intérêt grandissant du public pour cette ressource naturelle. Plusieurs acteurs économiques du territoire ont également clairement identifié une demande accrue pour les produits, transformés ou non, issus des vergers hautes-tiges.

D'un autre côté, l'urbanisation croissante du territoire réduit chaque année le nombre de hautes-tiges alors que par ailleurs des propriétaires n'entretiennent pas ou ne valorisent pas la production de leurs arbres.

Cette ressource naturelle peut contribuer au renforcement de l'identité territoriale et se prête particulièrement bien au développement de l'économie locale aux travers des actions suivantes : planter, tailler et entretenir, greffer et sur-greffer, récolter, transformer et innover, stocker, commercialiser et enfin sensibiliser.

Le projet propose de renforcer ces actions, dans un laps de temps volontairement court, pour créer un contexte local favorable à l'émergence d'une nouvelle dynamique économique liée à la valorisation de cette ressource, non seulement d'un point de vue commercial mais aussi par de nouvelles propositions de contractualisation entre les habitants et les acteurs économiques, présents et à venir.

Afin d'atteindre une taille critique suffisante et un territoire d'action pertinent, ce projet doit s'inscrire dans une logique de coopération avec d'autres GALs. Plusieurs partenaires candidats ont déjà été identifiés et/ou approchés. C'est le cas pour le GAL de la Haute-Meuse et de l'entre Sambre et Meuse, mais aussi de plusieurs GALs français, actifs notamment en Normandie et en Bretagne et rencontrés lors des derniers séminaires LEADER (Portugal, Vittel et Amay).

La région mosane était connue jadis pour ses nombreux vergers hautes-tiges. Actuellement ces vergers ne sont bien souvent plus exploités, ni entretenus. La plupart sont en train de dépérir et disparaîtront quasi complètement d'ici 20 ou 30 ans si aucun projet significatif de plantation n'est réalisé.

Or, le verger « hautes-tiges » est un biotope qui présente des intérêts à plusieurs niveaux, environnementaux, sociaux et économiques :

- En termes de biodiversité : les vergers hautes-tiges présentent un espace semi-ouvert, à l'intermédiaire entre le biotope forestier et la prairie. Il attire de nombreuses espèces animales (chouettes chevêches, chauves-souris, pics, grives, blaireaux, hannetons, hermine, écureuil, etc.).
- En termes agronomiques : la plantation d'arbres hautes-tiges permet d'avoir sur une même parcelle de la production fruitière et de la production animale. Les arbres procurent de l'ombre au bétail en été et les protègent du vent et des gelées (principalement les moutons qui ne rentrent pas l'hiver), ce qui accroît la production de viande et/ou de lait. Les racines profondes assurent un meilleur brassage et aération du sol. Le bétail assure une fertilisation naturelle des fruitiers.
- En termes économiques: la transformation des pommes, notamment en jus, donne une valeur à un produit qui n'est plus utilisé. Il peut procurer à l'agriculteur une rentrée financière complémentaire. La commercialisation du jus dans les commerces de proximité (fromageries, fruits et légumes, points de vente à la ferme, etc.) entretient le tissu économique et social local.
- En termes culturels et de saveurs : la valorisation des nombreuses variétés anciennes de pommes permet de donner une nouvelle vie à ces variétés qui sont actuellement supplantées par des variétés industrielles. Le goût des anciennes variétés est en général excellent et convient parfaitement pour une transformation en jus.
- En termes de santé : le jus de pomme de production naturelle et biologique présente de nombreuses vertus thérapeutiques, et améliore notamment la digestion. Il propose aux parents et enfants une alternative saine par rapport à la consommation de boissons sucrées artificiellement.

Le projet comporte les trois volets principaux suivants :

- 1) Restauration du tissu de vergers hautes-tiges : plantation et taille de restauration
- 2) Valorisation de la production : transformation, commercialisation et étude prospective de nouveaux débouchés économiques
- 3) Animations et séances de sensibilisations

## **1. Restauration du tissu de vergers hautes-tiges : plantation et taille de restauration**

Sur base d'une étude à mener à l'échelon du territoire des GALs partenaires et portant sur la situation de la ressource « vergers hautes-tiges » (identification de tous les propriétaires d'arbres fruitiers hautes-tiges, identification des variétés, état sanitaire, état de la valorisation de la production, ...), il est proposé

- 1) d'inciter les habitants à la plantation via des séances d'information et de démonstration, en valorisant les primes disponibles, en particulier pour les exploitants agricoles
- 2) de planter en direct, sur des parcelles publiques et privées, un ou plusieurs vergers hautes-tiges destinés à la production et complémentaires aux deux premiers vergers conservatoires communaux plantés sous Leader+.
- 3) là où c'est nécessaire de proposer des tailles de restauration, avec des démonstrations et des formations à destination des particuliers et des entreprises de jardins. A cela s'ajoute la recherche de formes inédites de contractualisation à définir (ex : échanger le droit de ramassage pendant 3 ans contre une taille gratuite, triangulation à construire avec des élagueurs professionnels, ...).

## **2. Valorisation de la production : transformation, commercialisation et étude prospective de nouveaux débouchés économiques**

Le projet vise à offrir un encadrement temporaire permettant

- 1) de mener une étude prospective sur les marchés potentiels liés à de nouveaux produits transformés (vin de fruit, cidre, sirop à tartiner, pâtes de fruit, ...) en identifiant
  - le type de produits les mieux adaptés à la demande,
  - la taille critique du territoire et l'opportunité de créer un label propre à cette ressource à insérer dans une dynamique plus globale en lien avec le réseau des vergers conservatoires du CRA,
  - la structure de commercialisation la mieux adaptée, en ce compris l'étude de faisabilité de la création d'une coopérative producteurs-consommateurs, l'objectif étant de créer un réel réseau d'acteurs et d'atteindre la ou les tailles critiques nécessaires. Les résultats de cette étude prospective seront mis à la disposition de tous les acteurs qui souhaitent s'investir dans ce nouveau créneau économique.
- 2) mettre en réseau les producteurs, transformateurs et vendeurs locaux, en offrant un appui promotionnel original à la commercialisation
- 3) de contribuer à lever certaines contraintes, notamment liées au stockage de la production (par la recherche de partenaires susceptibles de mettre à disposition des lieux de stockage adaptés, ...)

## **3. Animations et séances de sensibilisation**

Ce troisième axe s'adresse au grand public et est complémentaire aux deux premiers qui concernent plus directement les « professionnels » du secteur.

Il a pour objectif de renforcer la sensibilisation du grand public et du public scolaire à la thématique « vergers haute-tiges » sous ses différentes facettes (biodiversité, production, paysage, lien social, ... identifié sous Leader+), en renforçant celle relative au goût, au produit « sain » et aux nouveaux produits transformés. Il s'agit en réalité d'un incitant à consommer mieux.

Deux voies sont ainsi privilégiées :

- 1) l'organisation de maraudes contrôlées
- 2) l'achat d'une presse collective et de matériels annexes qui seraient mis à la disposition des citoyens, allant du niveau des territoires Gals à celui des quartiers, selon des modalités de partenariat publics-privés à définir en cours de projet.

Plusieurs Gals wallons, dont celui de l'Entre Sambre et Meuse, celui de la Haute-Meuse dinantaise, ont déjà marqué un intérêt pour cette thématique. Suite à la participation de l'appui technique aux séminaires Leader+ du Portugal (2007) et de Vittel (2008), plusieurs Gals français, actifs en région normande, ont également été identifiés comme des partenaires potentiels pour la prochaine programmation.

Le CA élargi du GAL a décidé de réserver un budget de 100.000,00€ pour ce projet. Celui-ci pourrait être activé relativement vite compte tenu de l'expérience accumulée par notre Gal dans ce domaine. Il offre en outre d'intéressantes complémentarités avec les projets environnement et tourisme du volet 1 et le second projet de coopération présenté ci-dessous.

Les 100.000,00€ seraient répartis a priori comme suit mais cela demande une confirmation en fonction des partenaires du Gal :

- 50.000€ en frais de personnel et fonctionnement
- 12.000€ pour l'achat d'une presse collective
- 10.000€ pour l'étude de marché
- 28.000€ pour les animations/plantations

L'Administration fonctionnelle pressentie est celle de la DGA (services extérieurs, Monsieur Nihoul). Le Gal Assesse-Gesves-Ohey sera chef de file, bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain.

#### **4.2 Rallye des saveurs au fil des saisons**

Sur base du diagnostic du territoire, de l'adhésion d'Ohey à la dynamique Leader et des projets rentrés par des producteurs locaux, le CA élargi a manifesté le souhait d'intervenir sur la thématique de la valorisation de la production locale et de la mise en réseaux des producteurs.

Il propose notamment que soit organisé un rallye des saveurs au fil des saisons avec l'organisation de visites de lieux de production, au printemps, été, automne et hiver, avec une communication centrée sur la consommation de biens issus du territoire et conformes aux saisons.

Avec l'ouverture sur une troisième commune, le territoire entre en contact avec un nombre intéressant de producteurs dont certains organisent déjà à leur échelle des portes-ouvertes. L'idée est de s'inscrire dans une logique de réseau qui dépasse les frontières du GAL et de soutenir la promotion d'évènements centrés sur des produits de saisons et sur l'initiation au goût. Plusieurs produits de saison s'y prêtent, comme les fraises, les cucurbitacés, les pommes, mais aussi le miel et les légumes.

Cette idée, née de l'initiative « Saveurs d'automne » prise sous LEADER+, a reçu un avis favorable des fonctionnaires de la Région wallonne lors du comité de projet « Ruralités » de janvier 2008. D'autres actions pourraient être envisagées en fonction des propositions émises par le ou les GALs partenaires.

Ici aussi, afin d'atteindre une masse critique suffisante mais aussi afin de différencier ce qui est produit chez nous par rapport à d'autres partenaires GALs potentiels à rechercher au niveau européen, ce projet s'inscrit dans une logique de coopération.

Un budget de 50.000,00€ serait réservé à ce projet, dont 12.000,00€ en frais de personnel et fonctionnement et 38.000,00 en frais d'organisation et de promotion. La recherche de partenaires ne devrait pas poser de problème compte tenu des contacts établis par l'appui technique au niveau du réseau des GALs wallons et européens.

### 4.3 L'ouverture aux propositions d'autres gals partenaires

Soucieux de rester ouvert aux propositions qui seront faites par d'autres GALs à la recherche de partenaires, le GAL Assesse-Gesves-Ohey s'est volontairement laissé une marge de 30.000,00€, dont 10.000 de frais de personnel et fonctionnement, pour compléter son offre de coopération. Plusieurs propositions sont déjà parvenues au GAL en provenance du GAL Haute-Meuse, du GAL des Fougères en France et du GAL Alto Oltrepo en Italie.

Compte tenu des marges budgétaires disponibles et du travail effectué par l'appui technique pour la mise en œuvre des projets de coopération, 62.000,00€ de frais de personnel et 10.000€ de frais de fonctionnement seront réservés pour la mise en œuvre et le suivi de ces projets.

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<i>Vergers</i>	39600	45	39600	45	8800	10	88000
<i>Rallye saveurs</i>	22500	45	22500	45	5000	10	50000
<i>Autres</i>	13500	45	13500	45	3000	10	30000
Investissements vergers	5400	45	5400	45	1200	10	12000
Total	81000	45	81000	45	18000	10	180000



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Volet 2</b>									<b>180000</b>
Vergers	0	0	0	20000	30000	30000	20000	0	100000
Rallye des saveurs	0	0	0	0	10000	10000	10000	20000	50000
Autres	0	0	0	0	0	0	10000	20000	30000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20000</b>	<b>40000</b>	<b>40000</b>	<b>40000</b>	<b>40000</b>	<b>1800000</b>

Nature des dépenses	2011		2012		2013		2014		2015	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement	9000	9000	13950	13950	19350	19350	19350	19350	13950	13950
Investissements	0	0	5400	5400	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9000</b>	<b>9000</b>	<b>19350</b>	<b>19350</b>	<b>19350</b>	<b>19350</b>	<b>19350</b>	<b>19350</b>	<b>13950</b>	<b>13950</b>

## **5. Le partenariat local, la méthodologie de conception du PDS et le choix des projets**

### **5.1 Le GAL au cœur du partenariat**

L'ASBL GAL Assesse-Gesves a été créée fin 2002 dans le cadre de LEADER+. Il s'agit d'une véritable structure juridique autonome, indépendante d'autres structures comme celle d'une intercommunale, d'une maison du tourisme ou d'un parc naturel.

Son conseil d'administration a été renouvelé fin 2006 suite aux élections communales et aux mandats privés arrivés à échéance. La représentation des femmes et du secteur agricole y a augmenté. L'assemblée générale a également élargi sa base avec dorénavant 28 membres. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 représentants privés et de 5 représentants publics par commune, soit 22 administrateurs. Les représentants privés sont bien majoritaires dans la prise de décision.

Les statuts de l'ASBL, repris en annexe, ont été revus lors de l'assemblée générale de juin 2007 afin de pouvoir aisément accueillir les représentants d'une ou de plusieurs nouvelles communes partenaires. Les statuts seront à nouveau modifiés en cas de sélection de notre PDS, notamment pour changer le nom officiel du Gal qui deviendrait celui du Gal Assesse-Gesves-Ohey (Gal AGO) et associer officiellement les nouveaux représentants d'Ohey.

Dès janvier 2007, s'est tenue une réunion d'information à destination des nouveaux Collèges communaux d'Assesse et de Gesves les informant de l'éventuelle possibilité de s'ouvrir à une troisième Commune. Spontanément a germé l'idée d'associer celle d'Ohey à la dynamique LEADER. Des contacts ont été alors pris dans ce sens et une réunion inter-collège Assesse-Gesves-Ohey a eu lieu fin juin 2007, confirmant le souhait des trois communes de rentrer ensemble un dossier de candidature LEADER.

Le conseil d'administration du 28 juin 2007 a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition de programme pour 2007-2013. Il a été convenu que celui-ci serait composé d'une partie des membres volontaires de l'actuel conseil d'administration et de représentants privés et publics de la Commune d'Ohey. Composé de 16 personnes, les privés y étaient majoritaires.

Le conseil d'administration du GAL a décidé de sélectionner les projets pour la prochaine programmation en associant la troisième commune partenaire dans une proportion équivalente à celle des deux autres, à savoir 6 privés et 5 publics. Il a donc fait le choix d'une approche égalitaire entre les trois communes indépendamment de leur nombre d'habitants.

Le Conseil d'Administration du GAL, élargi aux représentants d'Ohey, s'est réuni le 2 février 2008 pour sélectionner les projets (cfr. PV en annexe) et le 23 février pour valider le PDS et procéder à la signature de l'engagement des partenaires.

## 5.2 La conception de la stratégie

La conception de la stratégie s'est faite initialement au niveau du groupe de travail. Cette stratégie a ensuite été validée par le Conseil d'Administration après avoir recueilli les avis des différents organes consultatifs présents au sein des communes tels que la CLDR, la commission énergie-environnement de Gesves, les CCAT ou le groupe de travail du PCDN d'Ohey.

La stratégie s'est progressivement dessinée sur base de l'étude Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces menée en juillet-août 2007 et des statistiques disponibles. L'appui technique a réalisé à cet effet plusieurs visites de terrain sur Ohey afin de mieux appréhender les réalités propres à la nouvelle commune partenaire.

Le groupe de travail a alors défini un objectif général pour la prochaine programmation, à savoir : « *favoriser, sur le territoire d'Assesse, Gesves et Ohey, un monde rural de qualité, vivant, qui évolue et se développe durablement, de manière concertée et intégrée* ». <sup>10</sup>

Pour atteindre cet objectif général, les 6 axes suivants ont été identifiés comme prioritaires pour notre territoire, sans les pondérer<sup>11</sup> :

- 1) les évènements et les projets favorisant la rencontre et la convivialité entre les habitants et les acteurs du territoire tout en valorisant son économie locale
- 2) l'agriculture, le monde du cheval, la sylviculture, l'horticulture, l'apiculture, ... (dont la diversification de la production, les circuits courts de commercialisation, la revalorisation de l'image de marque, la mise en réseau d'acteurs,...),
- 3) le tourisme doux (promotion des infrastructures d'hébergement et des atouts du territoire – patrimoine, circuits de promenade, évènements -...),
- 4) l'environnement (actions en vue de sauvegarder et d'améliorer la biodiversité du territoire, actions d'information et de sensibilisation, notamment en lien avec les paysages et Natura 2000, ...),
- 5) les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle des énergies et l'éco-construction,
- 6) les services de proximité (actions ciblées pour les aînés, rencontres intergénérationnelles, point multiservices, co-voiturage, ...) et l'économie sociale

Le groupe de travail a ensuite précisé les objectifs propres à chacun de ces secteurs. Les voici :

---

<sup>10</sup> Cet objectif général est partagé par d'autres territoires ruraux wallons. Le GAL Entre Sambre et Meuse l'a par exemple utilisé dans la définition de sa propre stratégie.

<sup>11</sup> Ici aussi, plusieurs GALs et autres territoires candidats se sont largement inspirés de notre travail, signe de la qualité de l'analyse faite sur notre territoire. Les articles de presse relatifs au projet du pays de Famenne reprennent par exemple les six axes définis au niveau d'Assesse-Gesves-Ohey.

Pour l'axe 1, les objectifs poursuivis sont :

- Renforcer la dynamique associative et de bénévolat pour lutter contre le risque potentiel d'érosion de l'engagement citoyen au niveau local, ce qui peut mener à l'émergence de villages qualifiés de dortoirs lorsque le choix du lien social se fait en dehors de son lieu d'habitation
- Multiplier les occasions de rencontres entre les habitants au travers de diverses animations et, -les deux éléments doivent être liés -, mettre en avant l'économie locale existante et son potentiel d'expansion

Pour l'axe 2, volet agriculture, horticulture, ... les objectifs poursuivis sont :

- Offrir l'encadrement technique nécessaire pour favoriser l'émergence de pistes de diversification agricole utile et nécessaire au maintien et au développement d'une agriculture compatible avec la valorisation du patrimoine naturel du territoire, notamment par des analyses et études de faisabilité des filières courtes (ex : colza, chanvre, maraîchage, ...)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination des manifestations organisées dans ce secteur
- Travailler l'image de marque pour renforcer l'équilibre agriculture/population locale, dont l'embellissement des abords de ferme, la communication, ...

Pour l'axe 2, volet monde équestre, les objectifs poursuivis sont :

- Mettre en réseau et étendre les différentes disciplines équestres développées sur les trois communes
- Et, - les deux éléments sont liés -, favoriser les retombées pour l'économie locale
- Utiliser ce secteur comme « produit d'appel » en lien avec le développement du tourisme doux du territoire

Pour l'axe 3, les objectifs poursuivis sont :

- Doter les trois Communes d'une identité propre et, dans la mesure où cela s'avère opportun, « spécialiser les entités » en fonction de leurs propres spécificités tout en veillant aux bonnes articulations avec les structures préexistantes comme la Fédération du Tourisme, ...
- Accroître l'attrait et la visibilité du territoire, par exemple par la création d'un site internet et d'un stand de présentation commun,
- Renforcer le développement de cette facette de l'économie locale, notamment en
  - mettant en réseau les acteurs concernés, dont le secteur Horeca, de l'hébergement et des attractions touristiques et des produits locaux
  - analysant les nouvelles opportunités liées à l'e-tourisme et aux circuits d'interprétation
  - renforçant les circuits permanents de promenade et la signalétique des lieux intéressants
- Etablir un lien entre l'entretien des chemins et les objectifs poursuivis en terme d'énergies renouvelables et d'environnement

Pour l'axe 4, les objectifs poursuivis sont :

- Atteindre le même niveau de connaissance du maillage écologique entre les trois communes et donc mener les études complémentaires nécessaires
- Renforcer le maillage écologique là où c'est opportun et sous divers angles d'approche (haies, alignement d'arbres, mares, vergers, lien avec les mesures agri-environnementales, ...)
- Communiquer et sensibiliser le grand public et des groupes cibles comme les propriétaires et/ou les exploitants agricoles et forestiers par rapport à l'existant et aux potentiels liés aux ressources naturelles du territoire
- Etablir un lien avec les objectifs touristiques et de valorisation des énergies renouvelables

Pour l'axe 5, les objectifs poursuivis sont :

- Doter le territoire des compétences techniques nécessaires à l'accompagnement des particuliers et des entreprises désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation
- Renforcer la communication et la sensibilisation relatives à cette thématique, dont avoir un lieu de vitrine de l'éco-construction
- servir de réceptacle à divers tests et expérimentations en la matière, en veillant à créer de nouveaux besoins et à mener les études de faisabilité nécessaires en la matière
- établir un lien avec les objectifs environnementaux et de diversification agricole.

Pour l'axe 6, les objectifs poursuivis sont :

- accroître l'autonomie des publics plus vulnérables du territoire (dont les aînés, les jeunes, familles mono-parentales, ...),
- tendre vers l'auto-portance économique, en étudiant des formules inédites de financement de ce secteur a priori non rentable, notamment en visant à mobiliser l'épargne locale de la population qui serait invitée à soutenir des projets sociaux du territoire qu'ils ont choisi d'habiter

Il a été convenu que le groupe de travail pourrait lui-même concevoir et affiner certaines fiches pour atteindre au mieux les objectifs fixés.

Il convient de souligner que ces objectifs sont cohérents avec les objectifs prioritaires et les objectifs spécifiques secondaires de l'axe 3 du PDR – attractivité du milieu rural (Gouvernement wallon PDR, 16 février 2007, p. 86).

C'est sur cette base que le Conseil d'Administration du GAL a décidé de lancer un appel à projets sur l'ensemble du nouveau territoire d'Assesse-Gesves-Ohey, plaçant ainsi les trois communes partenaires sur un même pied d'égalité.

### **5.3 L'appel à projets**

L'appel à projets a été distribué en toute-boîte début octobre (cfr annexe). Un communiqué de presse a également été relayé dans la presse locale et nationale et sur le site de la Cellule d'Animation du Réseau des GALs wallons.

Les propositions de projets devaient être rentrées pour le 1<sup>er</sup> décembre 2007. Durant cette période, l'appui technique a reçu et conseillé les porteurs de projet qui le souhaitaient. Les associations et porteurs de projet se sont aussi très fréquemment réunis en groupe de travail afin de concevoir leurs fiches projets.

Durant cette période de conception de projets par les acteurs eux-mêmes, a déjà été entamée la recherche de rationalisation des demandes lorsque cela s'avérait opportun ou réalisable. A souligner toutefois que certains porteurs de projet, minoritaires, n'ont pas pris la peine de consulter le GAL avant de déposer un projet.

Plusieurs tentatives de « mise en réseau » et de centralisation ont par ailleurs partiellement échoué lors de l'appel à projet (notamment dans le secteur des produits locaux et du tourisme). La définition d'actions commune entre acteurs économiques qui ne se connaissent pas encore suffisamment et/ou qui ont connu des expériences plus ou moins fructueuses nécessite manifestement, dans certains cas, un temps de maturation plus importants que dans d'autres. Ainsi, les connections ont été plus aisées à établir dès l'appel à projets dans le cas de l'environnement, des vergers, du cheval et pour le tourisme en partie.

Au total, le GAL a réceptionné 24 projets complets, pour une demande d'intervention financière de 4.300.000,00€ pour le seul volet 1, hors appui technique, dont 700.000,00€ d'investissements.

### **5.4 La sélection des projets**

La procédure de sélection des projets a fait l'objet d'une réunion spécifique du groupe de travail 2007-2013. Celui-ci a choisi d'analyser chaque projet au regard des critères de sélection du GAL et de la RW (cfr supra).

Ensuite, le groupe de travail a classé les projets en trois catégories: favorable, réservé et défavorable. Ce classement a été soumis pour avis au Conseil d'administration élargi du GAL. Lui seul avait bien le pouvoir de sélection.

Le CA élargi a marqué son accord pour

- partir de l'analyse des fiches faites au sein du groupe de travail et du classement entre avis favorable, réservé et défavorable
- favoriser le rapprochement entre projets lorsque cela était possible et souhaitable
- limiter dans le temps les projets à 4 ans maximum afin de favoriser l'auto-portance de ceux-ci
- répartir dans le temps les projets en favorisant les synergies entre thématiques proches

Après débat et sur base d'une décision consensuelle, le choix s'est porté sur les projets présentés dans ce PDS en proposant des réductions budgétaires pour certains d'entre eux afin de respecter les limites budgétaires connues et rester dans la moyenne des 1.800.000,00€ communiquée par le fonctionnaire de la DGA.

Le GAL dispose maintenant d'une véritable banque de projets. Il est évident que si des moyens supérieurs à la moyenne des 1.800.000,00€, sur laquelle s'est strictement calquée notre GAL, pouvaient être dégagés en cours de réalisation, de nouvelles actions pourraient rapidement être mise en œuvre et renforceraient encore l'efficacité de l'action entreprise sur le territoire du GAL Assesse-Gesves-Ohey.

## **6. L'organisation du GAL et les moyens humains prévus**

### **6.1 Gestion administrative et financière du GAL**

Le guide du candidat LEADER 2007-2013 de juin 2007 qualifie de vital le rôle de l'appui technique. Le territoire d'Assesse-Gesves et Ohey peut compter sur l'engagement de l'appui technique actuel. Pour rappel, celui-ci est économiste de formation, spécialisé en économie du développement. Il a pu accumuler une solide expérience de gestion de projets sous LEADER+ et s'est constitué un large réseau de personnes ressources, au niveau du territoire des trois communes partenaires et des autres GALs wallons et européens. Il a également pu construire une relation de confiance avec les représentants des administrations fonctionnelles et de l'Interface.

Il est prévu qu'il se consacre à la gestion administrative et financière du projet mais aussi à l'animation, tant au niveau des animateurs et des acteurs de terrain que de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GAL. Les marges budgétaires permettent son engagement à temps plein en début et en fin de programmation. Entre les deux, il est prévu de valoriser en partie son travail de mise en œuvre du volet coopération sur les budgets spécifiquement réservés à ce volet.

### **6.2 Animation et accompagnement des acteurs locaux**

Le CA élargi a fait le choix stratégique de placer le GAL au cœur de la dynamique de mise en œuvre du PDS, en étant le bénéficiaire de la subvention, l'employeur des animateurs et l'opérateur de terrain. Sur base de l'expérience acquise sous LEADER+, ce choix évite des formes de délégation non contrôlée ou illégale au regard de la législation sur le droit du travail. Des accords de partenariat seront conclus entre le GAL et les acteurs de terrain, au cas par cas, afin de clarifier le rôle et la responsabilité de chacune des parties, étant entendu que le GAL sera bien la seule structure juridique autonome responsable vis-à-vis des pouvoirs subsidiants.

La gestion au quotidien sera assurée par l'appui technique et les animateurs du GAL, l'engagement de personnel étant prévu pour chacune des fiches projets, avec

- un mi-temps agriculture (4 ans)
- un mi-temps environnement (4 ans)
- un temps plein services de proximité (4 ans)
- un  $\frac{3}{4}$  temps tourisme (40 mois)
- un mi-temps développement de la filière équestre
- un  $\frac{3}{4}$  temps jardins conservatoires et solidaires

Comme initié sous LEADER+, des réunions régulières de coordination entre animateurs du GAL seront animées par l'appui technique. En complément, des réunions spécifiques, propres à chaque fiche, seront organisées chaque fois que nécessaire, en présence de l'animateur du GAL et des acteurs de terrain concernés.

Comme sous LEADER+, le Conseil d'administration se réunira régulièrement et prendra toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PDS, pour résoudre les difficultés qui pourraient naître en cours de projets et maintenir une réelle dynamique de projets, en affinant en cours de programmation la stratégie de développement, en évaluant les actions menées et en opérant les adaptations nécessaires en cas de besoin.

### **6.3 Outils de communication et d'information**

En terme de communication, plusieurs stratégies seront mises en œuvre afin de toucher le public le plus large possible.

- Des outils de communication modernes comme internet sont prévus pour le GAL lui-même et dans certaines fiches comme celle dédiée au tourisme, au monde équestre ou aux services de proximité
- Il est prévu la création d'un logo spécifique au nouveau GAL.
- Au niveau de l'appui technique, et dans la prolongation de l'initiative prise sous LEADER+ et qui a montré tout son intérêt, une brochure de présentation générale de la dynamique Leader, sera publiée et distribuée en toute-boîte, aux nouveaux habitants, dans les Administrations communales, bibliothèques, ... et lors des séminaires. Ce sera la carte de visite du Gal. Les bulletins et sites internet communaux seront également utilisés pour communiquer les actions mises en œuvre sous LEADER.
- Le GAL possède de bons relais au niveau de la presse. Ceux-ci seront à nouveaux régulièrement mobilisés. Il est également proposé d'augmenter la communication sur les actions mises en œuvre sur le territoire au moment de l'assemblée générale qui se tient chaque année en juin. Ce sera l'occasion de faire le point sur les projets en cours et à venir.
- Le GAL poursuivra aussi sa stratégie de communication via la cellule d'animation du réseau des GALs wallons. Il continuera également à participer régulièrement aux différents séminaires et journées inter-gal afin de faire connaître les actions qu'il mène sur son territoire.
- Enfin, l'expérience de communication réalisée sous LEADER+ via la production de films communs à plusieurs GALs a montré tout le potentiel lié à cet outil. L'expérience pourrait être reconduite sous une nouvelle forme.

## 7. L'impact des projets sur l'environnement

L'analyse du processus de périurbanisation montre clairement l'importance des coûts écologiques et paysagers liés à ce mouvement (Voir Eggerickx et al., SSTC).

Cela concerne en particulier une modification de l'affectation du sol, la surface occupée par des parcelles bâties (maisons quatre façades, lotissements, mais aussi zones artisanales, commerciales et industrielles) et les infrastructures routières ne cessant d'augmenter ces dernières années, essentiellement au détriment de parcelles jusqu'alors valorisées par l'agriculture.

L'extension des zones d'habitat à l'extérieur des campagnes s'accompagne également d'un risque de banalisation des paysages. Le phénomène de rurbanisation se marque en particulier le long des axes qui relient les villages avec comme conséquence une forme particulière de privatisation du paysage.

L'accroissement de la distance entre le lieu de domicile et le lieu de travail, couplé à une forte dépendance aux déplacements en voiture, augmente la facture énergétique et le niveau de pollution et des nuisances par le bruit, sans parler de la saturation de certaines routes aux entrées et sorties des villes.

Or, la qualité du cadre de vie et de l'environnement est un atout majeur pour le développement durable de ce type de territoire périurbain. C'est une des raisons majeures qui justifie le choix de résidence des nouveaux ménages. C'est aussi là, avec près de 90% du territoire couverts par des bois, champs et prairies, que « se produit de la nature ». La valorisation des ressources naturelles ayant une valeur commerciale reconnue ou non devient un enjeu d'autant plus important que la pression foncière sur le territoire est importante.

Aucun projet proposé dans le PDS ne présente objectivement une menace ou des impacts négatifs pour l'environnement.

Par contre, plusieurs impacts positifs peuvent être mis en avant.

Le projet agriculture et énergie verte contribue à réduire la dépendance vis-à-vis des sources énergétiques traditionnelles et valorise une production locale, en circuit court de commercialisation.

Le projet environnement contribue significativement à renforcer le maillage écologique, à gérer durablement les ressources naturelles ayant une valeur commerciale, en particulier le bois, mais aussi à accroître le niveau de connaissance du grand public sur l'environnement du territoire qu'il occupe. Les expériences menées sous LEADER+ montrent que ces actions de vulgarisation ont un effet multiplicateur au niveau des ménages, notamment au niveau de l'aménagement de leurs parcelles et jardins.

Le projet lié aux services de proximité continue à travailler sur la thématique du voiturage et étendra son action vers le co-voiturage, contribuant ainsi à rationaliser les déplacements automobiles.

Le projet tourisme utilisera, entre autres, l'argument de la qualité environnementale et paysagère pour renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des touristes. Ceci renforcera l'attention portée par les acteurs économiques privés et les pouvoirs locaux à ce secteur. Dans la prolongation des actions déjà menées, cela se traduira au niveau local par des actions d'entretien des chemins, nettoyage des bords de route et autres aménagements afin de renforcer cette ressource essentielle qu'est celle de l'environnement. Le projet lié aux milieux équestres s'inscrit dans la même dynamique. Les cavaliers et les visiteurs sont et seront en demande pour participer à l'amélioration de l'environnement.

Les projets de jardins conservatoires, des vergers et de la valorisation des produits locaux participent également à une meilleure protection de l'environnement, en augmentant la biodiversité des essences adaptées cultivées sur le territoire mais aussi en axant la communication sur une consommation de produits locaux respectant le cours des saisons. Cette éducation à de « nouvelles » formes de consommation réduit la dépendance aux produits importés et hors saison.

Plus globalement, il est raisonnable de penser que les actions entreprises sous LEADER créent un contexte favorable à l'émergence et au renforcement d'un état d'esprit soucieux du respect et du développement des ressources locales liées à l'environnement.

Avec 1585 ha classés, c'est quelque 8% du territoire qui est concerné par Natura 2000. Il s'agit essentiellement de domaines forestiers liés aux vallées présentes sur le territoire. La fiche environnement propose une série d'actions en lien direct avec Natura 2000.

Il s'agit d'une part de formations et de visites de terrain à destination des propriétaires et exploitants forestiers et des agriculteurs du territoire. L'objectif est d'améliorer la communication et la gestion de la ressource naturelle en tenant compte de la mise en œuvre du réseau Natura 2000. L'autre volet concerne la sensibilisation du grand public via la pause de panneaux didactiques dans les bois communaux des trois entités, dont certains seront spécialement dédiés à Natura 2000, l'organisation de promenades guidées dont plusieurs auront comme thème Natura 2000 et enfin par l'organisation d'une version actualisée de l'exposition de photographies animalières et de nature des Condroz, conçue dorénavant dans un esprit d'échange avec d'autres territoires concernés par Natura 2000.

## 8. Les dispositions de gestion financière

Sur base de l'expérience acquise sous LEADER+, le GAL s'inscrit dans une dynamique de gestion financière en bon père de famille. Cela se traduit par une volonté de maîtrise des risques liés à la gestion des fonds publics mis à sa disposition via LEADER.

Ainsi, le GAL se positionne comme étant le bénéficiaire des subventions pour l'ensemble des projets, en ce compris les projets touristiques. Il se définit également comme étant l'opérateur de terrain responsable de la justification de l'utilisation des fonds vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires pour chacun des projets, à charge pour lui de créer ensuite des partenariats avec les acteurs locaux.

Dans la prolongation des choix pris sous LEADER+, le Gal, via son appui technique, économiste de formation, tiendra une comptabilité à partie double grâce à un logiciel comptable adapté. La comptabilité sera clôturée chaque année par un organisme comptable privé indépendant extérieur au Gal et sera contrôlée par deux commissaires aux comptes. Le coût annuel de la clôture des comptes est évalué à 2000,00€.

Les dépenses se feront exclusivement conformément au contenu des fiches approuvées par le Gouvernement wallon et le Ministre compétent et une fois le code projet transmis officiellement au GAL. Toute modification de financement d'une action fera l'objet d'un accord préalable du fonctionnaire compétent, l'appui technique ayant déjà pris l'habitude de consulter régulièrement les fonctionnaires à ce sujet.

Les paiements se font avec un système de double signature entre quatre représentants du GAL ayant le droit de signature. L'appui technique peut signer seul jusqu'à un montant maximum de 750,00€, ces dépenses devant ensuite être justifiées devant le Conseil d'administration.

Les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey s'engagent à prendre en charge les 10%, offrant ainsi une sécurité au GAL pour la mise en œuvre de ses projets. En fonction de ceux-ci, et notamment de leurs impacts plus ou moins économiques et/ou collectifs, et chaque fois que cela sera possible, la participation du secteur privé sera néanmoins sollicitée pour contribuer à la prise en charge des 10%, afin de responsabiliser les partenaires privés, conformément à l'état d'esprit LEADERr.

Afin de valoriser le capital humain acquis sous LEADER+ et de maximiser les marges budgétaires disponibles, le GAL aura recours aux diverses formes d'aide à l'emploi dont il peut disposer. Cela concerne en particulier le recours au système APE pour le projet Appui technique et Services de proximité, ces points étant mis à la disposition du GAL par les Communes.

La gestion de la trésorerie sera assurée, comme sous LEADER+, par le recours à un emprunt avec la caution des trois communes partenaires afin de ne pas devoir mettre en gage les arrêtés ministériels obtenus.



Enfin, les conseils d'administration, les autoévaluations et les comités de projet seront l'occasion de vérifier régulièrement la bonne utilisation des fonds publics mis à notre disposition via LEADER. Le GAL veillera à solliciter auprès des administrations compétentes les adaptations et/ou les transferts budgétaires nécessaires afin de maximiser l'efficacité des actions menées sur le territoire et créer une réelle dynamique et émulation entre projets.

## 9. Le plan de financement

Ce tableau de bord répertorie l'ensemble des dépenses totales, à 100%, par an et par projet. Il repose sur l'hypothèse de l'obtention des arrêtés ministériels l'année où débutent les dépenses de chaque projet.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Volet 1</b>									<b>1620000</b>
Agriculture	0	30500	36500	79500	32500	0	0	0	179000
Environnement	0	33500	70500	68500	63500	0	0	0	236000
Services de proximité	0	54000	60000	60000	60000	0	0	0	234000
Tourisme doux	0	0	0	68800	90800	90800	25600	0	276000
Filière équestre	0	0	0	55754	68749	68249	47248	0	240000
Jardins solidaires	0	0	0	37000	39500	39500	39000	0	155000
Appui technique	12250	48055	49500	51750	37750	35750	37500	27445	300000
<b>Volet 2</b>									<b>180000</b>
Vergers	0	0	0	20000	30000	30000	20000	0	100000
Rallye des saveurs	0	0	0	0	10000	10000	10000	20000	50000
Autres	0	0	0	0	0	0	10000	20000	30000
<b>Total</b>	<b>12250</b>	<b>166055</b>	<b>216500</b>	<b>441304</b>	<b>432799</b>	<b>274299</b>	<b>189348</b>	<b>67445</b>	<b>1800000</b>

Ce tableau-ci reprend les dépenses FEADER et Région wallonne de 2008 à 2013.

Nature des dépenses	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Total	5512.50	5512.50	74724.75	74724.75	97425.00	97425.00	198586.80	198586.80	194759.55	194759.55	238991.40	238991.40

## 10. L'argumentaire par rapport aux critères de sélection

Voici les arguments du GAL Assesse-Gesves-Ohey indiquant que notre PDS répond bien aux critères de sélection européens et wallons

### 10.1 : La qualité et l'équilibre du partenariat

Notre PDS est le fruit d'un partenariat équilibré et de qualité.

Au sein du Conseil d'Administration élargi aux représentants d'Ohey, la nouvelle commune partenaire, on compte 33 personnes, soit 6 représentants privés et 5 représentants publics. Les représentants privés y sont donc bien majoritaires. Il s'agit en outre d'une représentation égalitaire entre communes, indépendante du nombre d'habitants, afin d'harmoniser les rapports de force dans les prises de décision et assurer ainsi une vision territoriale supracommunale.

La mobilisation des acteurs de terrain suite à l'appel à projet montre clairement l'engagement des partenaires, en particulier ceux issus du secteur économique. Sur base de l'expérience menée sous LEADER+, et en lien avec le concept de capital social, le GAL a pu accumuler de l'information sur ses partenaires et ainsi mieux appréhender leur fiabilité.

De nouveaux objectifs sont poursuivis avec des partenaires déjà connus comme l'ASBL CAIAC, le domaine d'Haugimont des Facultés de Namur, le Centre de Recherche agronomique de Gembloux, le domaine de Mozet, .... De nouveaux contacts et de nouvelles compétences renforcent ce dispositif, en particulier grâce à l'ouverture du territoire sur une troisième commune. Ces nouvelles compétences concernent les propriétaires de gîtes, les agriculteurs et les producteurs locaux mais aussi des organismes de renom comme l'école provinciale d'équitation et la ligue équestre par exemple. Cette ouverture renforce l'équilibre et la solidité du partenariat.

### 10.2 : La capacité à mettre en œuvre la stratégie de développement

Le GAL dispose d'une sérieuse expérience acquise sous LEADER+. Les difficultés rencontrées, notamment dans la mise en œuvre de certaines fiches, ont renforcé les capacités locales du GAL à mettre en œuvre la stratégie de développement. Cela s'observe dès à présent dans les choix stratégiques opérés par le GAL pour la sélection des projets et leur mise en œuvre.

La reconnaissance acquise du GAL par le CGT renforce cette capacité en limitant les risques liés à une forme de délégation insuffisamment contrôlée.

La participation active de l'appui technique aux différents séminaires européens lui confère des compétences renforcées pour mettre en œuvre la stratégie de développement et mobiliser le réseau de personnes ressources constitué ces dernières années, notamment pour mener à bien le volet coopération.

Sur base de l'expérience acquise, il est également en mesure de rédiger rapidement des cahiers des charges, de lancer des appels d'offre et de procéder au recrutement et à l'engagement de collaborateurs. Ces points sont essentiels dans la mise en œuvre pratique du PDS.

### **10.3 : La cohérence des projets présentés**

Pris individuellement, les projets du PDS ont une logique interne forte, d'abord centrée sur la cohérence avec le diagnostic de territoire et les objectifs fixés par le GAL pour chacun des six axes définis comme prioritaires.

Chaque projet a été construit avec le souci de la rigueur et d'un phasage cohérent dans sa mise en œuvre. Chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, des études et enquêtes ont été prévues afin de mieux cibler encore les actions et les publics cibles. C'est le cas par exemple pour les fiches agriculture, environnement, tourisme, vergers et services de proximité.

De plus, la période de soutien LEADER a volontairement été limitée à quatre années pour rester cohérent avec l'objectif de l'autoportance.

Enfin, la cohérence des projets présentés s'exprime dans le choix stratégique de l'étalement dans le temps de leur réalisation, tout au long de la période de programmation. Le PDS démarre avec un projet agriculture et un projet environnement qui sont complémentaires. Les services de proximité sont également mis en début de programmation pour assurer la meilleure transition possible avec LEADER+. Ensuite, et s'appuyant sur les actions menées en début de programmation, viennent les projets de tourisme et de développement de la filière équestre. C'est à ce moment là aussi qu'une action sociale sur la thématique des jardins conservatoires sera menée, en complément des actions orientées vers la production locale avec les vergers et le rallye des saveurs.

### **10.4 : Le plan de financement**

Le plan de financement respecte les contraintes budgétaires connues du point de vue de l'enveloppe appui technique, coopération et investissements.

L'enveloppe totale sollicitée se limite à la moyenne communiquée par le fonctionnaire de la DGA, soit 1.800.000€, bien que la demande de financement suite à l'appel à projets soit largement supérieure à ce montant.

Les dépenses sont réparties de façon équilibrée dans le temps, tout au long de l'ensemble de la période de programmation.

Enfin, la prise en charge des 10% et de la gestion de la trésorerie est garantie par les trois Communes partenaires.

## **10.5 : La cohérence globale du PDS par rapport au contexte local**

Le PDS s'inscrit dans un contexte global de périurbanisation que connaît depuis plusieurs années le territoire d'Assesse, Gesves et Ohey.

Les récents travaux scientifiques menés par la CPDT et les services scientifiques fédéraux analysent en profondeur les causes et les conséquences de ce phénomène. Le PDS tient compte de ces analyses scientifiques.

En outre, il repose sur une étude Atout Faiblesse Opportunité Menace construite de façon participative à l'échelon local avant l'appel à projets et la rédaction des fiches. Cette étude tient compte des autres études menées au préalable au niveau des communes au travers de leurs PCDR, PCDN, schéma de structure, etc, ...

Cette double approche garantit la cohérence du PDS par rapport au contexte local.

Les quatre piliers du PDS assurent l'approche transversale liée au développement durable local, à savoir :

- le développement économique basé sur des activités productives (fiches agriculture et produits locaux), l'attractivité touristique (tourisme et développement de la filière équestre) et les services aux retraités (services de proximité)
- le développement social visant à plus d'équité sociale et territorial (les jardins conservatoires et les services de proximité)
- le développement environnemental pour préserver les attributs du territoire (environnement et vergers)
- le développement du capital social via la mise en réseau des acteurs locaux et l'animation du Gal (appui technique).

## **10.6 : La dimension économique**

Si la stratégie sous LEADER+ se fondait sur la question du lien social entre ruraux et néo-ruraux, celle liée à LEADER valorise le phénomène de périurbanisation pour mettre en place des stratégies de développement économique en phase avec les dernières recherches scientifiques consacrées à l'économie résidentielle.

La dimension économique du PDS s'exprime à plusieurs niveaux.

- celui de la recherche de nouvelles productions et de nouveaux marchés. C'est le cas des études de marché prévues pour les projets agriculture, tourisme, vergers. Le projet des jardins solidaires cherche également à répondre à une nouvelle demande clairement identifiée à l'échelon local par la commercialisation de paniers de légumes anciens.
- la mise en réseau des acteurs économiques locaux et le développement du capital social. C'est en particulier le cas pour la mise en réseau des acteurs touristiques et les propriétaires d'hébergement, pour les producteurs locaux, les propriétaires forestiers et les acteurs de la filière équestre, qu'ils sont issus du secteur des concours ou celui de la randonnée.

- la captation de nouvelles ressources économiques pour le territoire tout en augmentant son attractivité. C'est en particulier le cas pour la fiche tourisme, le développement de la filière équestre, les jardins conservatoires et les services de proximité.
- la valorisation rationnelle des ressources naturelles. C'est le cas pour les projets environnement, agriculture et vergers.
- enfin, la mise en place de nouvelles structures juridiques pour assurer ce développement économique. C'est le cas pour le projet agriculture, vergers, jardins solidaires, services de proximité et développement de la filière équestre.

Les répercussions en terme d'emplois restent objectivement et sans procéder à d'inutiles surenchères difficiles à prévoir. Elles devraient toutefois dépasser la sphère du soutien aux emplois existants et assurer, à un terme qui peut dépasser celui couvert par la période de programmation, la création de plusieurs nouveaux emplois directs et indirects.

LEADER est ainsi valorisé par notre Gal pour servir d'impulsion, d'élément déclencheur visant des effets multiplicateurs par la création d'un climat favorable au développement d'une dynamique locale renforcée, tournée vers l'entrepreneuriat, la prise de risque, le test de nouveaux marchés et de nouveaux produits, mais aussi par la valorisation d'un capital social riche, présent en particulier au sein du Gal où se côtoient les acteurs privés et publics du territoire.

### **10.7 : Le caractère innovant de la stratégie et des projets**

La principale innovation de ce PDS est de considérer le phénomène de périurbanisation que connaît le territoire d'Assesse-Gesves et Ohey comme une réelle opportunité de mener de nouvelles politiques proactives visant à un développement territorial durable. La question des flux migratoires ne se limite plus à celle de l'amélioration des relations entre deux groupes d'habitants, les ruraux et les néo-ruraux, encore trop souvent présentés de façon dichotomique.

L'innovation est d'intervenir de façon volontaire et concertée, entre acteurs publics et privés, sur le plan économique, social et environnemental.

L'innovation se traduit aussi par une intervention dans de nouveaux domaines économiques présentant de réels potentiels de développement compte tenu des atouts et avantages comparés du territoire. Il s'agit en particulier de la valorisation des patrimoines archéologiques et architecturaux uniques et propres à cette région du Condroz via le projet touristique, du développement de la filière équestre et de la valorisation des ressources naturelles renouvelables comme le bois, les vergers et les énergies vertes.

L'innovation porte enfin sur un nouveau territoire, composé de trois communes, ayant une taille critique maîtrisable et suffisante pour être pertinent.

## **10.8 : L'efficience et la pérennité des projets**

Les éléments suivants contribuent à atteindre l'efficience des projets :

- les projets ont été volontairement limités dans le temps et seront menés sous le contrôle direct du GAL,
- en cas d'inefficacité observée au regard des critères d'évaluation fixés en début de programmation, le GAL sollicitera les réajustements budgétaires nécessaires,
- les projets ont été élaborés sur la base d'une analyse scientifique rigoureuse et d'une étude AFOM participative.

Quant à la pérennité des projets, elle est recherchée au travers de diverses stratégies comme la mobilisation de l'épargne locale pour les services de proximité, la mise en place de nouvelles structures juridiques pour poursuivre les actions menées sous l'impulsion de Leader (projet de création d'une ASBL pour la filière équestre et de coopératives pour les filières liées aux énergies vertes, aux vergers et aux jardins solidaires). La détection de nouveaux marchés économiques via les études prévues contribue aussi à assurer la pérennité des certains projets, comme ceux liés au tourisme ou aux vergers.

## **10.9 : La complémentarité avec les autres politiques de développement**

La construction même du PDS montre la complémentarité entre la démarche LEADER et les autres politiques de développement. C'est en particulier le cas avec les outils du PCDR, du PCDN et de l'ADL. Plusieurs objectifs qui y sont poursuivis pourront être atteints grâce aux financements LEADER.

Par ailleurs, il est fort probable que la dynamique lancée grâce à cette programmation LEADER débouche sur la mobilisation de nouveaux outils de développement jusque là peu ou pas valorisés, le GAL disposant d'une véritable banque de projets qui n'ont pas pu tous trouver un financement via LEADER. Il s'agit par exemple du projet de Parc Naturel, d'autres sources de financement européens, dont celui lié à l'axe 3 du PWDR, mais aussi de nouvelles formes de collaboration entre les politiques traditionnellement dédiées aux villes et aux zones rurales, comme suggéré lors du dernier séminaire LEADER au Portugal.

## **10.10 : La qualité des actions de coopération prévues dans le PDS**

Le Conseil d'Administration élargi a souhaité dès à présent se positionner de façon concrète et opérationnelle dans le domaine de la coopération en proposant d'être le chef de file pour deux projets de coopération.

Le premier dédié aux vergers s'inscrit dans une logique d'approfondissement des résultats positifs obtenus sous LEADER+ et vise à répondre à une demande locale clairement identifiée. Le second découle de l'ouverture du territoire vers une troisième commune où le nombre de producteurs locaux permet d'atteindre la taille critique pour mener à bien une opération de valorisation de la production à travers une opération comme le rallye des saveurs au fil des saisons.



Volontairement, le GAL a souhaité se garder une marge budgétaire suffisante pour pouvoir répondre à son tour à un appel à collaboration émanant d'autres gals wallons et/ou européens.

Enfin, il est bon de rappeler ici que le GAL dispose via son appui technique d'un réseau de personnes ressources tant au niveau wallon qu'européen. Cet atout facilite grandement la recherche de partenaires et la mise en œuvre des projets de coopération.

## **11. Les dispositifs d'évaluation**

Sur base de l'expérience acquise sous LEADER+, le GAL entend adopter une triple stratégie concernant les dispositifs d'évaluation à mettre en œuvre sur Assesse-Gesves-Ohey. Ce dispositif complète l'échange d'informations évaluatives qui a lieu tous les six mois au moment des comités de projet.

### **11.1 : L'auto-évaluation**

Il s'agit, premièrement, de la mise en œuvre d'une auto-évaluation annuelle à laquelle sera associée les animateurs du Gal, les membres du conseil d'administration et les représentants des différents partenaires. Un effort particulier mérite sans doute d'être mené avec les fonctionnaires des administrations compétentes afin de définir ensemble une série de critères objectifs simples, pertinents et facilement vérifiables afin d'évaluer dans de bonnes conditions l'efficacité et l'efficience de notre GAL. Les résultats de cette auto-évaluation seront plus largement communiqués que par le passé, en particulier au niveau des partenaires, afin de procéder aux réajustements nécessaires dans la conduite des projets.

### **11.2 : Les évaluations externes**

Deuxièmement, le Gal entend mener une double évaluation externe de son GAL par un organisme indépendant, avec une évaluation intermédiaire en 2012 et une évaluation finale en 2015. Ce regard externe et neutre renforcera la vision que le GAL peut avoir sur ses propres actions. Un budget spécifique de consultance est à cet effet réservé sur la fiche appui technique.

Enfin, comme sous LEADER+, le GAL répondra favorablement à toute sollicitation de l'Administration régionale et/ou européenne afin de contribuer à l'amélioration permanente de la mise en œuvre de ce programme.

## Conclusions

Grâce à LEADER+, le territoire d'Assesse et de Gesves a connu une première expérience de mise en œuvre de politiques rurales originales soutenues par des fonds européens. La thématique de l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux a permis de prendre conscience du phénomène de périurbanisation que connaît le territoire et d'identifier ses conséquences, tant positives que négatives, sur les plans économique, social et environnemental. Cette première expérience a également inscrit dans la durée, au travers du GAL, un partenariat inédit entre acteurs publics et privés. Ce fut aussi l'occasion de construire un véritable laboratoire d'actions innovantes permettant d'identifier les points forts à renforcer et les écueils à éviter.

Pour cette programmation LEADER 2007-2013, Assesse et Gesves s'ouvrent tout naturellement et tout en douceur à une troisième commune, celle d'Ohey. Par rapport au lancement de LEADER+, le territoire s'agrandit de 40% et touche 45% de population rurale en plus. Il gagne en cohérence et atteint une échelle pertinente d'intervention compte tenu, notamment, des objectifs économiques poursuivis.

C'est un territoire rural périurbain à forts enjeux. C'est là que se pose avec acuité la question de l'équilibre juste et durable entre les fonctions productives, récréatives et résidentielles des zones rurales. En lien avec la mobilité, l'évolution du coût du foncier et l'accès au marché du travail, c'est là aussi que le phénomène de dualisation sociale se marque significativement. C'est là encore que la pression sur l'environnement est particulièrement soutenue, au risque de porter atteinte à cet atout majeur du territoire.

Les récentes recherches scientifiques recommandent une action publique volontariste forte, propre aux territoires ruraux périurbains. Le Plan de Développement Stratégique déposé par le territoire d'Assesse-Gesves-Ohey s'inscrit pleinement dans cette logique. Il s'appuie sur la théorie de l'économie résidentielle, sur la valorisation du capital social et sur le développement territorial durable, qui, à trois, jouent dorénavant le rôle de thème fédérateur.

Un appel à projets a été lancé en toute-boîte suite à l'étude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) menée de façon participative. Cette démarche, totalement nouvelle au regard de LEADER+, a rencontré un réel succès avec une large mobilisation des acteurs privés et publics locaux. Quelques 24 projets ont été déposés au GAL pour une demande de financement de plus de 4.300.000€. Suite à une sélection rigoureuse et objective, 10 projets cohérents et complémentaires ont été retenus par le Conseil d'Administration du GAL, élargi aux représentants d'Ohey. Le montant total sollicité a été volontairement plafonné à 1.800.000€ pour se conformer aux marges budgétaires connues.

Les projets sélectionnés concernent l'agriculture et les énergies vertes, l'environnement et les ressources naturelles, les services de proximité destinés en particulier aux aînés, le développement d'un tourisme doux, la valorisation de la filière équestre, les jardins conservatoires et solidaires et, dans le domaine de la coopération, la valorisation socio-économique de la ressource vergers hautes-tiges et des produits locaux.

Notre Plan de Développement Stratégique valorise le potentiel offert par LEADER pour mener des actions économiques significatives et innovantes tout en veillant à un développement social et environnemental harmonieux. Il s'inscrit dans une dynamique de maturation de la gouvernance locale.

La dimension économique du PDS s'exprime à plusieurs niveaux au travers de la recherche de nouvelles productions et de nouveaux marchés, la mise en réseau des acteurs économiques locaux et le développement du capital social, la captation de nouvelles ressources économiques pour le territoire tout en augmentant son attractivité, la valorisation rationnelle et durable des ressources naturelles et enfin la mise en place de nouvelles structures juridiques pour assurer ce développement économique au-delà de LEADER.

Les répercussions réalistes en terme d'emplois restent objectivement difficiles à prévoir. Elles devraient toutefois dépasser la sphère du soutien aux emplois existants et assurer, à un terme qui peut dépasser celui couvert par la période de programmation, la création de plusieurs nouveaux emplois directs et indirects.

LEADER est ainsi valorisé par notre GAL pour servir d'impulsion, d'élément déclencheur visant des effets multiplicateurs par la création d'un climat favorable au développement d'une dynamique locale forte, tournée vers l'esprit d'entrepreneuriat, la prise de risque, le test de nouveaux marchés et de nouveaux produits, mais aussi par la valorisation d'un capital social riche, présent en particulier au sein du GAL où se côtoient les acteurs privés et publics du territoire.

Les projets proposés sont conformes aux objectifs que s'est fixé le GAL pour les années à venir et se rattachent à l'axe 3 du PDR consacré à la qualité de la vie en milieu rural et à la diversification de l'économie rurale. Ils renforcent significativement les outils de développement rural mis en œuvre par ailleurs au niveau des Communes partenaires.

Cette cohérence constitue un gage d'efficience dans le choix de l'allocation des finances publiques et dans l'utilisation des ressources budgétaires octroyées, grâce à LEADER, au territoire d'Assesse-Gesves-Ohey.

## Bibliographie

Angeon V., Caron P., Lardon S., « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoire*, dossier 7 : Proximité et environnement, 17 juillet 2006.

BELAYEW et ORBAN, « Géographie du « Vrai Condoz » », *Trésors du Condoz, Namur, Société archéologique de Namur et Service de la culture de la Province de Namur*, 1999.

Bodson Daniel, « Le milieu rural en mutation », *Les analyses de l'ACRF*, 2005/14-15.

Bureau Economique de la Province de Namur, *Axes stratégiques de développement économique de l'ensemble de la Province de Namur, période 2000-2010*, juin 2002.

Communed'Assesse, *Schéma de structure*, version provisoire, 2007.

Commune de Gesves, *Dossier de demande d'agrément d'une Agence de Développement Local*, juillet 2007.

Commune de Gesves, *Programme Communal de Développement Rural, Partie 1 : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune*, 2001-2005.

Commune d'Ohey, *Livret d'Accueil*, 2007.

Commune d'Ohey, *Programme Communal de Développement Rural, Dossier socio-économique, version provisoire*, août 2007.

Debois Amélie, *Enquête auprès des agriculteurs d'Assesse et de Gesves : résultats et perspectives*, GAL Assesse-Gesves ASBL, février 2007.

Debaise D., Duyck X., Goffin E., Noël F., « L'évaluation des besoins des ménages et des disponibilités foncières en matière d'habitat, en Région wallonne – Horizon 2015 », *Ministère de la Région wallonne, Les échos du logement*, N°5, Décembre 2002.

De Keersmaecker, Bailly, Barthe, Bellayachi, Carlier, Neri, Noël, Rousseaux, « Economie résidentielle et compétitivité des territoires », *CPDT, Territoire(s) wallon(s)*, hors série 2007.

Delloy Julien, *Aménagement du bois didactique d'Haillot, Ohey*, Travail de fin d'étude Saint-Quentin, Ciney, 2004/2005.

Dogot Th., « Méthodologie pour la mise en place d'un outil d'aide à la définition des politiques de développement rural en Région wallonne », *Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux*, dissertation de thèse de doctorat, 2004.

Dubois O., Hanin Y., « Centres et périphéries : entre développement territorial soutenable et financement des collectivités locales », *Service Public Fédéral des Finances*, N°2, 2005.

Eggerickx Th., Capron C., Hermia J-P., Oris M., Poulain M., Van der Straten E.,  
“Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge »,  
*SSTC, Programme Leviers d’une politique de développement durable*.

Eggerickx Th., Debuisson M., Hermia J-P., Sanderson J-P., Vander Stricht V., “Le baromètre  
des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes”, *IWEPS, discussion  
paper*, N°0702, Avril 2007.

Eggerickx Th., Hermia J-P., Dal L., Poulain M., « La Wallonie et les flux des migrations entre  
Communes », *Ministère de la Région wallonne, Les échos du logement*, N°5, Décembre 2002.

Eggerickx Th., Sanderson J-P., Bahri A., Hermia Jean-P., “Les espaces “ruraux” en Wallonie  
(Belgique). La diversité des trajectoires démographiques et le rôle des migrations dans la  
structuration socio-démographique des espaces », *GéDAP-SPED-UCL*, 2005.

Eggerickx Th., « La démographie des communes de Wallonie : le rôle déterminant des  
migrations dans la composition socio-démographique des espaces », *GéDAP-SPED-UCL*.

Eurodata, *L’importance des facteurs immatériels dans le développement régional*.

Feremans Nathalie, « Gestion de l’espace rural, nature et paysages en Wallonie », *Etudes et  
documents, CPDT*, N°5, 2004.

Forem Conseil, « Etat des lieux socio-économiques de la région de Namur », *Emplois du  
temps, Analyse*, édition 2006.

Gouvernement wallon, *Programme wallon de Développement Rural 2007-2013*, février 2007.

Gouvernement wallon, *Annexes au Programme de Développement Rural wallon 2007-2013*,  
avril 2007.

Hermia, Bahri, Eggerickx et Sanderson, « Migrations et stratégies résidentielles de citoyens en  
milieu périurbain : attentes et perceptions des migrants », *CPDT, Territoire(s) wallon(s)*, hors  
série 2007.

Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), *Les chiffres-clés  
de la Wallonie*, Annuel N°7, mars 2007.

Killi Anne, « Manager un projet territorial », *Les cahiers du développeur économique*, N°10,  
juin 2007.

Laboratoire des innovations sociales (Labiso), « Les maisons communautaires pour personnes  
âgées en Wallonie rurale, une autre façon de rompre la solitude et l’isolement social », *Cahier  
N°75*, mars 2007.

Massart Xavier, « Est-il possible de valoriser des externalités agri-environnementales dans le calcul de la rentabilité d'une exploitation agricole », *Mémoire de fin d'étude en économie*, FUNDP Namur, 2002/2003.

Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Agriculture, « Le cheval en Région wallonne : une véritable filière agricole ? », *Les nouvelles du printemps*, 2<sup>ième</sup> trimestre 2006.

Panel de Citoyens européen en Wallonie, « Nos campagnes, demain en Europe, Eléments pour un débat citoyen », *Panel de citoyens européen en Wallonie*, Octobre 2006.

Panel de Citoyens européen en Wallonie, « Nos campagnes, demain en Europe », *Avis du panel de citoyens wallon*, mars 2007.

PCDN d'Ohey, Phase 1, *Situation existante, inventaire et évaluation*, Laboratoire d'Ecologie des Prairies, UCL, septembre 1999.

Perrier Ph., « Quelles perspectives pour les campagnes françaises ? », *Ceras – revue Projet*, N°274, juin 2003.

Picoli Emmanuelle, « Entre transformations et dynamisme, la Fédération des jeunes agriculteurs au cœur du groupe agricole : approche ethnologique du cas du Condroz et de la Hesbaye », *Mémoire de fin d'études*, Université de Liège, 2003/2004

Poulain Michel, *Principaux résultats de l'enquête sociodémographique, Assesse*, Gédap, UCL, décembre 2001

Région wallonne, KPMG, *Plan stratégique de structuration et de valorisation de l'offre touristique 2008-2016*, rapport final, Octobre 2007

STICS ASBL, *Rapport d'étape d'évaluation des 15 GAL*, juillet/octobre 2007

Université Libre de Bruxelles, Centre de recherche urbaine, *Analyse sociologique des relations sociales de proximité dans les Communes d'Assesse et de Gesves*, rapport final Leader+, février 2005

Université Rurale Wallonne, *Les Actes*, 2005

Van Den Bossche, « Etude du potentiel d'accueil des zones d'habitat de la commune de Gesves à l'aide du programme informatique ARCVIEW-SIG », *travail de fin d'étude*, Saint-Quentin, Ciney, 2001/2002

Vandermotten Ch., « L'évolution démographique récente des communes wallonnes », *CPDT, Territoire(s) wallon(s)*, hors série 2007

# Les annexes

- 1) Tableaux des principales statistiques du territoire
- 2) Carte du territoire d'Assesse, Gesves et Ohey, au cœur de la Région wallonne
- 3) Etude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM)
- 4) Schéma des effets liés au processus de périurbanisation
- 5) Tableau récapitulatif des grandes étapes de conception du PDS
- 6) Exemple de l'appel à projets et articles de presse
- 7) Liste des projets reçus suite à l'appel à projet
- 8) PV du CA élargi du 2 février 2008
- 9) Engagement des partenaires
- 10) Curriculum Vitae de l'appui technique
- 11) Statuts actuels du Groupe d'Action Locale Assesse-Gesves ASBL

## Annexe 1 : Tableaux des principales statistiques du territoire

### Informations générales

**Tableau 1 : Utilisation du sol par Commune (en hectare)**

En hectare	Surface agricole	Bois	Autres	Total
Assesse	4758,61	2166.64	890.35	7815.60
Gesves	3713.19	1987.23	791.55	6491.97
Ohey	4503.42	677.46	481.31	5662.19
Total	12975.22	4831.33	2163.21	19969.76

Source : Direction générale Statistique et Information économique et SPF Finances (Cadastre), 2005

**Tableau 2 : Utilisation du sol par Commune (en %)**

En %	Surface agricole	Bois	Autres	Total
Assesse	61	28	11	100
Gesves	57	31	12	100
Ohey	80	12	8	100
Total	65	24	11	100

Source : Direction générale Statistique et Information économique et SPF Finances (Cadastre), 2005, Calcul du GAL

**Tableau 3 : Densité de population par Commune (habitants/km<sup>2</sup>)**

	Superficie en Km <sup>2</sup>	Population au 1/01/08	Densité en 1999	Densité en 2008
Assesse	78.2	6340	77	81
Gesves	64.9	6573	89	101
Ohey	56.6	4461	72	79
Total	199,70	17374	79	87

Source : INS, statbel, Administrations communales, 2008, Calcul du GAL

**Tableau 4 : Evolution de la population par Commune**

	2000	2004	2008	Evolution moyenne
Assesse	5992	6174	6340	+ 6%
Gesves	5767	6101	6573	+ 14%
Ohey	4063	4238	4461	+ 10%
Total	15822	16513	17374	+ 10 %

Source : INS, statbel, Administrations communales, 2008, Calcul du GAL

## Situation économique

**Tableau 5 : Evolution du revenu moyen par habitant (€)**

	1999	2000	2001	2002	2003
Assesse	10639.59	11247.06	12484.95	12739.96	13594.62
Gesves	10032.25	10773.01	11493.32	11919.73	12105.50
Ohey	8931.60	9745.89	9759.52	10617.07	10944.83

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 6 : Evolution du nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS**

	1999	2001	2002	2003
Assesse	748	835	879	861
Gesves	449	502	515	585
Ohey	432	393	361	318
Total	1629	1730	1755	1764

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 7 : Evolution du nombre d'indépendants**

	1999	2001	2002	2003	2004
Assesse	424	416	435	468	484
Gesves	394	398	410	452	453
Ohey	305	301	301	330	330
Total	1123	1115	1146	1250	1267

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 8 : Evolution du nombre de chômeurs complets indemnisés**

	1999	2001	2002	2003	2004
Assesse	181	157	180	179	204
Gesves	195	200	220	237	243
Ohey	165	167	165	195	185
Total	541	524	565	611	632

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 8bis : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés**

	Mai 2004	Mai 2005	Mai 2006	Mai 2007
Assesse	260	258	270	244
Gesves	287	285	299	320
Ohey	221	248	244	233
Total	768	791	813	793

Source : Forem conseil, juin 2007

**Tableau 8ter : Evolution du taux de demandeurs d'emploi inoccupés/population active**

	Mai 2004	Mai 2005	Mai 2006	Mai 2007
Assesse	8.59	8.36	8.75	7.91
Gesves	9.99	9.53	10.00	10.70
Ohey	11.59	12.67	12.46	11.90
Moyenne	10.06	10.19	10.40	10.17

Source : Forem conseil, juin 2007, en %

**Tableau 9 : Nombre de parcs d'activité économique reconnus (2005)**

	Nombre	Ha
Assesse	1	47.74
Gesves	0	0
Ohey	0	0
Total	1	47.74

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 9 bis : Principales activités économiques (en %)**

Secteur	Assesse	Gesves	Ohey
Construction	5.7	19.3	11.9
Commerce de gros et de détail, réparations	29.7	44.5	59.1
Hôtels et restaurants	3.1	6.1	3.0
Immobilier, location et services aux entreprises	8.8	5.6	3.3
Industrie manufacturière		11.9	
Transports, entreposage et communications		2.5	1.6
Autres	52.6	10.3	21.1

Source : SPF Finances, sur base du chiffre d'affaires déclaré en 2005 par les assujettis à la TVA

**Tableau 9 ter : Evolution du nombre d'entreprises actives (A), disparues (D) et créées (C)**

	Assesse			Gesves			Ohey		
	A	D	C	A	D	C	A	D	C
2001	492	46	33	446	21	35	368	25	27
2002	490	45	34	447	33	25	365	19	19
2003	480	37	36	454	30	31	353	27	19
2004	502	26	48	477	25	41	361	21	31
2005	519	33	52	495	32	38	364	28	29

Source : Ecodata, Ministère de l'Economie, Janvier 2008

### Aménagement du territoire et environnement

**Tableau 10 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme octroyés pour les nouveaux bâtiments**

	2000	2001	2002	2004	2005
Assesse	47	26	29	13	15
Gesves	49	22	36	33	40
Ohey	37	28	25	24	25
Total	133	76	90	70	80

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 11 : Nombre de sites de grand intérêt biologique inventoriés (2005)**

	Nombre	Superficie hors zone (ha)
Assesse	5	121.91
Gesves	6	51.00
Ohey	1	-
Total	12	172.91

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 12 : Superficie des zones protégées Site Natura 2000 en ha (2006)**

	Assesse	Gesves	Ohey	Total
Vallées du Hoyoux et du Triffoy			11.60	11.60
Bassin du Samson	303.91	746.22	141.68	1191.81
Vallée de la Meuse de Marche-les-Dames à Andenne			29.69	29.69
Vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave	248.85			248.85
Vallée du Bocq	103.85			103.85
Total	656.61	746.22	182.97	1585.80

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 13 : Superficie des bois soumis appartenant à la Commune (2005)**

	Superficie (ha)
Assesse	493.61
Gesves	353.67
Ohey	231.49
Total	1078.77

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

### Situation agricole

**Tableau 14 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles**

	1999	2001	2002	2004	2005	2006
Assesse	92	82	77	73	67	65
Gesves	77	70	68	64	66	62
Ohey	92	93	89	81	80	77
Total	261	245	234	218	213	204

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006 + SPF 2007

**Tableau 15 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation (ha)**

	1999	2001	2002	2004	2005	2006
Assesse	44.71	47.13	50.26	53.42	56.41	59.70
Gesves	42.54	45.76	47.78	49.27	49.91	51.90
Ohey	42.07	41.03	42.00	43.45	46.33	47.40

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006 + SPF 2007

**Tableau 16 : Evolution de la superficie agricole de 1990 à 2005**

	Ha	%
Assesse	-98.05	-2.04
Gesves	-175.30	-4.57
Ohey	-72.52	-1.76
Total	-345.87	-2.79

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

**Tableau 17 : Valorisation des superficies agricoles (en ha pour 2005)**

	Prairies	Céréales	Cultures industrielles	Maïs fourrager	Total
Assesse	1777.63	1024.38	345.29	311.38	3458.68
Gesves	1072.38	1091.98	485.15	197.36	2846.87
Ohey	1589.61	1045.86	370.00	358.75	3364.22
Total	4439.62	3162.22	1200.44	867.49	9669.77

Source : Ministère de la Région wallonne, DGRNE, édition 2006

### Situation touristique

**Tableau 18 : Hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances**

	Nombre total	Total capacité de base	Total capacité maximale
Assesse	10	32	42
Gesves	11	49	56
Ohey	15	107	125
Total	36	188	223

Source : Commissariat général au Tourisme, RW, Octobre 2007

**Tableau 18 : Hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances**

	Nombre total	Total capacité de base	Total capacité maximale
Assesse	10	32	42
Gesves	11	49	56
Ohey	15	107	125
Total	36	188	223

Source : Commissariat général au Tourisme, RW, Octobre 2007

**Tableau 19 : Classement des hébergements par épis**

	ECC	1	2	3	4	Total
Assesse	3	0	4	0	3	10
Gesves	1	1	8	1	0	11
Ohey	0	0	9	6	0	15
Total	4	1	21	7	3	36

Source : Commissariat général au Tourisme, RW, Octobre 2007

**Tableau 20 : Classement des hébergements par type**

	Gîte rural	Gîte à la ferme	Chambre d'hôtes	Meublé de tourisme
Assesse	6	0	3	1
Gesves	7	1	3	0
Ohey	9	3	3	0
Total	22	4	9	1

Source : Commissariat général au Tourisme, RW, Octobre 2007

## **Annexe 2 :**

# **Carte du territoire d'Assesse, Gesves et Ohey**

## **Annexe 3 :**

# **Etude Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM)**

## **Annexe 4 :**

# **Schéma des effets liés au processus de périurbanisation**

## **Annexe 5 :**

### **Tableau récapitulatif des grandes étapes de conception du PDS**

## **Annexe 6 :**

### **Exemple de l'appel à projets et articles de presse**

## **Annexe 7 :**

### **Liste des projets reçus suite à l'appel à projet**

## Annexe 8 : PV du CA élargi du 2 février 2008

Procès-verbal du Conseil  
d'Administration élargi  
de l'ASBL GAL Assesse-Gesves N° 36  
du 2 février 2008  
Gesves, salle de réunion du GAL

### Présents :

- représentants privés : COLLINGE Jean-Claude, DEGRUNE Jean, DUSSART Michel, ERNEST Katy, HERBIET Léna, GILIS Marie-Claire, GONNE Olivier, PIERLOT Alain, SANZOT Bernard, TILMANT France, TRAUSCH Gérard, VOS Pierre, WITHAGEN Greta
- représentants publics : BOUVEROUX Luc, BURLET Alain, HERMAND Philippe, HELLIN Didier, HONTOIR Céline, HUMBLET Sébastien, KALLEN Rosette, PAULET José, TASIAUX Pierre

Invités présents : MIGEOTTE François, LANTONNOIS André

Excusés : BRUAUX Daniel, CARPENTIER Daniel, de LAVELEYE Daniel, DELVAL Fabienne, FRANQUINET Jean-Pierre, FRIPIAT Joseph, LECOMTE Christian, MARCHAND Benoît, PIERSON Marc, REYSER Dominique, SERVAIS Bénédicte

Absents : BECHET Louis, HANNOUL Emmanuel

### Procurations :

- Représentants privés : M. FRIPIAT Joseph donne procuration à M. TRAUSCH Gérard, Mme DELVAL Fabienne à M. PIERLOT Alain
- Représentants publics : M. PIERSON Marc donne procuration à M. BOUVEROUX Luc, CARPENTIER Daniel à HONTOIR Céline, MARCHAND Benoît à KALLEN Rosette

Sur un total de 27 votants (procurations comprises), il y a 15 votes privés et 12 votes publics. Le privé est donc bien majoritaire dans la prise de décision.

### **Suivant l'ordre du jour concernant le CA élargi :**

- 1) Leader 2007-2013 : informations et procédure de vote

L'appui technique rappelle les enjeux liés à la prochaine programmation LEADER ainsi que les contraintes budgétaires et les critères de sélection retenus par le GAL et la Région wallonne.

Le CA élargi marque son accord pour

- partir de l'analyse des fiches faites au sein du groupe de travail et du classement entre avis favorable, réservé et défavorable
- favoriser le rapprochement entre projets lorsque cela s'avère possible et souhaitable
- limiter dans le temps les projets à 4 ans max. afin de favoriser l'auto-portance de ceux-ci
- répartir dans le temps les projets en favorisant les synergies entre thématiques proches

## 2) Sélection des projets

Après discussion au cours de laquelle les représentants privés et publics ont pu librement exprimés leurs points de vue, le CA élargi adopte à l'unanimité la sélection de projets suivante :

	Budget total	Investissements	Timing
<b>Volet 1 (propre au gal)</b>	1.620.000		
Agriculture	179.000	42.000	2009-2012
Environnement	236.000	42.000	2009-2012
Services de proximité	234.000	0	2009-2012
Tourisme	276.000	42.000	2011-2014
Monde équestre	240.000	42.000	2011-2014
Jardins solidaires	155.000	0	2011-2014
Appui technique	300.000	0	2008-2015
<b>Volet 2 (coopération)</b>	180.000		
Vergers	100.000	12.000	2009-2011
Produits locaux	50.000	0	2011-2013
Autres à définir	30.000	0	2013-2015
<b>Total</b>	1.800.000	180.000	

Ce choix respecte les contraintes budgétaires connues.

L'appui technique réécrira les fiches en fonction des regroupements définis en CA.

Sur base des expériences antérieures et de la reconnaissance du GAL par le CGT, le CA élargi décide que pour chaque fiche, le GAL sera le bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain, des partenariats de collaboration étant à définir au cas par cas avec les acteurs locaux, qu'ils soient structurés en ASBL, sociétés privées, ... ou non.

## 3) Calendrier

Le prochain CA élargi aura lieu le samedi 23 février 2008 à 9h à la Pichelotte, avec à l'ordre du jour l'approbation du PDS.

Le séminaire international Leader+ aura lieu les 14 et 15 février prochain. Les membres du CA élargi y sont cordialement invités.

Une réunion d'information Leader aura lieu à la DGA le 12 février 2008 de 9 à 11h.

#### 4) Divers

Dès la sélection de notre GAL, une assemblée générale sera tenue afin d'inclure officiellement les nouveaux représentants d'Ohey et de modifier les articles des statuts qui le nécessitent (dont la dénomination du GAL, ...).

#### **Suivant l'ordre du jour du CA du GAL,**

##### 1) Approbation du PV du ca précédent

Le PV du CA du 6 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

##### 2) Services de proximité/ gestion du personnel

Le CA marque son accord pour que Mlle Théate, employée du GAL ASBL, passe à temps plein de février à juin 2008, le fonctionnaire ayant émis un avis favorable à ce sujet.

##### 3) Divers

Néant

M. Gérard Trausch,  
secrétaire

Gesves, le 04 février 2008

## **Annexe 9 :**

### **Engagement des partenaires**

## **Annexe 10 :**

# **Curriculum Vitae de l'appui technique**

## **Annexe 11 : Statuts actuels du Groupe d'Action Locale Assesse-Gesves ASBL**

**NOUVEAUX STATUTS de l'ASBL GAL « ASSESSE-GESVES » au 28 juin 2007**

### **Titre I : Dénomination, siège social, durée et but**

#### **Article 1**

L'association est dénommée «Groupe d'Action Locale (GAL) Assesse-Gesves » conformément à la loi du 27 juin 1921.

#### **Article 2**

Son siège social est établi dans la commune de Gesves. Celui-ci pourra être modifié, en tout temps, par décision de l'Assemblée générale, tout en restant dans une des deux communes, Assesse ou Gesves.

Il est actuellement établi au 118, Chaussée de Gramptinne à 5340 Gesves.

L'ASBL dépend de l'arrondissement judiciaire de Namur.

#### **Article 3**

La durée de l'association est illimitée.

#### **Article 4**

L'association a pour but d'encourager les initiatives locales de développement rural, de soutenir les actions innovantes, transférables illustrant les voies de développement rural durable, visant notamment à améliorer les relations entre ruraux et néo-ruraux, de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire notamment par des coopérations de proximité inter-communales, inter-régionales et transnationales.

L'association peut exercer toute activité susceptible de favoriser directement ou indirectement son objet social. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

En particulier, le développement et la mise en œuvre de toute activité touristique, tant sur le plan de l'animation, de la promotion que de l'équipement touristique, fait partie intégrante des missions de l'association.

Dans le cadre de l'initiative Communautaire Leader +, l'ASBL s'occupera de la mise en oeuvre du Plan de Développement Stratégique présenté par le GAL «Assesse-Gesves», à savoir le suivi et l'avancement du Plan de Développement Stratégique, la sélection des projets, toute modification apportée aux projets développés dans le cadre du Plan, la désignation de ses représentants auprès des autorités européennes et régionales, la définition

des conventions qui régleront les relations entre les porteurs de projet (les Opérateurs de Terrain), les Communes partenaires et le GAL.

#### **Article 5**

Le territoire initialement concerné par les missions de l'association s'étend sur les communes d'Assesse et de Gesves. Néanmoins, des actions menées par l'ASBL ou en collaboration avec celle-ci peuvent aussi se dérouler dans des communes ou des parties de communes proches de celles d'Assesse et de Gesves, la proximité étant entendue au sens géographique et des objectifs.

#### **Article 6**

L'association privilégiera la collaboration avec les acteurs locaux dont les activités répondent à son objet social et aura le souci permanent d'être à l'écoute de la population des deux communes et de réaliser à son intention des améliorations concrètes dans les domaines concernés.

### **Titre II : Les membres**

#### **Article 7**

L'association est composée de membres et de membres adhérents. Le nombre de membres de l'association n'est pas limité.

Les membres sont des personnes physiques ou morales et sont au nombre minimum de vingt quatre (24). Ils ont seuls le droit de vote à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale pourra augmenter leur nombre en respectant la norme de la représentation publique plafonnée à 50% maximum des droits de vote.

#### **Article 8**

Sont membres les comparants au présent acte ou membres fondateurs qui sont d'une part des personnes privées, physiques ou morales, établies, domiciliées ou qui exercent une partie de leurs activités sur le territoire d'une des communes associées et, d'autre part, les représentants de chaque commune.

La personne morale de droit privé qui est membre de l'AG y est représentée par ses mandataires désignés. Ceux-ci n'ont pas qualité de membre à titre personnel.

Il y a parité entre les représentations privées ou publiques de chaque commune.

#### **Article 9**

La qualité de membre adhérent peut être reconnue à tout candidat, personne physique ou morale, qui adhère aux objectifs de l'ASBL et souhaite encourager leurs réalisations ou y contribuer, et qui, présenté par deux membres effectifs au moins, en fait la demande écrite à l'AG qui, représentée par au moins la moitié de ses membres et réunissant les deux tiers des voix présentes ou représentées, décide de cette reconnaissance.

Les membres adhérents sont convoqués à l'AG et participent aux délibérations avec uniquement voix consultative.

Ils s'engagent à en respecter les statuts et les décisions prises conformément à ceux-ci. Les membres adhérents ne contractent aucune obligation personnelle quant aux engagements de l'association.

#### **Article 10**

Les membres ainsi que les membres adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit, et sous pli recommandé, leur démission au Conseil d'Administration. L'exclusion d'un membre ou d'un membre adhérent ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers, la moitié plus une des membres effectifs de l'association devant être présentes ou représentées. En ce cas de démission, l'Assemblée Générale s'accordera un délai de six mois maximum pour choisir un nouveau membre du Conseil d'Administration. Durant ce délai, le Conseil d'Administration pourra continuer à assumer sa mission.

Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale, les membres et les membres adhérents qui se seraient rendus coupables d'infractions graves aux statuts et/ou aux lois, ou d'actes préjudiciables à l'association.

#### **Article 11**

Lorsque la qualité de membre ou de membre adhérent résulte d'un mandat donné par une personne morale, publique ou privée, celle-ci peut révoquer le mandat par acte notifié au CA. L'AG pourvoit au remplacement de ces membres sur proposition de la personne morale, publique ou privée.

#### **Article 12**

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayant droit du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fond social. Ils ne peuvent réclamer, ni requérir, ni relever, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

### **Titre III : Assemblée Générale**

#### **Article 13**

L'association veillera à constituer un ensemble équilibré et représentatif des partenaires des différents milieux socio-économiques, culturels, sportifs, touristiques et associatifs du territoire concerné par les activités de l'association. Les personnes représentatives du monde socio-économique, culturel, sportif, touristique ainsi que les associations doivent représenter au moins 50 % du partenariat local. Chaque membre peut se faire représenter par un mandataire qui doit être membre de l'association. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

### **Article 14**

L'assemblée générale se compose de tous les membres et des membres adhérents répartis comme suit :

1. Le secteur privé compte au minimum 3 membres par commune partenaire, représentatifs du monde socio-économique, culturel, sportif, touristique et associatif du territoire des Communes
2. Le secteur public compte au minimum 2 membres par commune, dont le Bourgmestre, désignés par leurs conseils communaux respectifs
3. Les membres adhérents choisis selon l'article 9 qui participent aux délibérations avec voix consultative.

En respectant pour chaque catégorie, privée et publique, la parité entre les communes étant donné que le nombre de membres de la catégorie privée est toujours supérieur à celui de la catégorie publique.

La cotisation est nulle.

### **Article 15**

L'Assemblée Générale est co-présidée par les co-présidents du Conseil d'Administration, ou, s'ils sont absents, par un des deux vice-présidents, ou par l'administrateur le plus ancien et, à égalité d'ancienneté, par le plus âgé d'entre eux.

L'Assemblée Générale désigne un secrétaire intérimaire en cas d'absence du secrétaire.

### **Article 16**

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain permettant de réaliser le but et l'objet social de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou par les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence si et seulement si la proportion de représentants du secteur public et de représentants du secteur privé constituant le Conseil d'Administration est respectée :

- La modification aux statuts ;
- La nomination ou la révocation des administrateurs ;
- L'approbation des budgets et des comptes ainsi que la décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes;
- La dissolution volontaire de l'association ;
- Les exclusions et les admissions de membres ;
- Toutes les décisions dépassant légalement les pouvoirs du Conseil d'Administration ou statutairement réservés à l'Assemblée Générale ;
- La désignation de deux vérificateurs aux comptes dont un sera choisi hors du Conseil d'Administration ;
- L'affectation des biens.

### **Article 17**

Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale par an.

### **Article 18**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire, adressée à chaque membre et membre adhérent au moins dix jours calendrier avant l'Assemblée Générale et signée par les co-présidents et le secrétaire ou leur représentant au nom du Conseil d'Administration. Elle mentionne le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. En cas d'urgence, le délai de convocation peut être réduit par les co-présidents qui en indiqueront le motif dans la convocation.

Tout objet qu'un membre de l'Assemblée Générale demande de faire figurer à l'ordre du jour doit y être porté par les co-présidents pour autant que la demande ait été faite par écrit et deux jours ouvrables au moins avant la date de la réunion.

### **Article 19**

L'assemblée doit être convoquée par le Conseil d'Administration lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande.

### **Article 20**

Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale, chacun ayant droit à une voix.

Chaque membre de l'Assemblée Générale pourra se faire représenter par un membre de l'Assemblée Générale. Chaque membre de l'Assemblée Générale ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

### **Article 21**

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée lorsque la majorité plus un des membres sont présents ou représentés avec un minimum de 50 % de membres du monde socio-économique, culturel, sportif et associatif présents ou représentés. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion, il est convoqué une seconde réunion suivant les mêmes modalités que la précédente réunion. Celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Toutefois, et dans ce cas uniquement, l'Assemblée Générale ne pourra valablement pas statuer sur :

- l'exclusion d'un membre et la révocation des administrateurs et des vérificateurs aux comptes,
- la modification des statuts,
- la dissolution volontaire de l'association,

La qualité de membre cessera:

- a. par la démission
- b. par la révocation par la Commune mandante
- c. par son exclusion par l'Assemblée Générale lorsqu'il aura gravement nui aux intérêts de l'ASBL.

#### **Article 22**

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, avec un minimum de 50 % de membres représentatifs du monde socio-économique, culturel, sportif et associatif du quorum sauf dans le cas où il en serait décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de parité, la proposition est rejetée.

#### **Article 23**

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres présents ou représentés. Toute modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **Article 24**

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès verbaux adressés à tous les membres et les membres adhérents dans les 15 jours de la tenue de celle-ci. Ceux-ci sont approuvés à l'Assemblée Générale suivante puis sont ensuite inscrits dans un registre des PV conservé au siège social et dont tous les membres de l'association peuvent prendre connaissance, s'ils en font la demande en justifiant l'intérêt.

#### **Article 25**

Les résolutions de l'Assemblée Générale relatives aux modifications des statuts ainsi que celles relatives à la dissolution et, dans ce cas, l'affectation des biens, seront portées à la connaissance des tiers par voie publique et par extraits aux annexes du Moniteur Belge. Il en va de même pour tous les actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonction des administrateurs et vérificateurs aux comptes.

Les autres décisions qui intéressent les tiers peuvent être portées à leur connaissance par des extraits des procès verbaux, certifiés conformes par deux des administrateurs.

### **Titre IV : Conseil d'Administration**

#### **Article 26**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 15 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi ses membres pour un terme de trois ans, et en tout temps révocables par elle, à savoir :

- 2 membres minimum par Commune représentant les Communes partenaires,
- 3 membres minimum représentant du monde socio-économique, culturel, sportif, touristique et associatif du territoire de ces Communes

En respectant pour chaque catégorie, privée et publique, la parité entre les Communes. Le nombre d'administrateurs de la catégorie privée est toujours supérieur à celui de la catégorie publique.

En tout temps, les administrateurs pourront être révoqués par l'Assemblée Générale. Ils ne pourront cependant l'être que pour les motifs et dans les formes dont il est question aux articles 21 et 2 des présents statuts pour ce qui concerne l'exclusion des membres.

Les administrateurs sont rééligibles. Leur mandat n'est pas rémunéré.

En cas de décès, démission, révocation ou perte de la qualité de membre d'un administrateur, l'Assemblée Générale accepte d'élire, sur proposition soit du privé, soit du public, un nouvel administrateur de la même catégorie de membre (privé ou public) pour achever le mandat vacant.

#### ***Article 27***

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres deux co-présidents, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. En cas d'empêchement des deux co-présidents, ses fonctions sont assumées par un des deux vice-présidents. Les co-présidents seront choisis parmi les représentants des Communes, les vice-présidents parmi les représentants privés.

#### ***Article 28***

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de ses co-présidents ou de deux de ses administrateurs. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix émises. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux décisionnels, signés par le secrétaire, transmis aux administrateurs, approuvés au Conseil d'administration suivant puis ensuite inscrits dans un registre des Procès-Verbaux conservé au siège social de l'association et dont tous les membres de l'association peuvent prendre connaissance, s'ils en font la demande en justifiant l'intérêt.

#### ***Article 29***

Chaque membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter par un mandataire membre du Conseil d'Administration de la même catégorie publique ou privée. Chaque administrateur ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

#### ***Article 30***

Sous réserve des droits de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a les pouvoirs nécessaires pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment faire ou recevoir, tous les paiements nécessaires et en exiger ou donner quittance, faire ou recevoir tous les dépôts, acquérir, échanger ou acheter tous les biens meubles ainsi qu'accepter et recevoir subsides et subventions privés ou publics, accepter et recevoir tous dons et libéralités,

donations, consentir et conclure tous contrats d'entreprises et de vente, contracter tous emprunts avec ou sans garantie, consentir ou accepter toute subrogation et tout cautionnement, contracter et effectuer tout prêt ou avance, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction, exécuter tout jugement, transiger, compromettre, représenter l'association auprès des pouvoirs publics et des tiers.

### ***Article 31***

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'engager et de licencier le personnel affecté à la réalisation du projet. Il définit le contenu de sa mission et fixe sa rémunération.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, aux conditions qu'il détermine, tout ou partie de ses pouvoirs d'employeur, soit à une commune associée, soit à une association concernée par l'exécution du projet, les modalités de cette délégation étant alors définies par convention.

En cas de délégation totale ou partielle du pouvoir patronal, l déléataire s'engagera envers le GAL à affecter effectivement le personnel concerné à l'exécution de la mission dont question à l'aliéna 1<sup>er</sup> et en rendra compte au Conseil d'Administration du GAL, sous peine de retrait de la délégation.

### ***Article 32***

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un organe, ou à une ou plusieurs personnes dont il fixera les compétences et les missions. Le conseil veillera au respect des décisions de l'Assemblée Générale en matière budgétaire.

### ***Article 33***

La signature afférente à la gestion est accordée, deux à deux, à trois administrateurs, dont nécessairement le trésorier, ou son remplaçant dûment désigné par le Conseil d'Administration. Le courrier émanant de l'association et engageant celle-ci est signé par les co-présidents ou, en cas d'absence, par les vice-présidents et par le secrétaire ou son remplaçant dûment désigné par le Conseil d'Administration. Des cas particuliers peuvent être envisagés dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

### ***Article 34***

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. Ils ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association, excepté en cas de fautes graves.

### ***Article 35***

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'analyser toutes nouvelles propositions de projet et de relancer à tout moment un appel à projets. Ces projets seront analysés selon une grille qu'il aura préalablement établie.

Une convention règlera les relations entre le GAL et les Communes partenaires, entre le GAL et les Opérateurs de Terrain ainsi que les responsabilités des différents partenaires.

## **Titre V: Règlement d'ordre intérieur.**

### **Article 36**

Un règlement d'ordre intérieur sera établi par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

## **Titre VI: Comptes, budget.**

### **Article 37**

Le premier exercice social débute à la date de constitution de l'ASBL pour se clôturer au 31 décembre 2003. Pour les années suivantes, l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Chaque année, le trésorier dresse, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, un budget des recettes et des dépenses, ainsi que le compte de l'exercice précédent et les inventaires.

Ces documents sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui suit la clôture de l'exercice financier.

### **Article 38**

L'Assemblée Générale désignera deux vérificateurs aux comptes chargés, notamment, de vérifier les comptes de l'association et lui présenter un rapport annuel, pour un mandat de trois ans renouvelable. Sur base de ce rapport, l'Assemblée Générale se prononce sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice précédent.

Ils sont aussi chargés de la surveillance des recettes et dépenses de l'association. Ils vérifient l'exactitude des inventaires. Ils peuvent consulter tous actes dont ils jugent la connaissance nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Chaque année, les vérificateurs aux comptes transmettent un rapport de leur mission à l'Assemblée Générale. Celle-ci leur en donne décharge.

Les vérificateurs aux comptes ne peuvent être révoqués que pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions que les administrateurs.

## **Titre VII : Dissolution, liquidation, dispositions diverses**

### **Article 39**

L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que moyennant la présence d'une majorité des deux-tiers des membres et un vote favorable de deux tiers des membres présents ou représentés.

### **Article 40**

En cas de dissolution volontaire de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

***Article 41***

En cas de dissolution volontaire, l'actif net de l'association sera transféré sous forme de don à une ou plusieurs associations sans but lucratif choisies par décision de l'Assemblée Générale et dont l'objet social est en concordance avec celui de l'association.

***Article 42***

Sans préjudice des dispositions des statuts, il est fait référence à la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL à titre supplétif.